



Escola de Ciências Sociais e Humanas
Departamento de Economia Política

Transferts des Migrants et Développement des Pays de l'Union
Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA): cas du Sénégal

Faly Niang

Dissertação submetida como requisito parcial para obtenção do grau de
Mestre em Economia e Políticas Públicas

Orientadora:
Professora Isabel Salavisa Lança, Professora Associada com Agregação,
Instituto Universitário de Lisboa - ISCTE-IUL

Dezembro, 2016

DEDICACE

A mon défunt père, El Hadji Malick Niang,

A ma mère, Marème Guèye,

A mon adorable Epouse, Awa Ndongue,

A mes deux filles chéries, Fatou Kiné et Marème,

A mon oncle et beau-père, Saliou Ndongue

A ma belle-mère, Fatou Binetou Seck

Je dédie ce travail.

REMERCIEMENTS

Ce travail a été réalisé sous la direction éclairée et les conseils avisés de **Madame Isabelle Salavisa**, Professeur Associé, Agrégé d'Economie à l'Institut Universitaire de Lisbonne (ISCTE-IUL). Le Professeur Salavisa fut également Directeur du Centre d'Etudes socio-économiques et Territoriales (DINAMIA-CET), à l'Instituto Universitário de Lisboa, de 2004 à 2013.

Je ne saurais assez remercier cette intellectuelle émérite, spécialisée dans les questions d'innovation, en particulier d'innovation technologique, qui a conduit des recherches de grande portée scientifique, notamment dans les domaines des énergies nouvelles, et de la transition vers un nouveau paradigme technologique respectueux de l'environnement.

Je voudrais saluer sa grande rigueur scientifique, ainsi que sa parfaite maîtrise de la langue française, pour une Portugaise de naissance, qui a fait son doctorat à l'ISCTE-IUL, sous la direction d'un Professeur français.

Je voudrais également remercier **Son Excellence, M. Cheikh Amadou Tidiane Ndoye**, Ambassadeur du Sénégal au Portugal, pour son soutien et sa compréhension, dans le difficile exercice consistant à allier travail et études.

Enfin, je tiens à remercier ma collègue et amie, **Maguette Hanne Berger**, pour ses encouragements et son soutien de tous les instants.

SOMMAIRE

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Indice des tableaux.....	iii
Indice des graphiques.....	iv
Glossaire des sigles et abréviations.....	v
Introduction générale.....	P.1
Section I Problématique.....	P.3
I.1 Le problème.....	P.3
I.2 Révision de littérature.....	P.8
I.3 Intérêt du sujet et objectifs de la recherche.....	P.18
Section II Fondements théoriques et questions de recherche.....	P.20
II.1 Le cadre théorique.....	P.20
II.2 Questions de recherche.....	P.21
Section III Méthodologie et source de collecte de données.....	P.24
III.1 Type de recherche.....	P.24
III.2 Indicateurs utilisés.....	P.27
III.3 Plan et techniques de traitement	P.28
Section IV Résultats.....	P.82
Section V Discussion des résultats.....	P.85
Conclusion.....	P.87
Bibliographie.....	P.89
Annexe 1 Tableaux	P.91
Annexe 2 Graphiques.....	P.99
Annexe 3 Liste des ambassades et consulats du Sénégal.....	P.104
Annexe 4 Liste des ambassades et consulats de Guinée Bissau.....	P.107
Annexe 5 Liste des sites internet visités.....	P.108

RÉSUMÉ

Depuis plus d'une décennie, le thème de l'émigration occupe l'agenda international. En effet, depuis le début de la "crise des pirogues", c'est à dire quand, à partir de 2003, plus de 33 000 Sub-Sahariens ont débarqué en pirogues aux îles Canaries, cette question préoccupe les décideurs publics Européens. De surcroît, les crises libyenne et syrienne ont exacerbé le problème migratoire, en jetant sur les routes de l'exil des milliers de personnes qui, fuyant la guerre, ont également débarqué en Europe.

Ces flux d'immigrants et de réfugiés, ainsi que les incidents qui ont émaillé leur arrivée, ont déclenché une vague de xénophobie, et obligé l'Union Européenne à adopter des mesures sécuritaires et une stratégie de "containment".

En revanche, en Afrique, et en particulier dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, la question de l'immigration est une question de survie, compte tenu des importants flux financiers transférés par les émigrés, et du soutien important que ces derniers apportent aux ménages et à l'économie. Par ailleurs, l'Aide internationale ainsi que les Investissements Directs Externes ne sont plus des ressources sûres et suffisantes pour financer les programmes économiques en Afrique, du fait de leur volatilité, mais aussi des énormes besoins en financements.

Par conséquent, les décideurs publics Africains doivent adopter des stratégies innovantes, afin d'augmenter le niveau des transferts, mais aussi, de les orienter vers l'investissement productif.

Mots-clés:

Transferts de fonds des émigrants- UEMOA - politiques publiques - développement

ABSTRACT

For over a decade, the theme of emigration occupies the international agenda. Since the onset of the "crisis of the canoes", ie when, from 2003, more than 33 000 Sub-Saharan landed in canoes to the Canary Islands, this issue concerns Europeans policymakers. Moreover, the Libyan and Syrian crises have exacerbated the problem of migration, throwing on the roads of the exile thousands of people fleeing war, also landed in Europe.

These flows of immigrants and refugees, and the incidents that marred their arrival triggered a wave of xenophobia, and forced the European Union to adopt security measures and a strategy of "containment".

However, in Africa, especially in countries of the Economic Union and West African Monetary, the immigration issue is a matter of survival, given the large financial flows transferred by migrants, and support than they bring to households and the economy. Furthermore, the International Assistance and External Direct Investments are no longer safe and sufficient resources to finance economic programs in Africa, due to their volatility, but also the enormous financing requirements.

Therefore, Africans policymakers must adopt innovative strategies to increase the level of transfers, but also to direct them towards productive investment.

Keywords: Remittances - UEMOA - public policies - development

INDICE DES TABLEAUX
(corps du texte)

Tableau 1	Sénégal: répartition des transferts par catégorie de dépenses
Tableau 2	Composition de la population étrangère en Allemagne
Tableau 3	Part relative des fonds reçus des migrants par les pays de l'UEMOA
Tableau 4	Données clés sur les migrations
Tableau 5	Taux de souscription à la téléphonie fixe dans l'UEMOA
Tableau 6	Taux de souscription à la téléphonie mobile dans l'UEMOA
Tableau 7	UEMOA: motifs économiques des réceptions de fonds
Tableau 8	PIB des Pays Membres de l'UEMOA
Tableau 9	Epargne intérieure des Pays Membres de l'UEMOA
Tableau 10	Evolution de la structure du déficit courant de l'UEMOA
Tableau 11	Politiques migratoires nationales au sein des pays de l'UEMOA
Tableau 12	Evolution des budgets alloués aux Ministères en charge des Sénégalais de l'Extérieur entre 2001 et 2015
Tableau 13	Evolution des budgets alloués aux Ministères en charge des Guinéens de l'Extérieur entre 2001 et 2015
Tableau 14	Guinée Bissau: taux d'encadrement budgétaire annuel des émigrés
Tableau 15	Sénégal: taux d'encadrement budgétaire annuel des émigrés
Tableau 16	Calcul de l'indice consulaire du Sénégal
Tableau 17	Calcul de l'indice consulaire de la Guinée Bissau

INDICE DES GRAPHIQUES

(corps du texte)

Graphique 1	Volatilité et cyclité des flux externes vers l'Afrique, 1990-2011
Graphique 2	Les routes de l'immigration
Graphique 3	Evolution récente des flux d'IDE dans l'UEMOA
Graphique 4	Evolution des flux d'IDE vers l'UEMOA entre 2000 et 2011
Graphique 5	Enquête: Pourquoi les immigrants viennent chez nous?
Graphique 6	Impact des politiques publiques sur les rémittences
Graphique 7	La zone Franc africaine
Graphique 8	Flux envois de fonds, IDE et APD vers les pays en développement
Graphique 9	Profil des exportations extracommunautaires des Etats membres de l'UEMOA en 2013
Graphique 10	Evolution des transferts officiels de fonds reçus des migrants originaires de la zone UEMOA
Graphique 11	Taux de bancarisation de la zone UEMOA
Graphique 12	Taux de bancarisation des pays de l'UEMOA
Graphique 13	Répartition des flux reçus suivant le canal de transfert
Graphique 14	Classement pays Afrique sub-saharienne suivant leur connectivité internationale à l'internet
Graphique 15	Evolution du compte de transaction courantes (hors dons et hors envois de fonds des migrants) dans l'UEMOA
Graphique 16	Evolution des composantes du déficit courant de l'UEMOA
Graphique 17	Motifs annoncés du retour au Sénégal de certains émigrés
Graphique 18	Arrivées illégales de migrants provenant des filières Ouest africaines

INDICE DES TABLEAUX EN ANNEXE (ANNEXE 1)

- Tableau 1 Secteurs dans lesquels ont investi les migrants Sénégalais rentrés au pays
- Tableau 2 Envois de fonds des migrants reçus
- Tableau 3 Evolution de la part des échanges commerciaux de l'Union dans le commerce mondial (2002-2013)
- Tableau 4 Principaux indicateurs macroéconomiques 2010-2014 du Sénégal
- Tableau 5 Principaux indicateurs macroéconomiques 2010-2014 de la Guinée Bissau
- Tableau 6 Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA
- Tableau 7 Réception des fonds des travailleurs migrants par les pays de l'Union
- Tableau 8 France: Evolution des flux d'immigrants depuis 2011
- Tableau 9 UEMOA: ventilation géographique des transferts
- Tableau 10 Evolution comparée rémittences et agrégats économiques
- Tableau 11 Montants des fonds envoyés par les émigrés bénéficiaires du FAISE
- Tableau 12 Disposition des émigrés à investir au Sénégal
- Tableau 13 Impulseurs probables des envois de fonds selon les émigrés Sénégalais au Portugal
- Tableau 14 Sénégal: secteurs où les émigrés souhaiteraient investir
- Tableau 15 Montants des financements souhaités par les émigrés Sénégalais
- Tableau 16 Sénégal: répartition des fonds reçus en 2013 selon le pays d'accueil

INDICE DES GRAPHIQUES EN ANNEXE (ANNEXE 2)

- Graphique 1 Principaux pôles de concentration de la population migrante d'origine Bissau-guinéenne
- Graphique 2 Evolution de la part des échanges commerciaux de l'UEMOA dans le commerce mondial
- Graphique 3 Répartition des transferts reçus et des flux migratoires par pays de provenance (2010)
- Graphique 4 Evolution du nombre d'entrées d'immigrants depuis 2004 par continent de naissance
- Graphique 5 Enquête: Les immigrants sont chez nous illégalement?
- Graphique 6 Enquête: Trop d'immigrés dans notre pays?
- Graphique 7 Envois de fonds vers les PMA en pourcentage du PIB et des exportations des Biens et Services
- Graphique 8 Principaux pays de destination des Sénégalais dans le monde

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

Afd	Agence française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BAOS	Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Sénégalais de l'Extérieur
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCC	Banque Centrale des Comores
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CFA	Colonies Françaises d'Afrique
CERC	Centre d'Etudes et de Recherches Comparatistes
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DGSE	Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur
DEPOLIPO	Déclaration de Politique de Population
FAISE	Fonds d'Aide à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur
FMI	Fonds Monétaire International
FRONTEX	Agence Européenne pour la Gestion des Frontières Extérieures
GAB	Guichet Automatique Bancaire
IDE	Investissement Direct Externe
IEOM	Institut d'Emission d'Outre-Mer
IMF	Institut de Microfinance
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISTAT	Istituto nazionale di Statistica
NEM	Nouvelle Economie des Migrations
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIM	Organisation Internationale de la Migration
PED	Pays En Développement
PEGIDA	Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes

PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
TEC	Tarif Extérieur Commun
TICS	Technologies de l'Information et de la Communication
TOKTEN	Transfer Knowledge Through Expatriate Nationals
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMP	Union pour la Majorité Présidentielle
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
US	United States
UE	Union Européenne
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RPR	Rassemblement Pour la République

Introduction générale

Les migrants des pays en développement effectuent des transferts financiers importants en direction de leurs pays d'origine. Ces sommes, qui ont atteint 435 milliards de dollars US en 2014, et 441 milliards US en 2015, selon la Banque Mondiale, ont dépassé de très loin le montant de l'Aide Publique au Développement (APD)¹.

Cette hausse croissante des transferts est surtout dûe à la présence sans cesse croissante d'une forte diaspora des pays en développement dans les pays développés. Si nous considérons le cas spécifique des émigrants Africains, certaines sources les estimaient déjà en 2009 à plus de 30 millions vivant hors de leurs pays, dont 7,2 millions identifiés officiellement dans les pays de l'OCDE, 3,8 millions de nord-africains, et 3,4 millions d'Africains sub-sahariens².

Toutefois, l'efficacité de ces transferts et leur impact sur la croissance économique de ces pays sont encore à questionner. Trois (3) raisons principales pourraient être avancées pour expliquer cela:

- il n'y a pas de véritables stratégies migratoires communautaires ou nationales ;
- les émigrés vivent dans une grande précarité dans les pays d'accueil, et le niveau d'assistance consulaire dont ils bénéficient est souvent dérisoire;
- l'essentiel des transferts de fonds effectués servirait à des dépenses de consommation courante, par conséquent son impact sur la croissance serait limité.

Pour les deux premières explications, il est vérifiable qu'autant au niveau de l'Union Africaine que des organisations sous régionales, il n'existe aucune stratégie cohérente et efficace prenant en charge les émigrés. En outre, en Europe, aux Etats Unis ou dans les autres destinations de prédilection, les émigrants Africains sont généralement dans une grande précarité, et les quelques ambassades ou consulats présents apportent une assistance peu efficace à leurs ressortissants.

Par contre, il convient de relativiser l'idée généralement répandue selon laquelle les transferts des migrants serviraient presque exclusivement à des dépenses de consommation, une faible portion revenant à l'investissement. En effet, dans le cas du Sénégal, par exemple, il a été montré qu'une part importante des transferts servait à des dépenses de santé, d'éducation, mais aussi à des acquisitions immobilières, toutes choses qui peuvent valablement être considérées

¹ Banque Mondiale (2016) "Recueil des statistiques sur les migrations et les envois de fonds"

² OCDE (2009) "Envois de fonds vers l'Afrique: Marchés de transfert de fonds, environnement favorable et perspectives", Fonds International pour le Développement Agricole, Boassard, L. (2009). L'avenir des migrations vers les pays membres de l'OCDE: Note régionale, Afrique de l'Ouest, p.2

comme de l'investissement. Par ailleurs, beaucoup d'émigrés, rentrés au pays, investissent dans divers secteurs porteurs de croissance, comme l'a montré l'Enquête *Migrations et Transferts de fonds au Sénégal* (Banque Mondiale, 2009).

Tableau 1/ Répartition des transferts par catégorie de dépenses en milliards de F CFA et en % du total (2005)

Rubrique	Montant	Pourcentage du total
Budget familial	501	60,9
Immobilier	278	33,8
Investissement	43	5,3
Total	822	100,0

Source: BAD (2007) via Etudes sur les transferts d'argent au Sénégal, Beye, P. (2009)

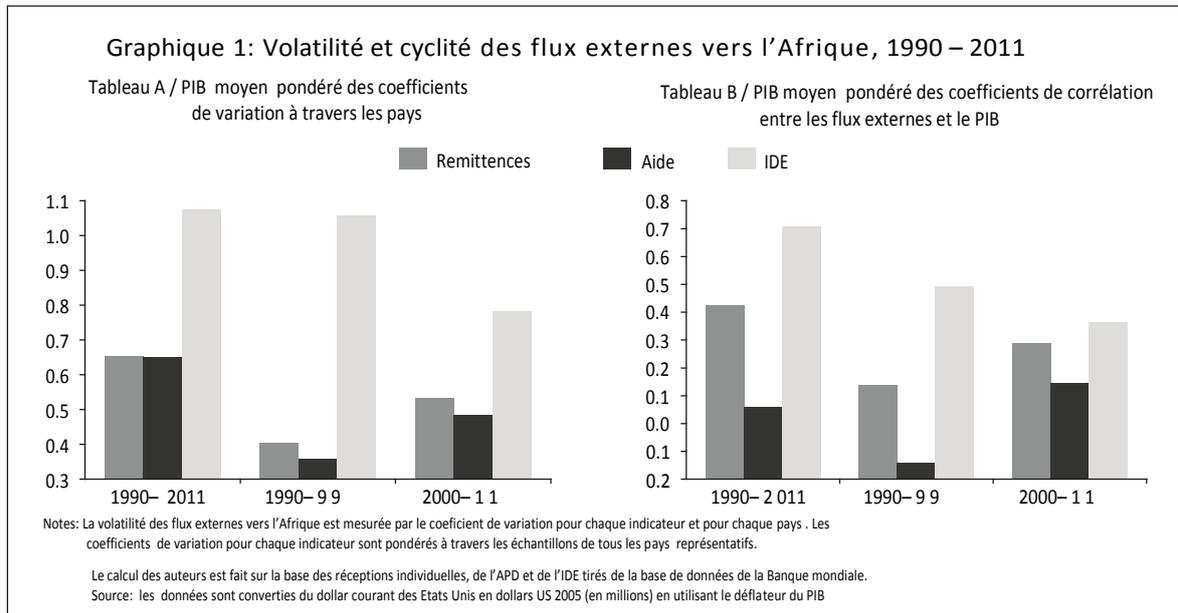
Par conséquent, au moment où l'Investissement Direct Etranger (IDE) et l'Aide Publique au Développement (APD) sont encore très insuffisants et volatiles (voir graphiques 1 et 3), il est important d'explorer des **solutions alternatives aux problèmes de financement des économies africaines**.

D'ailleurs, pour l'année 2015, la Banque Mondiale écrivait : «Représentant un volume trois fois supérieur à celui de l'aide publique au développement, les envois de fonds des migrants internationaux constituent une bouée de sauvetage pour des millions de ménages des pays en développement. En outre, les migrants détiennent plus de 500 milliards de dollars d'économies annuelles. Les sommes cumulées des envois de fonds et des économies des migrants constituent une source de financement considérable pour des projets de développement susceptibles d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance dans les pays en développement» (Banque Mondiale, 2016).

En effet, la dernière crise financière internationale a montré les limites des deux autres flux de capitaux externes que sont l'Investissement Direct Etranger (IDE) et l'Aide Publique au Développement (APD) pour équilibrer la balance des paiements des pays en développement, compte tenu de leur relative volatilité, mais aussi de leur insuffisance (graphiques 1, 3 et 4). Dans ces conditions, la manne financière que constituent les transferts financiers des émigrés est une piste à explorer, non seulement dans le cadre du soutien traditionnel aux familles des émigrés, mais également dans le cadre du financement des projets d'investissement.

A cet égard, deux raisons fondamentales ont influencé notre choix de ce sujet : -
- en tant qu'Africains, nous vivons quotidiennement les difficultés économiques auxquelles font face les ménages de nos pays, et sommes soucieux de leur trouver une solution;

- en tant qu'expatriés, nous sommes témoins des conditions de grande précarité dans lesquelles se trouvent les immigrés Africains, notamment en Europe, et souhaitons contribuer à la recherche de solutions pour améliorer leur situation et en faire profiter nos pays.



Sous cette double motivation, et en vue de trouver une alternative aux flux d'aide ou de financements en provenance de l'étranger, nous nous proposons, dans un premier temps (**section 1**), de poser la **problématique** de cette étude. Cette problématique se situera dans le contexte très actuel du débat sur la question migratoire qui se pose aux pays de l'Union Européenne (UE), mais également dans celui important du financement des économies africaines. Dans une deuxième section (**section 2**), nous indiquerons les **fondements théoriques et les questions de recherche**. La **section 3** sera l'occasion de définir la méthodologie utilisée, avant que les **résultats** soient exposés dans la **section 4**. Enfin, la **section 5** sera l'occasion de discuter les résultats obtenus, avant que nous ne tirions les **conclusions** de ce travail.

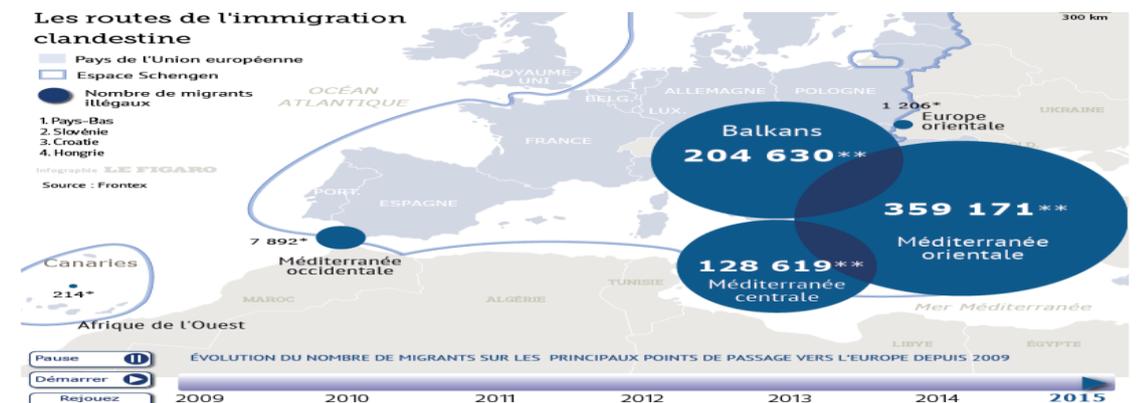
Section 1 PROBLEMATIQUE

I.1 Le problème

La question migratoire est un débat très actuel. En Europe, ce thème a soulevé beaucoup de controverses, particulièrement en 2015, où du fait de la crise en Syrie et en Irak, des milliers de réfugiés ont afflué vers l'Europe. En effet, entre 2009 et 2014, ce sont les vagues de jeunes Africains, sur des pirogues et bateaux de fortune, qui ont ému le monde entier, en tentant de

rallier les côtes espagnoles. Des milliers d'entre eux ont péri dans l'océan, et l'Union Européenne a dû mettre en place depuis 2005 l'Agence FRONTEX³, un dispositif de surveillance des frontières extérieures de l'Union Européenne, pour tenter d'enrayer ce phénomène. Cette Agence a estimé à environ 800.000 le nombre de migrants entrés illégalement dans l'Union Européenne. En outre, la Commission Européenne a évalué que d'ici 2017, environ 3 millions de migrants fuyant la guerre et la pauvreté sont attendus en Europe.

Graphique 2/ Les routes de l'immigration clandestine



Source : Frontex

Cet accroissement de la population migrante suscite forcément des réactions et des débats dans les sociétés et les milieux politiques européens, en particulier dans les milieux d'extrême-droite, qui voient souvent dans l'immigration un problème plutôt qu'une opportunité. En effet, dans la plupart des démocraties européennes, existent des partis politiques et mouvements d'extrême droite qui véhiculent des messages xénophobes voire même racistes. Ce rejet de l'immigration, ou cette méfiance vis-à-vis de l'étranger, connaît parfois une expression violente, les immigrants étant souvent considérés comme une menace pour l'emploi et la cohésion sociale. Deux exemples pourraient illustrer cette situation.

D'abord **la France**, ancienne puissance coloniale, qui accueillait sur son sol 5,8 millions d'immigrés en 2013, soit 8,8 % de sa population totale. La proportion de populations d'origine non européenne y est assez importante, en particulier celles provenant de ses anciennes colonies d'Afrique et des Caraïbes. Ceci est à l'origine de pas mal de tensions sociales et de controverses politico-idéologiques dans un pays qui abrite l'un des partis d'extrême-droite les plus radicaux et les plus xénophobes d'Europe: le Front National. En effet, en cohérence avec son idéologie

³ L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) a été créée par le règlement du Conseil de l'UE du 26 octobre 2004. Elle est opérationnelle depuis le 1er mai 2005

de rejet de l'étranger, le Front National prône «l'homogénéisation des cultures, la désintégration de tous les particularismes identitaires au nom des valeurs universelles... et on tend vers une espèce d'assimilation semblable au racisme» (Stoica, Pop, 2013).

Cette posture de l'extrême droite et même d'une certaine frange des partis traditionnellement tolérants vis-à-vis de l'immigration (par exemple le RPR, devenu UMP et maintenant Les Républicains) semble corroborer les thèses des tenants des théories de la menace «Threat Theories». Selon les tenants de ces théories, plus une population pense que les minorités ethniques menacent ses intérêts, plus elle est xénophobe.

Sans tirer de conclusions hâtives au sujet du niveau de xénophobie de la population française, nous pouvons faire le constat qu'en 1999, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), il y'avait près de 3 millions d'immigrés provenant hors de l'Union Européenne, soit près de 4,7% de la population. En 2008, près de 6% de la population était constituée d'immigrants, portant l'effectif de la population étrangère à 3,7 millions. En 2013, cet effectif est passé à 5,8 millions, soit 8,8 % de la population totale. Parmi ces immigrés, près de 61% proviennent hors de l'UE-27 en 2008, et la plupart des pays africains (Jolly, DiGiusto, 2014). En 2013, la proportion d'immigrés provenant hors de l'UE est passée à 5,7 millions de personnes, soit 8,3 % de la population totale.

Cette « invasion » de la France par les immigrés d'origine surtout Nord-Africaine et d'Afrique subsaharienne, a emmené l'ancien Président Nicholas Sarkozy à faire appel aux électeurs d'extrême droite en affirmant que la France avait trop d'étrangers sur son territoire et qu'elle ne pouvait pas les intégrer dans sa société (Samuel, 2012). Bien avant lui, l'ancien Premier Ministre socialiste Michel Rocard avait annoncé que « la France ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde », alors que l'Ancien Président Jacques Chirac, alors Premier Ministre, avait accusé les immigrés d'origine africaine de propager « des bruits et des odeurs ».

Le deuxième exemple qui pourrait illustrer cette relation entre immigration et xénophobie pourrait être **l'Allemagne** qui, à la différence de la France, n'a pas un passé colonial notoire, et dont l'immigration ne procède donc pas de liens coloniaux séculaires. Par conséquent, le profil migratoire de ce pays découle forcément en priorité de facteurs essentiellement économiques (recherche d'emploi ou de mieux-être), et récemment géopolitiques (la guerre en Syrie). Par conséquent, il est assez intéressant d'observer comment un pays, qui a pourtant un besoin crucial de main-d'œuvre, et accueillant un nombre relativement faible de migrants, peut malgré tout être le théâtre de comportements xénophobes et abriter des partis et mouvements anti-immigration. Par exemple, le Mouvement Pegida, aux idées d'extrême droite très agressives vis-à-vis de l'Islam et de l'immigration, y a fait son apparition en 2014.

Tableau 2/ Composition de la population étrangère en Allemagne

Pays d'origine	Population étrangère en Allemagne			Variation du 31/12/2014 au 31/12/2015
	2011	2014	2015	
Total étrangers	6.930.896	8.152.968	9.107.893	+ 954 925

Source : statista.com, partenaire du Handelsblatt et Destatis

Ce mouvement, qui se dit des «patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident» dénonce également l'«invasion» de l'Allemagne par les immigrés, même si une bonne part de son discours populiste s'élève contre les élites politiques et médiatiques. Cette formation politique a une grande affinité idéologique et intellectuelle avec le parti également populiste Alternative pour l'Allemagne (AfD), dont la thématique est très proche de celle de Pegida, surtout en ce qui concerne l'intégration et la question des réfugiés.

En revanche, dans les pays en développement, le débat ne se pose pas dans les mêmes termes. Dans ces pays confrontés le plus souvent à de grandes difficultés économiques, avec notamment un chômage endémique, l'émigration est généralement une question de triple survie:

- **survie économique** pour les ménages qui y voient un moyen d'accroître leurs revenus et de faire face aux dépenses, principalement de consommation. A cet égard, des études et des enquêtes ont mis en évidence qu'une forte proportion des fonds transférés était affectée aux dépenses alimentaires, mais aussi à la santé, à l'éducation, aux fêtes, et très peu aux investissements (OCDE, 2009) ;

- **survie politique** pour les gouvernants pour qui la sortie massive de jeunes sans emploi est une aubaine, une occasion d'éloigner une potentielle force de contestation : par exemple, le Gouvernement sénégalais a signé en 2006 des accords avec l'Espagne permettant l'envoi de 4.000 travailleurs sénégalais dans ce pays, et une aide financière pour la formation des jeunes, contre un engagement à participer à des patrouilles conjointes en mer pour décourager les candidats à l'aventure⁴ ;

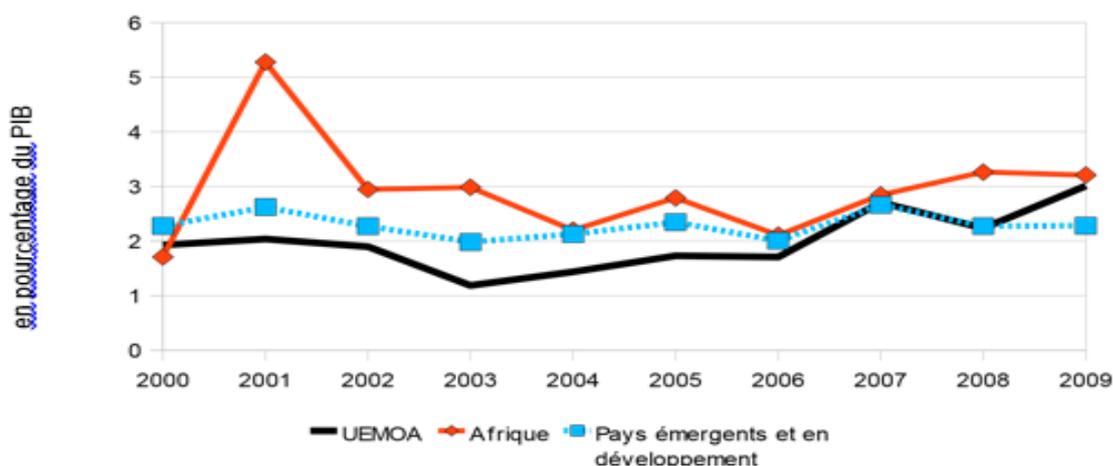
⁴ Par cet accord, l'Espagne a également mis à la disposition du Sénégal 20 millions d'Euros pour financer la formation et l'emploi, et créer des opportunités économiques pour les jeunes.

- **survie physique** (ou survie tout court) pour ceux qui fuient les guerres. En effet, la dernière crise migratoire a montré la gravité et les conséquences associées aux guerres provoquées en Syrie, en Irak et en Lybie, avec la ruée vers l'Europe d'une vague sans précédente de demandeurs d'asile fuyant les combats (plus d'un million de migrants sont entrés en Europe depuis début 2015, selon le Haut Commissariat aux Réfugiés, dont plus de 18,5% fuyant la guerre en Syrie).

Dans ces conditions, se pose la question fondamentale du **financement alternatif des économies des pays pauvres**, dans la mesure où les sources traditionnelles de financement, hormis leur volatilité, se sont montrées insuffisantes.

Dans le cas particulier des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), sur lesquels porte notre travail, les Investissements Directs Externes et l'Aide Publique au Développement fournie par les pays du Nord soutiennent les économies de ces pays, lesquels ont pour caractéristique principale un relatif dénuement et une rareté des ressources naturelles. Malheureusement, comme nous l'avons indiqué, ces financements externes à elles seules se révèlent insuffisantes à financer ces économies, et leur relative volatilité (voir graphiques 1, 3 et 4) milite en faveur d'une recherche de ressources alternatives.

Graphique 3 Evolution récente des flux d'IDE dans l'UEMOA

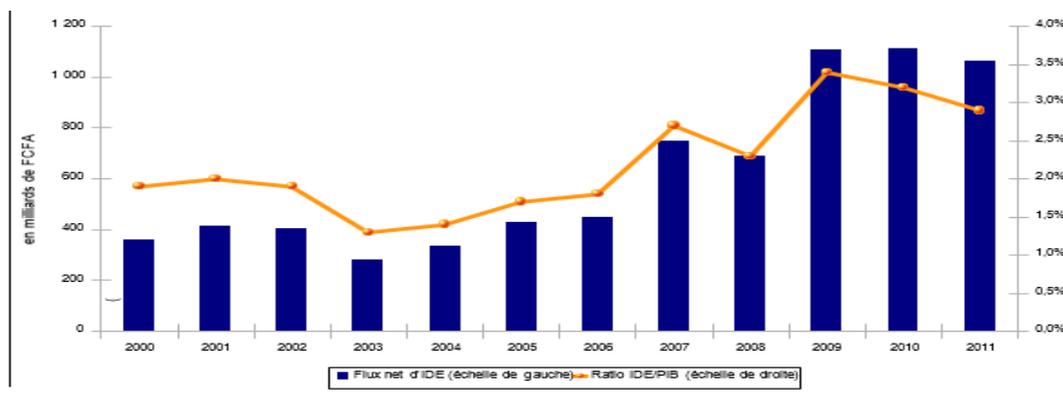


Source : FMI, BCEAO

En revanche, il a été constaté un accroissement continu du flux de rémittances en direction de cette zone, sur la période considérée, malgré l'absence de stratégies migratoires cohérentes aux niveaux communautaire ou national, de prise en charge et d'encadrement des populations émigrées. En outre, les transferts des émigrés se sont montrés plus résilients face aux chocs que les autres flux externes (IDE et APD). Dans ces conditions, il est possible d'envisager une

meilleure gestion de la question migratoire afin de « booster » les flux de capitaux entrants. Au préalable, nous allons parcourir la littérature scientifique sur la question migratoire en général, et les transferts de fonds des migrants en particulier.

Graphique 4/ Evolution des flux d'IDE vers l'UEMOA entre 2000 et 2011



Source : BCEAO

I.2 Révision de littérature

Une diversité d'études a abordé sous divers aspects la problématique migratoire. Dans la perspective de notre travail, nous examinerons en particulier les travaux qui ont traité des **théories économiques de la migration**, c'est-à-dire celles dont l'objectif est de déterminer les enjeux économiques autour de la problématique migratoire (I.2.1). D'autres recherches ont porté sur **les déterminants et l'impact des transferts des migrants sur la croissance économique** (I.2.2), la pauvreté, les investissements des pays en développement (PED) ainsi que sur le développement économique. Les **effets négatifs liés aux transferts des migrants** (I.2.3) ont également été abordés par certains auteurs. Et enfin, **les mouvements xénophobes et/ou racistes** que suscitent ces vagues migratoires ont été l'objet d'un travail de recherche assez approfondi qui a retenu notre attention (I.2.4).

I.2.1 Théories économiques de la migration

La migration est une problématique très vaste qui peut être abordée en particulier sous trois perspectives: ses **causes** ou fondements, ses **mécanismes** et ses **conséquences**. Chacun de ces aspects pourrait à son tour faire l'objet d'une vaste étude. Par exemple, parmi les conséquences des flux migratoires, nous pouvons retenir les mutations sociales et populationnelles dans les pays d'immigration, la problématique de l'intégration ou du chômage, les replis identitaires, les transferts de fonds des migrants vers leurs pays d'origine ainsi que leurs effets...etc. Sur chacun

de ces différents aspects, beaucoup de théories ont été formulées depuis le XIX^e siècle. On peut diviser ces théories en deux catégories : les **théories néoclassiques** et les **approches structuralistes**. Examinons d'abord les théories néoclassiques.

1. L'approche néoclassique

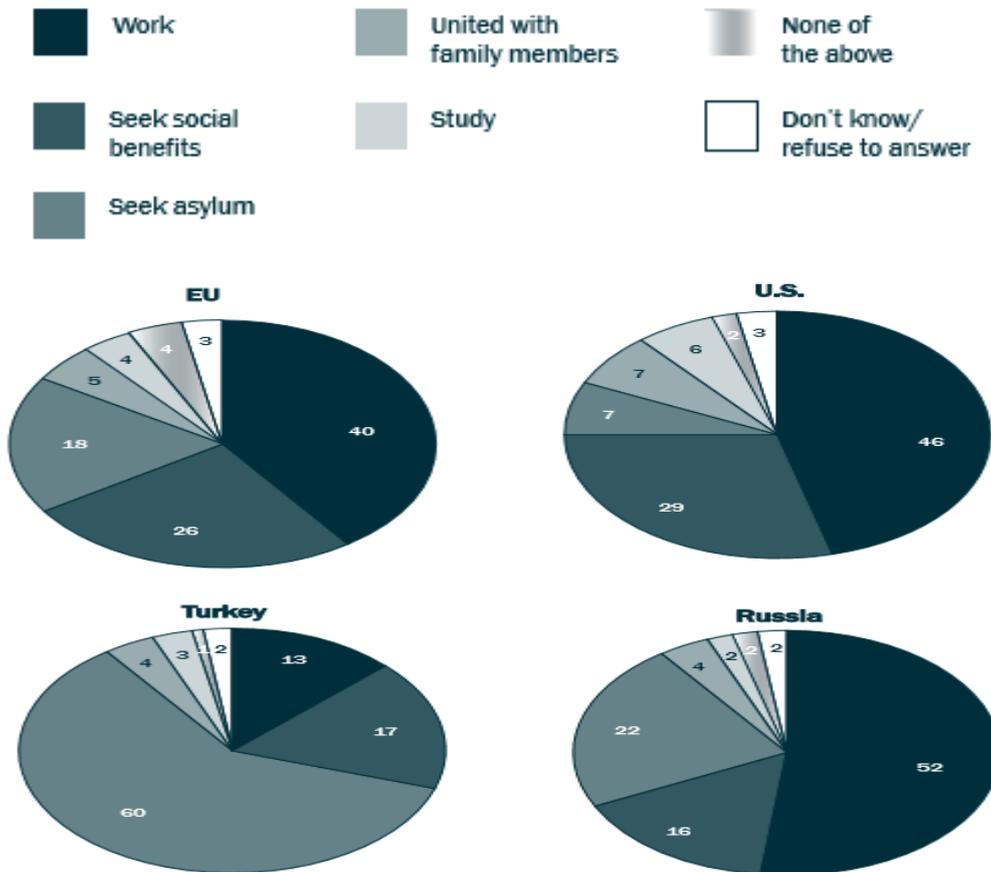
Cette approche a pendant longtemps prévalu dans les études scientifiques sur les migrations internationales, et elle est encore largement usitée de nos jours. Sa finalité est d'**expliquer les causes de la migration** et est inspirée de la «loi migratoire» du géographe allemand Ravenstein selon qui, l'explication économique de la migration repose sur les principes du "push-pull" (attraction-répulsion) pouvant exister entre deux espaces donnés. Harris et Todaro (1970) l'ont par la suite développée suivant ce principe du "push-pull", qui veut que les travailleurs migrent vers des pays où leur situation économique pourrait être meilleure. Selon Castles et Miller (Castles & Miller, 2003 via Schiltz, 2013), les flux migratoires sont considérés comme des flux unilatéraux, fruit de la **décision individualiste du migrant**, basée sur la comparaison des coûts et des bénéfices relatifs d'un éventuel départ (Castles & Miller, 2003 via Schiltz, 2013). Selon ce modèle, deux types d'explications ont été avancées par rapport au phénomène de l'émigration:

- **l'explication macroéconomique** des migrations réside dans la différence entre l'offre et la demande de travail entre deux zones géographiques données. Ainsi, «...Le différentiel de salaire qui en résulte provoque le déplacement de travailleurs du pays à bas salaires vers le pays à hauts salaires» (Massey et al. p. 433);

- **l'explication microéconomique**, fondée sur la théorie du choix rationnel, repose sur un calcul coût-bénéfice: l'individu décide de migrer quand les bénéfices qu'il espère tirer de son départ sont supérieurs aux coûts que cette migration engendre. En langage économique, la décision de migrer est prise quand le coût d'opportunité lié à cette migration est inférieur à celui qui serait lié à son «non départ». A cet égard, une enquête menée par le "German Marshall Fund of the United States" entre 2008 et 2013, auprès des citoyens de l'Union Européenne et des Etats Unis, a montré une certaine similitude (malgré une différence d'amplitude) dans la perception des causes du phénomène migratoire de part et d'autre de l'Atlantique. En effet, si dans l'UE, 40 % des personnes interrogées estiment que les immigrants viennent chercher du travail, les Nord Américains sont 46 % à penser la même chose. Pour ce qui est des bénéfices sociaux, les Européens interrogés sont 26 %, alors que les Américains sont 29 %. Pour ce qui est de la

recherche d'un asile, 18 % des Européens pensent que c'est le motif principal de l'arrivée des migrants, contre 7 % pour les Nord Américains (voir graphique 5).

Graphique 5/ Why immigrants come to country?



Source: Le Fonds German Marshall des Etats-Unis
Transatlantic Trend 2014

Ce modèle a été beaucoup critiqué, notamment pour son caractère simpliste. «La tendance du modèle "push-pull" à être appliqué aux flux constatés dissimule son incapacité à expliquer pourquoi des mouvements similaires ne se produisent pas en provenance d'autres pays également pauvres, ou pourquoi les sources d'émigration se concentrent dans certaines régions et non dans d'autres, à l'intérieur d'un même pays» (Massey et al., p.607). Pour corriger ou compléter ces imperfections, des théories dites structuralistes ont ainsi été énoncées.

2. Les approches structuralistes

Ces approches ont pour but d'**expliquer la persistance des flux migratoires**. En effet, les limites des approches néoclassiques à expliquer la persistance des migrations dans le temps ont emmené certains chercheurs à explorer des théories alternatives:

- **La théorie des réseaux**

Cette théorie trouve son fondement dans l'inclination des pays du Nord, à partir des années 1970, à concéder le principe du regroupement familial aux immigrés déjà établis.

Ainsi, l'installation des premiers migrants constitue un tremplin pour les générations successives de migrants, qui vont ainsi profiter de l'aide financière et logistique des premières générations pour émigrer et s'installer dans ces pays avec plus de facilité que leurs prédécesseurs. Ce processus de migration va se poursuivre et être **auto-entretenu**, du fait notamment de la baisse des coûts de migration qui en découle, constituant ainsi des réseaux qui forment un «capital social sur lequel les personnes peuvent s'appuyer pour trouver un emploi à l'étranger» [Hugo, 1981].

- **La «causalité cumulative» [Myrdal, 1957]**

D'après l'énoncé de Myrdal, «chaque migration modifie le contexte social dans lequel les décisions ultérieures de migration sont prises, généralement d'une manière qui accroît les probabilités de migrations supplémentaires» (1957, cité par OCDE, 2001). Cette théorie part de l'argumentaire selon lequel les premiers migrants, de retour ou non à leur pays d'origine, voient leur situation financière s'accroître substantiellement, ce qui se traduit par des réalisations concrètes en termes d'acquisition de patrimoine, et ceci accroît les inégalités. Dès lors, les familles sans migrants se sentent frustrées et incitent certains de leurs membres à partir, ce qui accroît l'émigration. Ce modèle, applicable à l'économie et aux phénomènes sociaux, «laisse entendre que le processus de croissance est par essence et en permanence inégal, ce qui contredit totalement la théorie néoclassique. Par son effet d'amplification, la croissance endogène des revenus créerait des différences entre les régions, avec l'apparition d'un processus de causalité cumulative et circulaire. En d'autres termes, les régions sous-développées le resteraient, dans la mesure où les mécanismes de renforcement accompagnant le processus de croissance ne feraient qu'amplifier les schémas de développement existants» (OCDE, 2001).

- **La théorie des systèmes mondiaux (Wallenstein)**

Emmanuel Wallenstein (2006, cité par Schiltz, 2013) a cherché à améliorer le concept d'économie-monde proposé par Braudel, et énonce le concept de système-monde qu'il définit comme étant «une vaste unité socio-spatiale résultant de l'organisation, plus ou moins durable parce que possédant un degré variable mais certain d'homéostasie, de relations complexes (à la fois économiques, politiques et culturelles) entre une multiplicité d'unités différentes (tribus, ethnies, peuples, cités-Etats, royaumes, etc.).

Cette théorie des systèmes mondiaux est inspirée du cadre théorique marxiste, et postule que le phénomène de la migration est une conséquence de la pénétration du capitalisme dans les pays périphériques non capitalistes. En effet, l'augmentation croissante des flux de marchandises du fait de la transformation continue de la terre, des matières premières et du travail dans les régions périphériques, conduit inévitablement à des flux migratoires. Par ailleurs, la salarisation d'un nombre croissant de paysans, pour les besoins des mines, puis des entreprises multinationales, «sape les formes traditionnelles d'organisation économique et sociale basées sur des systèmes de réciprocité et des rôles fixés d'avance, et crée des marchés du travail basés sur de nouvelles conceptions individualistes, sur le gain privé et sur le changement social. Selon Massey et al. (1993, cité par CERC, 2000), ces changements favorisent vraisemblablement la mobilité géographique du travail dans les régions en développement, avec souvent des conséquences internationales».

Toutefois, les critiques à la théorie des systèmes migratoires ne manquent pas, et beaucoup d'auteurs remettent en cause la perspective géographique associée à cette théorie. Selon Moulrier & Papademetriou (1993, cité par Schiltz, 2013), la politique migratoire «reflète le contenu du système migratoire, mais représente aussi une composante essentielle de sa dynamique». Ces systèmes migratoires ne prennent pas en compte la dynamique des réseaux migratoires, en particulier celle des migrants, et ne considèrent que les facteurs économiques et politiques. Autrement dit, cette approche «n'inclut pas du tout, ou pas suffisamment, le rôle des réseaux sociaux et donc l'action sociale ou spatiale des migrants ainsi que des non-migrants. Bref, elle ne permet pas de mettre en évidence toute la complexité des flux de va-et-vient connectant les pays d'origine et de destination» (Schiltz, 2013, 22).

- **La théorie du double marché du travail (Zlotnik, 2003; Anthias, 1983)**

Selon cette théorie, les emplois non qualifiés et mal payés sont exercés par les immigrants étrangers qui ne s'attachent ni au prestige, ni au statut social. Par conséquent, les migrations internationales sont la conséquence, non pas de l'offre de travail dans les pays d'émigration, mais d'une «demande permanente et inhérente à la structure économique des pays industrialisés.» (Feld, 2003).

Selon Serge Feld (2003, 4), ce modèle a fait l'objet de nombreuses critiques, pour plusieurs raisons:

- d'abord, au plan théorique, il confine les causes de l'immigration uniquement à une demande de main-d'œuvre dans les pays d'accueil;

- ensuite il est remis en cause par d'une part, l'impact des nouvelles technologies sur la structure de l'emploi, d'autre part les effets de la mondialisation sur la localisation des activités : la recherche de compétitivité (par exemple par le biais des délocalisations) ainsi que l'internationalisation croissante des échanges, peuvent accroître ou diminuer les flux migratoires.

- La Nouvelle économie des migrations de travail

Le paradigme néoclassique conçoit la décision de migrer comme un choix individuel. Par contre, la nouvelle économie de la migration (NEM), rattachée surtout à l'économiste Oded Stark (1991) considère le départ d'un individu comme le résultat d'une **décision collective**. En effet, la décision de migrer procède d'une stratégie familiale qui met en évidence une certaine interdépendance entre le migrant et sa famille, et aboutit à une sorte de partage des risques (Stark et Bloom, 1985; Piché, 2013). Par ailleurs, selon Flore Gubert, «les individus ne migrent plus seulement en raison d'un différentiel escompté de rémunération, mais aussi pour lever partiellement la contrainte de liquidité des ménages et/ou diversifier les risques en l'absence de marchés ou de l'assurance dans les zones rurales.» (Gubert, 2010).

La nouvelle économie des migrations connaît cependant une certaine remise en cause dans certaines de ses assertions. Par exemple, dans le cas du Mexique, selon Lucie Geffrey, les envois de fonds compensent la diminution de la force de travail consécutive à la migration en permettant l'embauche de salariés agricoles et l'acquisition d'équipements (Taylor, 1992; Taylor et Wyatt, 1996). Par ailleurs, si les transferts de fonds bénéficient surtout aux ménages les plus favorisés car disposant de plus de capital, une partie infime de ces ressources est consacrée à l'investissement productif.

D'autres auteurs ont réfléchi sur les déterminants des rémittences ainsi que sur la relation entre rémittences et croissance économique.

I.2.2 Déterminants et impacts des transferts sur la croissance

Comme annoncé, plusieurs chercheurs ont fait des travaux sur les déterminants des rémittences dans les pays récepteurs. Ncude et Brixiova (2013), ont identifié la croissance économique et une situation économique stable dans les pays récepteurs comme déterminants importants des transferts. Ce point de vue a été corroboré par un rapport de l'OCDE (OCDE, 2006) selon lequel les déterminants des transferts des émigrés sont: le revenu de l'émigré, son épargne, la durée

de la migration, sa situation familiale ainsi que la situation macroéconomique dans le pays de départ comme dans le pays d'accueil.

En ce qui concerne l'**impact des transferts sur la croissance économique**, Simon Feeny, Sasi Lamsiraroj & Mark McGillivray (2014), dans le cas des îles du Pacifique, ont trouvé une corrélation positive et significative entre rémittences et croissance économique. Aberra Senbeta (2013) a conclu à un effet positif significatif des transferts sur l'accumulation du capital, une des deux sources de la croissance économique (avec la Productivité Totale des Facteurs). Bichaka Fayissa et Christian Nsiah (2010) ont été plus concrets en donnant une évaluation de l'impact des transferts sur la croissance, dans une étude consacrée aux effets agrégés des rémittences sur la croissance économique et le développement des pays africains : une augmentation de 10% des transferts provoque une croissance de 0,4% du PIB per capita.

Pour leur part, Mohammad Salahuddin et Jeff Gow (2015), dans une étude consacrée au Bangladesh, à l'Inde, au Pakistan et aux Philippines, ont établi l'existence de relations empiriques entre transferts des migrants et croissance économique sur le long terme, selon des tests économétriques. Giuliano et Ruiz-Arranz (2009), ainsi que Singh, Markus et Kyung-Woo (2009) insistent également sur le rôle des rémittences dans l'augmentation de la croissance économique. Mohammad Salahuddin et Jeff Gow ont énoncé un modèle économétrique établissant la relation empirique entre rémittences et croissance économique, en travaillant sur certains pays grands récepteurs de transferts de fonds comme le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et les Philippines (Salahuddin, Gow, 2015). En effet, en utilisant la base de données des indicateurs de la Banque Mondiale pour la période 1977 à 2012, ils ont pu montrer que l'augmentation du PIB per capita était une fonction des rémittences selon la relation suivante :

$Y_{it} = (A \cdot \text{Rem}_{it}^{\beta}) \quad \text{ou} \quad \ln \gamma_{it} = \beta_0 + \beta_1 \cdot \text{REM}_{it} + \varepsilon_{it}$

Y_{it} = augmentation du PIB per capita

Rem_{it} = Rémittences reçues

β_0 = Intercept

β_1 = coefficient de rémittence

\ln = logarithme népérien

ε = disturbance term

i = pays considéré

t = la période de temps considérée

En outre, cette relation a été confirmée sur le long terme par des tests économétriques. D'autres auteurs ont montré que les rémittences ont un effet sur la distribution de revenus, donc sur la

lutte contre la pauvreté. Par exemple, Flore Gubert, Thomas Lassourd et Sandrine Mesplé-Somps (2010) indiquent, en travaillant sur l'exemple du Mali, que les envois de fonds peuvent modifier substantiellement la distribution des revenus des pays d'origine.

Fayissa et Nsiah (2010), quant à eux, ont également montré que les envois de fonds peuvent aider les familles africaines récipiendaires à faire face aux besoins immédiats, dans le domaine de l'alimentation, de la santé et de l'éducation. Par ailleurs, ces fonds améliorent la productivité et augmentent la croissance économique.

D'autres études ont corroboré la thèse de l'impact positif des flux de transfert sur l'économie des pays récepteurs.

Par exemple, dans une « Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants dans les pays de l'UEMOA », la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), tout en signalant une forte progression des rémittances vers l'Afrique durant la dernière décennie (40 milliards USD en 2010, la moitié en 2005), estime que les flux de transfert des migrants sont la première source de financement extérieur dans l'UEMOA (BCEAO, 2013). Par conséquent, les transferts sont un facteur de stabilité sociale dans la mesure où ils constituent la première source de revenus pour plusieurs ménages. En outre, le rapport soutient que ces fonds contribuent à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration et la diversification des revenus des ménages, l'accès à l'éducation et aux soins sanitaires, ainsi qu'aux services bancaires. Ces résultats corroborent ceux trouvés par Laetitia Duval et François-Charles Wolff (2009) qui ont montré que ces transferts, en faisant reculer la pauvreté des populations locales, peuvent contribuer à réduire la déforestation, et devraient ainsi avoir un impact bénéfique sur l'environnement. D'autre part, ils estiment que les transferts ont un effet redistributif dans la mesure où les migrants versent de l'argent aux membres défavorisés de leurs familles qui sont restés dans les pays d'origine.

Pour Nsiah (2008), au-delà de l'appui qu'elles apportent au secteur financier, les rémittances, au même titre que les sources traditionnelles de croissance (investissement, capital physique et humain), permettent de financer les dépenses de santé, d'habitation, alimentaires et autres, mais aussi contribuent à améliorer la productivité et à impulser la croissance économique.

Enfin, les rémittances sont une source de financement des investissements et de consolidation de la viabilité extérieure des pays récepteurs. A ce propos, Dumont (2007), dans son étude consacrée aux impacts des migrations et des transferts de fonds sur les pays d'origine, indique que les migrations internationales ont un rôle à jouer dans le processus de développement, mais ne sont ni une condition suffisante, ni une condition primordiale, mais un atout supplémentaire.

D'autres travaux ont relevé les propriétés macroéconomiques des transferts de fonds des migrants africains qui sont la pro-cyclité et la faible volatilité (Ncude et Brixiova, 2013). Par contre, d'autres chercheurs ont montré que les transferts de fonds des migrants n'avaient pas que des effets bénéfiques pour les pays d'origine.

I.2.3 Effets négatifs des transferts

Bichaka Fayissa et Christian Nsiah (2010), en étudiant les effets des rémittances sur la croissance économique des pays africains, ont montré qu'une migration à grande échelle (surtout celle des personnes hautement qualifiées), peut influencer négativement sur le marché interne du travail dans des secteurs spécifiques comme l'enseignement supérieur, les services publics, la science et la technologie, les manufactures et les services.

L'impact des transferts sur la répartition du revenu a également été traité par certains chercheurs. Ainsi, si certains comme Ahlburg (1996), Taylor et Wyatt (1996) et Taylor (1996), en prenant comme exemple le Royaume de Tonga et le Mexique, ont montré l'effet de rééquilibrage (*adjustment effect*) que jouent les transferts de fonds des émigrés sur la répartition du revenu, en revanche d'autres chercheurs ont montré que les rémittances ont accentué les inégalités mesurées par l'indice de Gini. Une des principales raisons réside dans le fait que ce sont les familles aisées qui sont le plus à même de payer les frais liés aux migrations internationales que les autres. Ce cas a été illustré en Egypte où des données recueillies ont montré que malgré la réduction de la pauvreté (du fait qu'un nombre important de familles ont effectivement bénéficié de ces transferts), les rémittances ont fait augmenter l'inégalité des revenus (Adams, 1991). Cette situation a également été observée aux Philippines (Rodriguez, 1998) et au Pakistan (Adams, 1998).

Selon d'autres recherches, les transferts monétaires des émigrés peuvent avoir un effet inflationniste: «si les transferts produisent une demande supérieure à la capacité de l'économie d'origine à y répondre, et si la demande concerne des biens non marchands, ils peuvent avoir un effet inflationniste» (Adams, 1991). Ceci a été vérifié en Egypte en 1986 et 1990 où le prix des produits agricoles a bondi de 60 % à cause des transferts.

Les effets négatifs des rémittances sur la balance des paiements ont également été soulevés par les chercheurs, même s'ils ont fait l'objet de controverses. En effet, l'un des effets négatifs soulevés est «l'effet boomerang», c'est-à-dire quand les transferts des migrants provoquent une augmentation des importations et du déficit de la balance commerciale dans les pays de destination (OCDE, 2002). La controverse soulevée ici tient d'abord au fait que, selon plusieurs

auteurs, la propension à importer peut résulter du développement de l'économie en général, d'un changement structurel dans la production des biens de consommation ou d'équipement, ou de la division internationale du travail, ensuite à l'absence d'éléments empiriques confirmant l'«effet boomerang». Les migrations en général ont également d'autres effets pervers tels que les réactions de rejet des populations autochtones vis-à-vis des immigrés, autrement dit des mouvements xénophobes.

I.2.4 Les mouvements xénophobes

Si les mouvements migratoires, selon l'approche néo-classique, sont provoqués par un décalage de revenus et une recherche de mieux-être, cette "invasion" qui en résulte suscite forcément la réaction des opinions publiques et des acteurs politiques dans les pays de destination.

A cet égard, Heribert Adam a tenté de déterminer la relation entre xénophobie et antisémitisme, et d'expliquer la persistance des sentiments xénophobes dans la société allemande (Adam, 2015). Selon lui, la xénophobie en Europe est un sentiment collectif d'une identité nationale diluée par l'arrivée massive d'étrangers. Ce sentiment est renforcé de nos jours par les préjugés anti-musulmans, préjugés accentués par les attentats du 11 septembre et la psychose anti-terroriste qui s'en est suivie. D'autres événements plus récents ont créé une confusion savamment entretenue par les partis d'extrême-droite, entre immigration et islamisme, ou entre immigration et terrorisme. Les événements les plus notoires en Europe ont commencé par l'attaque terroriste islamiste perpétrée le 7 janvier 2015 contre le journal Charlie Hebdo. Cette attaque, qui a décimé une partie de la rédaction de cet hebdomadaire satirique, a suscité une indignation mondiale. Ainsi, le 11 janvier 2015, une marche dite républicaine a réuni à Paris plus d'un million et demi de personnes, alors qu'à l'échelle du territoire français, plus de quatre millions de personnes ont défilé en deux jours. Paris et sa périphérie (Saint-Denis, 10^e et 11^e arrondissements) seront encore victimes d'un attentat terroriste le 13 novembre 2015, attentat revendiqué par le groupe terroriste islamiste «Daech», dont le bilan officiel a fait état de 130 morts et de 413 blessés hospitalisés, dont 99 en situation d'urgence absolue.

D'autres attaques djihadistes ont également frappé Londres d'abord en mai 2013, quand deux hommes ont poignardé à mort un soldat britannique dans la rue, et en décembre 2015 quand trois personnes ont été blessées dans le Métro lors d'une attaque au couteau. Cette dernière attaque avait clairement des liens avec la crise syrienne dans la mesure où le Parlement britannique venait de voter l'extension à la Syrie des bombardements contre les positions du

mouvement terroriste Daech. La Belgique non plus n'a pas été épargnée par ces attaques djihadistes puisque le 22 mars 2016, la région de Bruxelles-Capitale ainsi que la province du Brabant flamant ont été le siège de trois attentats à la bombe revendiqués par l'organisation terroriste dit Etat islamique: deux à l'aéroport de Bruxelles, et un troisième dans le Métro de Bruxelles, près de la station de Maelbeek. Le bilan de ces attentats fait état de 32 morts (non compris les kamikazes) et 340 blessés. Le lien entre ces attentats et l'immigration va très vite être fait, ou plutôt entre ces attentats et le flot de réfugiés fuyant la guerre en syrie, d'autant qu'une série d'agressions ont été enregistrées à Cologne en Allemagne contre 560 femmes dans la nuit de la Saint-Sylvestre en en fin 2015 et début 2016, agressions dont les auteurs seraient des étrangers, notamment des réfugiés syriens.

Guillaume Roux va plus loin dans l'analyse en convoquant la "théorie de la menace" ou "Threat Theory" pour expliquer l'apparition et la persistance des sentiments xénophobes en Europe. Selon cette théorie, plus une population a le sentiment que les minorités ethniques menacent ses intérêts, plus elle est xénophobe. En appliquant ce principe à la question de l'immigration, elle laisse suggérer que plus une société comprend une forte proportion de minorités ethniques, ou une immigration intense, plus elle est xénophobe (Roux, 2008).

Cette revue de littérature met en évidence la difficile tâche de définir une charpente théorique pouvant fonder notre démarche. Autrement dit, se pose la question de savoir laquelle de ces théories permet d'orienter et de structurer notre travail. Nous répondrons à cette question quand nous aurons énoncé les objectifs de notre recherche.

I.3 INTERÊT DU SUJET ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objectif général de la recherche consiste à montrer que les transferts des émigrants peuvent être fortement augmentés si des politiques publiques innovantes sont pensées et mises en œuvre dans les pays d'émigration. En effet, si le niveau des transferts financiers vers les pays d'émigration est important et en augmentation régulière, cela est dû surtout à l'"effet du nombre", c'est-à-dire à l'existence d'une forte communauté d'expatriés dans les pays d'émigration, souvent européens, en l'absence ou quasi absence de mécanismes d'assistance. Or, la littérature sur ce thème a montré qu'il y'avait un lien étroit non seulement entre rémittences et croissance économique, mais également entre rémittences et réduction de la pauvreté. Il s'agira ainsi de montrer que la contribution des migrants au développement de leur pays d'origine pourrait être plus décisive si les pays d'origine des émigrés mettaient en place

de véritables stratégies migratoires afin d'augmenter le niveau des transferts, mais également de les orienter vers des investissements productifs.

Nous examinerons le cas spécifique des pays appartenant à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pays pauvres de grande émigration, considérés comme présentant des profils économiques assez similaires, et dépendant dans une large mesure des transferts des émigrants pour équilibrer leurs comptes.

L'UEMOA, qui compte huit pays membres (Mali, Sénégal, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Guinée Bissau et Niger), a été créée le 10 janvier 1994 à Dakar dans le but de poursuivre les objectifs suivants:

- a) renforcer la compétitivité économique et financière des Etats membres;
- b) assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres;
- c) créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune;
- d) instituer une coordination des politiques sectorielles nationales;
- e) harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et en particulier le régime de la fiscalité.

Son siège se trouve à Ouagadougou (capitale du Burkina Faso) et regroupe l'essentiel des anciennes colonies françaises en Afrique de l'Ouest, à l'exception de la Guinée-Bissau qui est une ancienne colonie portugaise. Cette zone est relativement bien intégrée au plan économique du fait de l'existence d'une union économique, monétaire et douanière, et d'une appartenance commune à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), zone de libre échange et de libre circulation des personnes. L'UEMOA compte près de 80 340 000 habitants et s'étend sur une superficie de trois millions cinq cent neuf mille six cents kilomètres carrés (3 509 600 km²).

Le choix de l'UEMOA pour expliciter ce travail se justifie par la grande similarité des conditions économiques de ces pays que la nature n'a pas spécialement dotés en ressources (jusqu'à une période récente), et dont l'économie est basée principalement sur l'exportation de matières premières agricoles⁵.

⁵ Courant 2016, le Sénégal a fait de grandes découvertes de pétrole (entre 473 millions à 3 milliards 170 millions de barils) et de gaz (plus de 150 milliards de mètres cubes), ce qui change radicalement les perspectives économiques de ce pays dont la facture énergétique fait 10 % de son PIB. Le début de la commercialisation est prévue pour 2022-2023. La Côte-d'Ivoire quant à elle a commencé à exporter du pétrole depuis 2002. Elle a produit 12,3 millions de barils en 2011 et 10,7 millions en 2012.

Nous énoncerons d'abord le cadre théorique de notre travail (II.1), ce qui nous permettra, ensuite, de poser nos questions de recherche (II.2).

SECTION II FONDEMENTS THEORIQUES ET QUESTIONS DE RECHERCHE

II.1 LE CADRE THEORIQUE

Après avoir défini certains concepts-clés ayant trait aux rémittances en particulier et aux migrations en général, nous convoquerons quelques éléments de théorie susceptibles d'éclairer notre démarche. Au préalable, nous définirons certains concepts-clés susceptibles d'éclairer la suite de ce travail.

Définition de concepts

Nous définirons successivement les notions de "migrant", de "diaspora", et de "rémittence".

***La notion de migrant**

Dans son sens littéral, la migration est le déplacement volontaire d'individus ou de populations d'un pays vers un autre ou d'une région vers une autre, pour des raisons économiques, politiques ou culturelles (dictionnaire Larousse).

Par conséquent, le migrant est celui qui pratique la migration.

Cette définition ne s'éloigne pas de celle énoncée par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) selon laquelle la migration est un «déplacement de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées.» (OIM, 2007).

Ces définitions sont très larges, dans la mesure où elles intègrent aussi bien les migrants nationaux (personnes qui se déplacent à l'intérieur d'un même pays) que les migrants internationaux (personnes qui se déplacent hors des frontières de leur pays).

Nous considérerons dans ce travail cette dernière catégorie de migrants (migrants internationaux), parce que leurs mouvements ont des implications juridiques, économiques et politiques de caractère transnational, et donnent lieu à des traités et conventions internationales plus ou moins contraignants.

Il faut cependant noter qu'il n'existe pas de définition unanimement reconnue du terme migration.

***la notion de diaspora**

D'origine grecque, le terme diaspora renvoie à la dispersion du peuple juif à travers le monde à la suite des persécutions dont il a fait l'objet par le passé. Par analogie, on utilise le terme diaspora pour indiquer les membres d'un peuple ou d'une communauté présents à divers endroits du monde. Par conséquent, elle n'intègre pas les nationaux c'est-à-dire les membres de ce peuple ou de cette communauté présents sur le territoire d'origine.

***la notion de rémittence**

Le mot rémittence fait référence à l'argent (ou aux flux financiers) envoyé par les expatriés à leur pays d'origine, via divers canaux de transfert formels ou informels. Le terme «expatrié», utilisé parfois, indique des personnes vivant dans un autre pays, par conséquent, il a une signification plus large car il intègre les diplomates, les fonctionnaires des organisations internationales, les militaires ou policiers participants aux opérations internationales de maintien ou de rétablissement de la paix, les stagiaires etc., au-delà des travailleurs qui résident d'une façon permanente dans le pays d'accueil.

Par conséquent, dans ce travail, il ne sera pas toujours possible de faire la distinction entre transferts des migrants et ceux de ces autres catégories de personnes établies à l'étranger pour des séjours de courte, moyenne ou longue durée, quel que soit le motif de cette présence à l'étranger. Nous serons ainsi emmenés, pour des raisons de commodité et de simplification, à considérer comme rémittences la totalité des envois des expatriés d'un pays ayant emprunté des circuits formels (ceux ayant emprunté des circuits informels étant par définition non maîtrisés).

Cette revue de concepts-clés est importante, dans la mesure où nous utiliserons dans ce travail de manière indistincte les termes "rémittences" ou "transferts de fonds" pour indiquer l'ensemble des fonds envoyés par les nationaux d'un pays donné vivant à l'étranger, quels que soient la durée ou les motifs de leur présence à l'étranger. De la même manière, nous utiliserons les termes "émigrés", "expatriés" ou "diaspora" pour faire référence à ces nationaux.

Dès lors, nous pouvons énoncer nos questions de recherche, la compréhension de ces notions y jouant un rôle important.

II.2 QUESTIONS DE RECHERCHE

En observant les politiques publiques pratiquées au sein de la zone UEMOA, on est frappé par l'inexistence ou l'inefficacité des programmes ou politiques d'assistance aux émigrés de ces

pays. Et pourtant, au niveau communautaire, notamment de la CEDEAO (15 Etats Membres dont ceux de la zone UEMOA)⁶, il a été adopté depuis 1975, un cadre stratégique régissant les migrations. En 1979, le protocole CEDEAO sur la libre circulation des personnes a été adopté. Par la suite, en janvier 2008, la CEDEAO a adopté l'Approche Commune sur les Migrations, document non contraignant servant de cadre général à la politique migratoire, et cherchant à établir le lien entre migration et développement. Toutefois, comme on peut le constater, ces politiques régissent simplement le cadre régional ; autrement dit, elles ne gèrent pour l'essentiel que la question de la libre circulation des personnes, des capitaux et des biens au sein des Etats membres, même si elles ont été un des meilleurs modèles d'intégration économique en Afrique. Au niveau de l'UEMOA, le seul instrument de formulation des politiques de migration est le Traité de 1994 qui consacre la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Autrement dit, aucun programme communautaire ne prend en charge la question de l'émigration hors pays de l'UEMOA ou de la CEDEAO, dans le sens d'apporter aux émigrés aide et assistance dans leur lieu de résidence.

Au niveau des Etats, comme nous ne le verrons, à part quelques rares programmes souvent sans grande consistance, parfois avec l'aide de l'Union Européenne, aucune stratégie cohérente n'intègre les émigrés comme potentiel levier de la croissance économique.

Dans ces conditions, nous chercherons à répondre aux questions suivantes:

1) Est-il possible, dans la zone UEMOA, de concevoir des politiques publiques qui augmentent substantiellement les transferts des émigrés? Il s'agira de mettre en évidence la relation de causalité entre politiques publiques, transferts des migrants et performances économiques des pays d'émigration, en montrant qu'il est possible de concevoir et mettre en œuvre des programmes capables d'impulser les flux de transferts des émigrés, lesquels à leur tour favoriseraient la croissance économique.

2) Peut-on orienter l'épargne des émigrés vers des programmes d'investissement productifs? Ici, il sera question de montrer que les envois de fonds des émigrés sont une manne financière importante capable de dynamiser l'économie de l'Union, et que les gouvernements doivent s'employer à attirer au moyen de programmes incitatifs (graphique 6).

⁶ Le Bénin, le Burkina-Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, Gambie, la Guinée, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra-Leone, Togo.

Graphique 6/ Impact des politiques publiques sur les r mittances



A la lumi re de ce questionnement, nous pouvons envisager de faire appel   un cadre th orique ayant pour base certaines th ories «g n riques» de la migration, mais aussi les th ories  conomiques de la migration. A cet  gard, les approches structuralistes, du fait qu'elles ne remettent pas toujours en cause les th ses n oclassiques, mais les compl tent ou en critiquent certains aspects, pourraient inspirer notre d marche. C'est ainsi que, comme nous le verrons plus bas, la persistance et l'augmentation r guli re des flux de r mittances dans le temps pourraient trouver leur explication th orique non seulement dans des dynamiques strictement  conomiques, mais aussi dans les th ories structuralistes de la mani re suivante:

- la th orie des r seaux, en montrant que la migration est un processus auto-entretenu (l'installation des premiers migrants servant de tremplin aux nouveaux migrants dont le co t et les conditions  conomiques d'installation s'en trouvent facilit es), pourrait expliquer la r gularit  et la hausse croissante des transferts de fonds;
- la causalit  cumulative, en expliquant comment la «r ussite» financi re des premiers migrants motive et provoque le d part d'autres candidats et accro t les in galit s. On pourrait trouver ici l'explication th orique des impacts n gatifs des r mittances, notamment dans la distribution des revenus ;
- la th orie du double-march  du travail, en montrant que les migrations internationales sont la cons quence d'une demande structurelle de main-d' uvre dans les pays du Nord notamment pour les emplois subalternes, permet notamment de comprendre pourquoi les mouvements x nophobes qui sont constat s dans certains pays du Nord ne le sont pas dans d'autres pays du Nord   tr s forte immigration;
- la Nouvelle Economie des Migrations, par son postulat de base qui est de consid rer la migration comme proc dant d'une strat gie familiale, donc collective (et non r sultant d'une d cision individuelle, comme le veut le postulat n oclassique), permet de comprendre le r le  conomique important jou  par les migrations (et donc les r mittances) dans les pays d'origine.

Par conséquent, nous fonderons notre démarche sur les théories structuralistes, chacune d'entre elles offrant des aspects permettant d'expliquer non seulement les causes, mais aussi et surtout les conséquences des migrations internationales, dont les transferts de fonds constituent une composante essentielle.

Ces précisions étant faites, à présent nous pouvons exposer la méthodologie que nous avons choisie, ainsi que la source de collecte des données (III).

SECTION III METHODOLOGIE ET SOURCE DE COLLECTE DE DONNEES

Nous aurons recours, dans le cadre de ce travail, à une analyse quantitative combinée avec une analyse documentaire. Nous utiliserons aussi les résultats d'une enquête effectuée auprès de bénéficiaires de financements du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE), un programme destiné à octroyer des micro- crédits aux Sénégalais de la Diaspora.

III.1 Type de recherche

Nous aurons recours à l'analyse de données statistiques, à une analyse documentaire ainsi qu'à une enquête de terrain.

Analyse quantitative

Nous comparerons les statistiques sur les transferts des émigrants originaires des 8 Etats Membres de l'UEMOA sur la période 2000 à 2011, ainsi que les performances macroéconomiques de ces Etats (la difficulté à disposer des dernières statistiques pour l'ensemble des pays de l'Union fonde notre choix de nous limiter à l'année 2011). Ces Etats sont tous d'anciennes colonies françaises et partagent ainsi l'usage de la langue française et les traditions juridiques et politiques de l'ancienne Métropole, à l'exception notable de la Guinée Bissau qui est une ancienne colonie portugaise.

Toutefois, une précision particulière s'impose pour la mesure des flux de transfert des émigrés. En effet, dans le cadre de la Comptabilité Nationale, et selon l'interprétation du Fonds Monétaire International, le montant des transferts de fonds effectués par les émigrés s'obtient en additionnant trois postes de la balance des paiements:

- **la rémunération des salariés** constituée par le montant brut du salaire des travailleurs résidant à l'étranger pour une durée inférieure à douze mois, y compris la contre-valeur des avantages en nature (il s'agit donc des travailleurs saisonniers);
- **les envois de fonds des travailleurs migrants** qui correspondent à la valeur des transferts à destination de leur pays effectués par les travailleurs résidant à l'étranger pendant plus d'un an ;
- **les transferts de capital des migrants** qui représentent la richesse nette des émigrés qui passent d'un pays à un autre.⁷

Cependant, dans le cadre de ce travail, et dans un souci de simplification, nous ne ferons pas la distinction entre transferts émanant de travailleurs saisonniers (compensations des employés) et ceux provenant de travailleurs résidents (transferts privés courants ou en capital). Autrement dit, nous prendrons en considération l'ensemble des flux émanant des personnes expatriées, que ce soit pour une courte, moyenne ou longue durée.

Par ailleurs, il a été établi qu'une grande part des fonds transférés passe par des circuits informels. Toutefois, compte tenu de la difficulté à les appréhender, il ne sera tenu compte, dans le cadre de ce travail, que des transferts opérés via les circuits formels (banques, Poste, sociétés de transfert d'argent).

Analyse documentaire

Nous analyserons également des rapports et enquêtes produits par des organismes internationaux (PNUD, OMI, Banque Mondiale, FMI), ou par des organismes communautaires ou nationaux (UEMOA, CEDEAO, Agences Nationales de Statistiques, Ministères des Affaires Etrangères) afin d'évaluer les politiques migratoires des 8 Etats membres de l'UEMOA. Ensuite, en observant les flux de rémittences reçus sur une même période, nous essayerons d'établir une corrélation entre la qualité de la politique migratoire menée par un Etat, et les flux de transferts reçus sur la même période.

Enquête auprès des bénéficiaires du FAISE

Le Fonds d'Appui à l'investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE), est un fonds mis en place pour promouvoir les investissements productifs des Sénégalais de l'extérieur. L'objectif visé est d'encourager et de soutenir les initiatives de développement de ces derniers. Par conséquent, ce programme vise les Sénégalais de l'Extérieur désirant investir dans des secteurs productifs. Le FAISE finance non seulement des projets développés au Sénégal par des émigrés de retour, mais également, des projets exécutés à l'étranger par des émigrés

⁷ Migrations, transferts de fonds et développement, OCDE, 2005

Sénégalais. Même si nous n'avons trouvé aucun document officiel faisant le bilan du FAISE, son Chargé de communication a avancé le chiffre de cinq mille femmes sénégalaises de l'étranger comme ayant, en deux ans, bénéficié de financements pour un montant total de 1,5 milliards de F.CFA (2.286.735 Euros)⁸.

L'enquête menée avait pour but d'identifier les mesures de politique publique qui, du point de vue des bénéficiaires de ce financement, pourraient potentiellement induire une hausse de leurs envois de fonds vers le Sénégal.

A cet effet, le questionnaire suivant a été soumis à un échantillon de 23 personnes parmi les 76 personnes éligibles sur la période du 23 mai au 30 juin 2016.

Quelle somme envoyez-vous au Sénégal en moyenne par mois?

- entre 0 et 100 Euros
- entre 100 et 300 Euros
- entre 300 et 500 Euros.
- plus de 500 Euros

1. Qu'est-ce qui pourrait vous motiver à envoyer plus?

- baisse des taxes d'envoi
- Baisse des tarifs de communication
- amélioration de ma situation financière
- si l'État met à ma disposition un terrain ou un champ
- si la situation financière de ma famille l'exigeait
- si l'Etat me finance

3- Avez-vous l'intention d'investir au Sénégal?

Oui Non

4- Si oui, dans quel (s) domaine (s)?

- commerce
- agriculture
- pêche
- bâtiment

⁸ http://www.dakaractu.com/Fonds-d-Appui-a--linvestissement-des-Senegalais-de-l-Eexterieur-FAISE-Les-errements-de-toukara-alioune-badara-coulibaly_a115767.html

- artisanat
- services
- transport
- autres

5- Est ce que ce financement peut vous aider à le réaliser?

- oui
- non
- en partie

6- Quel est le montant qui vous permettrait de réaliser votre projet?

- moins de 1 000 Euros
- entre 1 000 et 3 000 Euros
- entre 3 000 et 5 000 Euros
- entre 5 000 et 10 000 Euros
- plus de 10 000 Euros

Les résultats de cette enquête seront exposés et analysés plus bas.

III.2 Indicateurs utilisés:

Dans le cadre de ce travail, nous chercherons à évaluer des valeurs qui mesurent:

- les montants **des transferts** reçus sur une période donnée (variable « montant des transferts »);
- **la qualité de la prise en charge institutionnelle** comme la densité du réseau diplomatique et consulaire (variable « nombre d'ambassades et de consulats»), la qualité de la prise en charge consulaire (variable « qualité de la prise en charge consulaire»), ou encore l'existence et l'efficacité des programmes publics au profit des émigrés (variable « nombre de programmes destinés au émigrés», etc...;
- **l'impact que les politiques publiques peuvent avoir sur l'utilisation des rémittences**. Ainsi nous utiliserons les variables:

- Montant des transferts (en millions de dollars US courants);
- Montant (ou taux) des transferts consacré à l'investissement;
- Montant des transferts épargné;
- Taux d'épargne global;
- Montant des transferts consacré à la consommation;
- Taux de croissance du PIB;
- Nombre d'expatriés par pays ou nombre total d'expatriés;
- Nombre d'ambassades et de consulats;
- Montants des budgets alloués aux services consulaires;
- Nombre et montants des projets et programmes au profit des émigrés.

Les résultats collectés feront l'objet de traitement suivant le plan et les techniques de traitement exposés ci-après.

III.3 **Plan et techniques de traitement**

Comme annoncé plus haut, les données secondaires issues d'enquêtes et de rapports d'organismes divers seront analysées afin d'observer l'**évolution des flux de transferts des migrants** vers la zone UEMOA sur la période 2000 à 2011, ainsi que leur impact sur certains indicateurs économiques (III.3.1). Nous avons choisi cette séquence temporelle en raison de la disponibilité de données secondaires presque complètes pour l'ensemble des 8 pays, les statistiques pour les périodes ultérieures étant encore incomplètes au niveau de la base de données de la BCEAO⁹.

Par conséquent, nous observerons l'évolution des transferts dans l'UEMOA (2000-2011) pour déterminer leur impact sur certains indicateurs économiques comme le **PIB par habitant**, l'**épargne des ménages**, le compte-courant, mais aussi l'**impact des politiques publiques** (fiscale, budgétaire, monétaire, d'investissement...etc.) sur le niveau des transferts.

En second lieu (III.3.2), nous analyserons les **programmes et projets nationaux et communautaires en direction des émigrés**, afin d'évaluer leur efficacité et leur incidence sur le niveau des transferts.

En troisième lieu (III.3.3), en comparant les montants dégagés pour l'assistance et/ou le financement de leurs diasporas respectives, nous chercherons à **établir (ou écarter) l'existence d'une corrélation entre l'effort financier consenti par les Etats membres pour leurs expatriés et leurs performances** en termes d'envois de fonds. A cet effet, la disparité des

⁹ La BCEAO est à ce jour l'organisme qui tient les statistiques les plus complètes et les plus actuelles sur l'ensemble des pays de l'UEMOA

performances en termes de disponibilité des statistiques financières ne permet pas une prise en considération de l'ensemble des huit Etats membres de l'UEMOA dans cet exercice. En effet, en consultant les bases de données disponibles, notamment les sites des différents ministères en charge des finances, il nous est apparu que seuls le Sénégal et la Guinée Bissau présentent une base de données relativement satisfaisante sur les budgets des dernières années. Ainsi, nous avons pu recueillir les dotations budgétaires pour les ministères en charge des émigrés entre 2002 et 2015 (pour le Sénégal), et entre 2008 et 2015 (dans le cas de la Guinée Bissau). Aucun des six autres pays n'a disponibilisé ces informations sur une séquence temporelle continue, à même de se prêter à notre analyse.

Par conséquent, sur la période 2008 à 2015, **nous comparerons les budgets alloués au Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (par le passé ces deux ministères ont été parfois scindés), et au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Communautés pour le cas de la Guinée Bissau.** En effet, étant donné que les consulats et les ambassades (quand la juridiction couverte ne dispose pas de consulat) sont les entités en charge de l'assistance aux expatriés, il peut être utile d'observer si le niveau des budgets alloués à ces structures influence les envois de fonds.

Enfin, nous comparerons la carte diplomatique des huit Etats membres de l'UEMOA afin de déterminer si la densité du maillage diplomatique ou consulaire peut impacter les flux de transfert (III.3.4).

II.3.1 EVOLUTION DES FLUX ET IMPACT SUR L'ECONOMIE

Nous procéderons à une brève présentation de l'UEMOA (III.3.1.1) avant d'examiner l'évolution des transferts au sein de cette zone, ainsi que leur impact sur certains indicateurs économiques (III.3.1.2).

III.3.1.1 L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

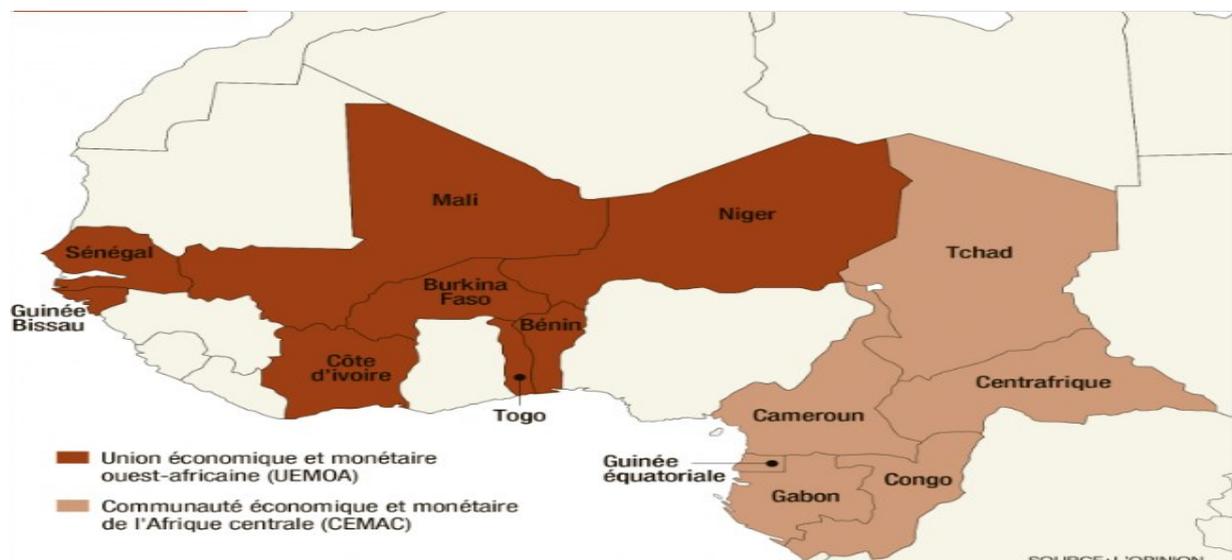
Après les indépendances de ses anciennes colonies africaines et caribéennes dans les années 1960, la France trouva un autre mécanisme de perpétuation de son influence (certains disent domination) sur ces dernières: la création d'une large zone monétaire dite « zone Franc». A l'intérieur de cette zone, circulait une monnaie (le Franc), liée au Franc Français par une parité fixe. Avec l'avènement de l'Euro et la disparition du Franc français suite aux accords de Maastricht, de nouvelles clauses ont permis de lier ces monnaies à l'Euro, par l'intermédiaire du Trésor français. Cette relation monétaire facilitait à ces pays la participation aux échanges

commerciaux internationaux grâce à une convertibilité illimitée de leur monnaie que garantissait le Trésor public français.¹⁰

La Zone Franc correspond aujourd'hui à 4 zones géopolitiques

- La zone Franc de l'UEMOA regroupant 8 pays de l'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Guinée-Bissau¹¹; elle a une banque centrale, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La monnaie qui y a cours est le "Franc CFA";
- La zone CEMAC qui regroupe 6 pays d'Afrique Centrale (le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad) et ayant comme Banque Centrale la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale). Cette zone a également comme monnaie le "Franc CFA";
- La zone des Comores constituée par le seul Archipel des Comores avec comme banque centrale la Banque Centrale des Comores (BCC) et ayant pour monnaie le "Franc comorien";
- La zone Pacifique composée de 3 pays (la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna) et ayant comme banque centrale l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM), et comme monnaie le "Franc pacifique" ou "Franc CFP".

Graphique 7/ La zone Franc africaine



¹⁰ Par exemple 1 Euro = 655,957 Francs CFA (Franc de la zone UEMOA)

¹¹ La Guinée-Bissau (ancienne colonie portugaise) est la seule ancienne colonie non française parmi les états membres de l'UEMOA

Quant à la zone Franc UEMOA, choisie pour illustrer notre travail, elle a été créée le 12 mai 1962 sous l'égide de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)¹², qui est l'ancêtre de l'UEMOA. Il s'agissait, d'une part, de mettre en place une coopération monétaire entre ces Etats, et entre ces Etats et la France, d'autre part. Cette organisation connut plusieurs mutations institutionnelles. Par exemple, en 1973, avec la révision du Traité, l'Union, qui s'était dotée d'une Banque Centrale, procède à une révision de ses statuts pour introduire des mécanismes de régulation en vue de la cohésion et de la stabilité monétaires. La Banque Ouest Africaine de Développement a été créée et de nouveaux accords ont été signés avec la France.

Ces 7 pays (devenus 8 avec l'adhésion de la Guinée Bissau le 2 Mai 1997) de l'Union disposent d'une monnaie commune, le Franc CFA dont l'ancrage dans le Franc français permet la convertibilité internationale par le biais d'une parité fixe.

Cette relative stabilité monétaire qu'a permis l'arrimage du Franc CFA à l'Euro (1 Euro = 655,957 Franc CFA), a contribué pendant longtemps à offrir à l'UEMOA une stabilité macroéconomique et de meilleures performances économiques. En revanche, elle n'a jamais pu disposer du levier monétaire pour sa politique économique, en raison justement de cette parité fixe.

Toutefois, le 10 janvier 1994, suite aux conditions économiques défavorables créées par la chute des cours des matières premières (principales sources de devises de ces pays) et sous la pression de la France, cette ancienne union monétaire évolua vers une union économique, et devint l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Il s'en suivit une forte dévaluation du Franc CFA, qui, bien que mal vécue par les populations, relança la compétitivité internationale des économies des pays membres.

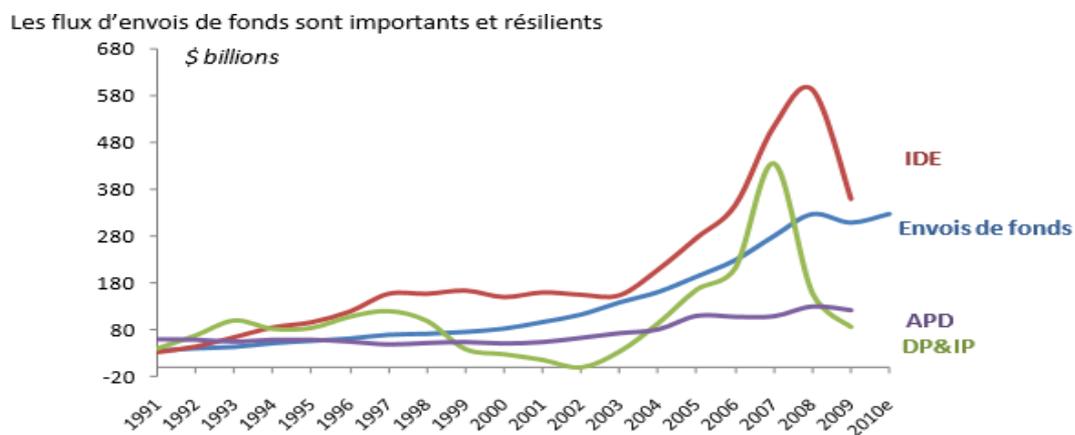
Il convient d'observer qu'il n'y a pas encore de politique ou de programme communautaire en matière d'émigration, alors même que ces pays sont des zones de forte émigration, et que les flux entrants de rémittences contribuent de manière substantielle à l'équilibre des balances des paiements nationales. En outre, l'Union a adopté et met en œuvre une politique commune dans le domaine de la paix et de la sécurité, du développement culturel, et applique un mécanisme de Surveillance Multilatérale des Politiques Economiques et Financières.

Enfin, au niveau institutionnel, l'UEMOA s'est dotée d'un certain nombre d'organes comme la Commission (exécutif), la Cour de Justice (pour le règlement des conflits et litiges) ou encore le Conseil des Collectivités Territoriales.

¹² L'UMOA était un zone monétaire commune, regroupant les actuels pays Membres de l'UEMOA, à l'exception de la Guinée Bissau.

Aujourd'hui, de larges secteurs de l'intelligentsia africaine se montrent très critiques vis-à-vis de ces accords monétaires avec la France qui sont jugés déséquilibrés, et réclament sinon leur dénonciation pure et simple, du moins un rééquilibrage. En effet, si la Banque de France s'engage à fournir aux trois banques centrales régionales des devises nécessaires à leurs transactions internationales en cas d'épuisement de leurs réserves, l'une des contreparties est la centralisation de 50% des réserves de change de ces pays au niveau de la Banque de France à travers le «compte d'Opérations». A cet égard, certaines sources évaluaient en 2015 le montant de ces réserves à 4 000 milliards de F.CFA pour la zone UEMOA et à 8000 milliards de F.CFA pour la CEMAC. Cette manne financière, qu'on estime faiblement rémunérée par la Banque de France (0,75%), devrait servir à financer les programmes de développement africains plutôt qu'à "dormir" dans les comptes du Trésor français, selon plusieurs économistes et Chefs d'Etat dont l'ancien Président du Sénégal, Abdoulaye Wade (2000-2012). Du reste, cette revendication est parfaitement compréhensible quand on sait que l'Aide Publique au Développement, jadis principale source de financement des programmes d'investissement d'envergure dans la zone, a aujourd'hui de moins en moins de pertinence, du fait des difficiles conditionnalités économiques voire même politiques posées par les bailleurs de fonds, mais aussi, du fait de sa sensibilité aux chocs externes. D'ailleurs, elle est de plus en plus concurrencée par les Investissements Directs Externes et les transferts monétaires des émigrés (graphique 5). Il s'y ajoute que les pays de l'UEMOA participent encore faiblement au commerce international, et leurs exportations, essentiellement constituées de produits agricoles ou miniers, comportent très peu de valeur ajoutée.

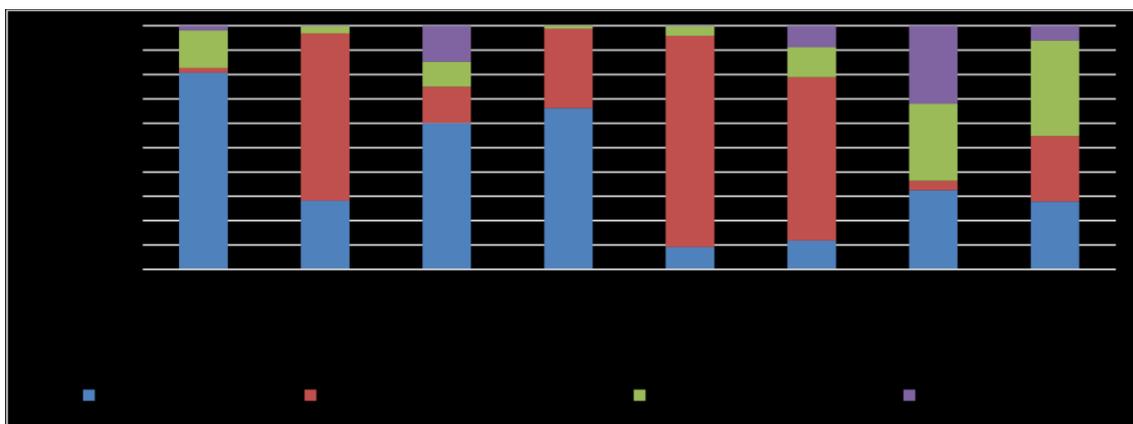
Graphique 8/ Flux envois de fonds, IDE et APD vers les pays en développement, de 1991 à 2010, en milliards de \$



Source : Banque Mondiale

Le graphique 9 montre d'ailleurs cette structure des exportations communautaires, constituée pour l'essentiel de produits agricoles (coton, cacao, café, arachide, noix de cajou, caoutchouc, bois, fruits, etc...), miniers (pétrole, or, uranium, etc...), ou de la pêche. Par conséquent, les économies de ces pays sont très vulnérables face aux chocs externes.

Graphique 9/ Profil des exportations extracommunautaires des Etats Membres de l'UEMOA en 2013



Source: Commission de l'UEMOA, annuaire du commerce extérieur 2013

Examinons l'évolution des transferts durant la période 2000-2011 (période de référence).

III.3.1.2 Evolution des transferts et impact dans l'UEMOA

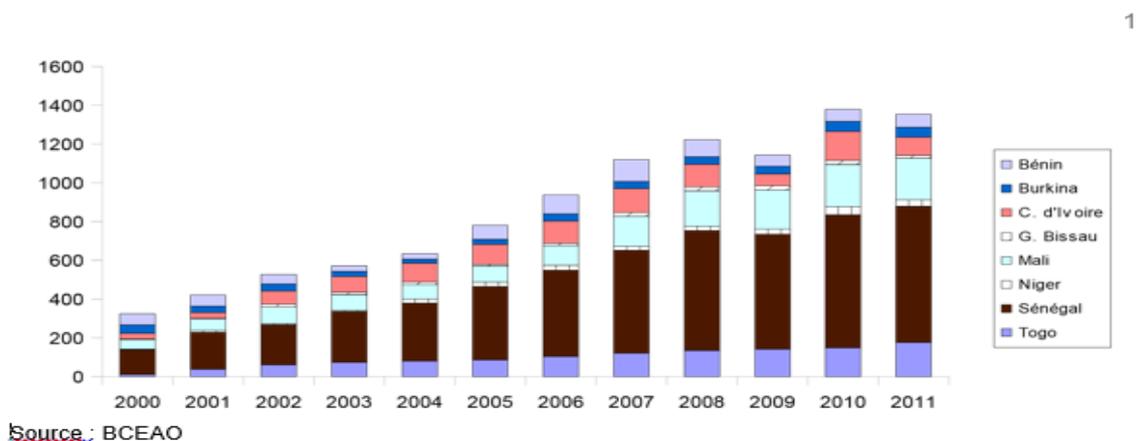
Il sera question, dans un premier temps, de comparer les montants des flux reçus par chaque pays en rapport avec son stock d'émigrants (III.3.1.2.1). Ensuite, nous identifierons les circuits et modes de transfert utilisés par les émigrants (III.3.1.2.2). Enfin, nous chercherons à déterminer si ces flux ont eu une incidence sur l'économie de ces Etats (III.3.1.2.3).

III.3.1.2.1 Analyse et comparaison des flux

Selon une enquête réalisée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le flux des envois de fonds des migrants en direction des pays membres de l'UEMOA a quadruplé entre 2000 et 2011, passant de 323,1 milliards en 2000, soit 1,7 % du PIB, à 1.353,0 milliards en 2011, soit 3,6 % du PIB (graphique 10). Ces chiffres ne prennent en compte que les circuits formels, ignorant les flux informels dont le volume est évalué à environ 17 % des transferts reçus. Par pays, cette proportion du PIB varie de 0,9% pour la Côte

d'Ivoire et le Niger à 8,8% pour le Togo. Au Bénin elle est estimée à 2,9 %, au Burkina 1,3%, 3,9 % en Guinée Bissau, 3,4 % au Mali et 7,3 % au Sénégal. Cependant, nous devons prendre avec réserves les données concernant la Côte d'Ivoire qui donnent des montants de transferts reçus nuls, entre 2000 et 2003 (la raison a été déjà fournie plus haut).

Graphique 10/ Evolution des transferts officiels de fonds reçus des migrants de l'Uemoa (en milliards de F.CFA).



Il faut noter que ces envois, à l'échelle de l'UEMOA, ont connu une augmentation régulière de 2000 à 2011, bien que certains pays, du fait des crises qui les ont traversés (Guinée Bissau en 2004-2005, Côte d'Ivoire entre 2010-2011), aient parfois connu des replis.

Selon l'enquête, le principal destinataire de ces fonds est le Sénégal, qui a reçu près de la moitié des flux sur cette période (2000-2011), avec 47,4 % des transferts, suivi du Mali (13,9 %), du Togo (11,1 %) et de la Côte d'Ivoire (10,8 %) (**Tableau 3**).

On peut supposer que la part prépondérante de ces pays s'explique par le nombre important de migrants qui y sont originaires, compte tenu de leur tradition d'émigration, mais aussi par leur meilleur taux de bancarisation (le taux de bancarisation étant défini par le pourcentage d'individus d'un pays ayant un compte bancaire). On peut également supposer que cela s'explique par la densité de leur système bancaire. D'ailleurs, sur la période 2011-2014, on a noté un doublement du taux de bancarisation dans l'Union, qui est passé de 7,93 % à 14,83 % (graphique 11).

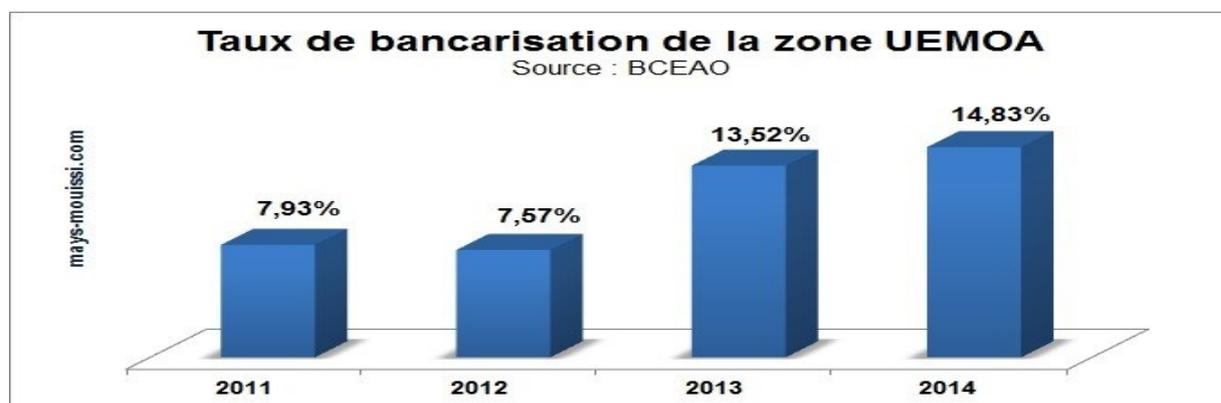
Tableau 3/ Part relative des fonds reçus des migrants par les pays de l'UEMOA (%)

Pays	Moyenne (2000-2011)
Bénin	8,5
Burkina Faso	4,5
Côte d'Ivoire	10,8
Guinée-Bissau	1,5
Mali	13,9
Niger	2,2
Sénégal	47,4
Togo	11,1
UEMOA	100,0

Source: BCEAO

Mais les pays qui occupent la tête de peloton sur ce registre ont été curieusement la Côte-d'Ivoire (20,36 %), le Togo (19,61 %), et le Bénin (17,05 %). Le Sénégal ne vient qu'en quatrième position (16,33 %), suivi du Mali (14,57 %). Le Niger est le pays dont la population est la moins bancarisée, avec 4,89 %, loin derrière la Guinée-Bissau qui fait 8,84 % (BCEAO, 2014)¹³.

Graphique 11 Evolution du taux de bancarisation de la zone UEMOA



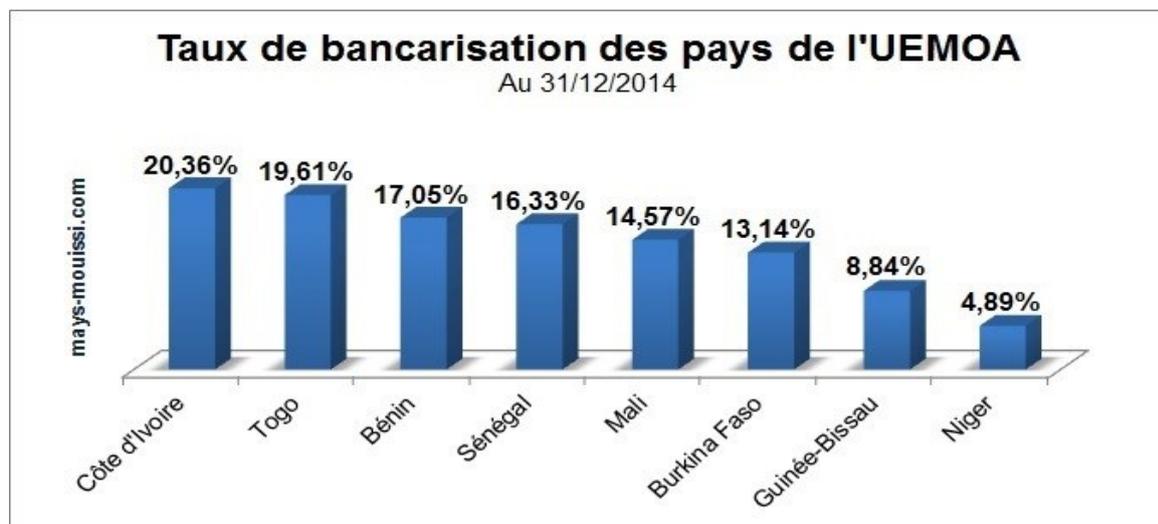
Source : BCEAO

Autrement dit, le taux de bancarisation à lui seul n'est pas pertinent pour expliquer les différences de performances dans la répartition des flux de rémittences.

¹³ <http://www.mays-mouissi.com/2016/02/16/afrique-quels-sont-les-taux-de-bancarisation-des-pays-de-luemoa/>

Par ailleurs, en examinant la distribution du réseau bancaire dans l'Union, on constate que la Côte d'Ivoire, premier pays en termes de bancarisation de sa population, a également le réseau bancaire le plus dense (en termes de nombre de guichets et de GAB). En effet, au 31 décembre 2014, elle comptait 600 guichets et 832 distributeurs automatiques de billets et guichets automatiques de banques (DAB/GAB). A partir de là, les hiérarchies précédentes ne sont plus rigoureusement respectées, dans la mesure où même si le Sénégal vient en seconde position, (409 DAB/GAB et 381 guichets), et le Mali en troisième position (380 DAB/GAB et 516 guichets), on ne retrouve le Togo et le Bénin (parmi les premiers en termes de taux de bancarisation) que dans les dernières positions.

Graphique 12 Taux de bancarisation des pays de l'UEMOA



Sources : - Note d'information du 4e trimestre 2015 – BCEAO
 - Note d'information du 4e trimestre 2014 – BCEAO
 - Note d'information du 4e trimestre 2013 – BCEAO
 - Note d'information du 4e trimestre 2012 – BCEAO¹⁴

Autrement dit, ni le taux de bancarisation, ni l'étendue du réseau bancaire n'expliquent que le Sénégal, par exemple, bénéficie pratiquement de la moitié des flux de transferts des émigrants de l'UEMOA. Par conséquent, l'explication à ces différences de performance pourrait être trouvée en partie dans la proportion de ressortissants de ces pays qui se trouvent à l'étranger. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que nous ne prenons en considération que les flux formels ; donc, on ne peut que présumer que pour les flux informels, la même tendance serait observée, sans qu'il soit possible à ce stade d'être catégorique. Toutefois, l'observation du

¹⁴ <http://www.mays-mouissi.com/2016/02/16/afrique-quels-sont-les-taux-de-bancarisation-des-pays-de-luemoa/>

tableau 4 ne permet pas non plus de tirer une conclusion en ce qui concerne les déterminants des performances notées dans les envois de fonds. En effet, rien qu'en considérant le cas du Burkina Faso (cinquième pays receveur de fonds en valeur absolue, quatrième en valeur relative, taux de bancarisation médiocre, faible distribution du réseau bancaire), il a le plus grand nombre d'émigrants (en valeur absolue), et est classé deuxième de l'Union en valeur relative (nombre d'émigrants/population).

En d'autres termes, le montant des rémittences reçues par un pays n'est pas forcément fonction du nombre d'émigrants dont ce pays dispose. Il en va de même pour le Sénégal qui, en terme absolu, a reçu le plus de fonds durant la période 2000-2011, malgré son taux de bancarisation moyen, et une présence non massive de ses ressortissants à l'étranger (quatrième position en valeur absolue du nombre de migrants, et septième position en valeur relative).

Tableau 4: Données clés sur les migrations

Pays	Stocks d'immigrants 2010 (Banque mondiale)	Stocks d'émigrants 2010	Stock d'émigrants en pourcentage de la population 2010
Bénin	232 000	531 600	5,8
Burkina Faso	1 043 000	1 576 400	9,7
Côte d'Ivoire	2 406 700	1 170 900	5,4
Guinée-Bissau	19 200	111 300	6,8
Mali	162 700	1 012 700	7,6
Niger	202 200	386 900	2,4
Sénégal	210 100	636 200	4,9
Togo	185 400	368 700	18,7

Source: Banque mondiale, 2011

En d'autres termes, malgré leur présence relativement faible à l'étranger, les Sénégalais envoient plus d'argent vers leur pays que les autres ressortissants de l'UEMOA. Le seul atout majeur du Sénégal semble être sa couverture territoriale relativement satisfaisante en guichets de banques et bureaux de Poste. Du reste, la bonne distribution des intermédiaires financiers dans le pays semble être un critère décisif dans les performances des pays en termes de captation de rémittences. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que les pays qui ont les meilleurs taux de couverture bancaire (Côte-d'Ivoire, Sénégal, Mali) sont les premiers bénéficiaires des transferts des migrants. Par contre, les pays qui ont le réseau bancaire le moins dense et le taux

de bancarisation le moins élevé sont ceux qui reçoivent les montants de transferts les plus faibles (Guinée-Bissau et Niger principalement).

Par conséquent, **un critère fondamental à prendre en considération dans la définition des politiques migratoires est le développement du système financier, aussi bien du point de vue de sa distribution spatiale que de sa fiabilité. Un système financier développé et fiable donne de la confiance aux émigrés qui n'hésitent pas à y faire transiter leurs fonds.**

Néanmoins, d'autres facteurs intervenant dans la détermination du volume des flux de transferts des émigrés pourraient être appréhendés en étudiant le profil migratoire des différents pays. En effet, on peut émettre l'hypothèse que la présence massive de ressortissants d'un pays dans les pays de l'OCDE (pays réputés riches) procure à ces personnes un potentiel de revenus financiers relativement supérieur à d'autres qui émigreraient dans des pays moins développés. Cette situation pourrait être vérifiée dans le cas du Burkina Faso, dont les ressortissants sont présents en masse en Côte d'Ivoire, et assez peu dans les pays de l'OCDE. Ainsi, le Burkina-Faso, bien que classé premier pays en termes de présence à l'étranger, n'est classé que cinquième en termes de montants de rémittances reçues. En faisant la comparaison avec le Sénégal, il est manifeste que, alors que le Burkina tire l'essentiel de ses rémittances de la Côte d'Ivoire, le Sénégal par contre reçoit surtout des transferts de ses ressortissants présents en France, en Italie, en Espagne, et aux Etats Unis (annexe 1, tableau 9). Le Sénégal reçoit également beaucoup de fonds de la Gambie, presque autant qu'il reçoit de l'Italie et de l'Espagne. Mais ceci est compréhensible car la Gambie est un territoire enclavé dans le Sénégal. Par conséquent, nous pouvons présumer que **si les ressortissants d'un pays émigrent en majorité dans des pays développés, ces migrants, disposant en principe de revenus plus importants, ont une meilleure propension à transférer des fonds vers leur pays.**

Evidemment, d'autres facteurs devraient en principe intervenir dans la détermination du volume des fonds transférés: on peut par exemple imaginer, comme l'ont d'ailleurs montré certains auteurs, que le niveau de qualification professionnelle des migrants doit avoir une incidence sur les flux transférés, compte non tenu des facteurs conjoncturels dans les pays d'immigration. Les politiques macroéconomiques du pays d'émigration ont également forcément un impact. Toutefois, dans le cadre de ce travail, nous choisissons de ne pas développer ces aspects.

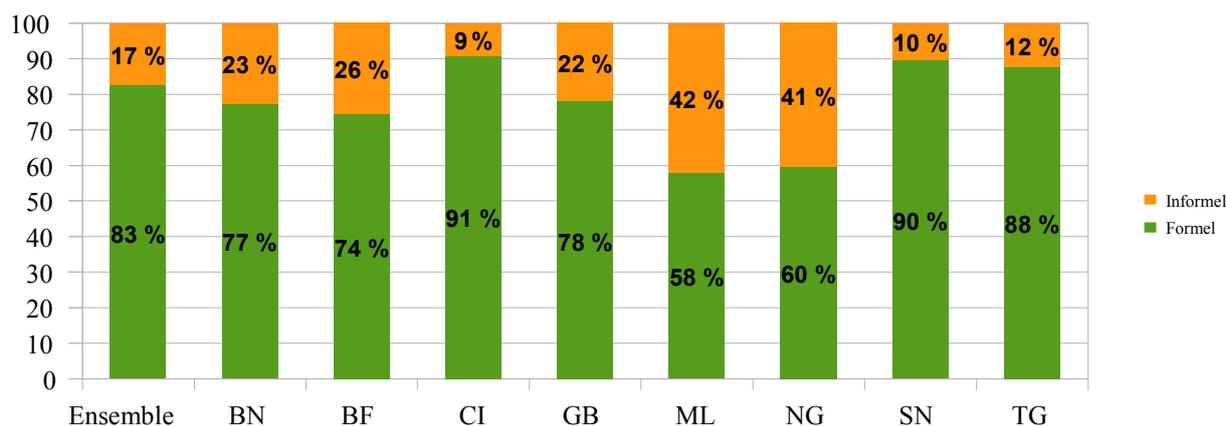
Par conséquent, il convient d'examiner l'impact des transferts de fonds des émigrés sur l'économie des pays de l'UEMOA.

Au préalable, on peut se demander quels sont les canaux utilisés par les émigrés pour transférer leurs fonds.

III.3.1.2.2 Les circuits et modes de transferts:

Selon une enquête de la BCEAO, en moyenne 17 % des transferts reçus ont transité par des circuits informels à travers le système fax, les voyageurs et autres (BCEAO, 2013).

Graphique 13 Répartition des flux reçus suivant le canal de transfert



Source: BCEAO

BN = Bénin BF = Burkina Faso CI = Côte-d'Ivoire GB= Guinée-Bissau
ML = Mali NG = Niger SN = Sénégal TG = Togo

Ces flux de transferts constituent un marché florissant (le marché des transferts de fonds) pour les banques et autres institutions financières (agences de transfert d'argent, organismes de micro-crédit, bureaux de poste), ainsi que pour divers prestataires de services mixtes (télécentres, télé-services). Il faut signaler qu'une bonne part de ce marché relève encore de l'informel (17 %), autrement dit emprunte des canaux non officiels (voyageurs, opérateurs non officiels). Cependant, cette part de l'informel varie selon les pays de la zone (graphique 13): elle est plus faible en Côte d'Ivoire (9 %), au Sénégal (10 %) et au Togo (12 %); elle est plus élevée au Mali (42 %), au Niger (41 %), et au Burkina Faso (26 %).

Néanmoins, la tendance est à la formalisation croissante des flux. En effet, le développement encore insuffisant mais croissant de la bancarisation, et l'expansion croissante du réseau des institutions financières au sein de l'UEMOA, ont fortement contribué à cette formalisation. A titre d'illustration, le taux de bancarisation est passé de 7,93%, en 2011, à 14,83 %, en 2014, soit pratiquement un doublement en l'espace de trois ans (graphique 11). En plus, la puissante pénétration de la téléphonie et des Nouvelles Technologies de l'Information et des

Communications (NTICS) dans le marché sous-régional a induit le développement du mode des envois instantanés, ce qui a une incidence significative sur les flux envoyés (tableaux 5, 6 et graphique 14).

Pour s'en convaincre, observons **l'évolution de la téléphonie** entre 2008 et 2014.

Entre 2008 et 2014, l'ensemble des huit pays de l'UEMOA, à l'exception du Togo qui a fortement régressé, ont connu des avancées, pour ce qui est de la téléphonie fixe (tableau 9), le meilleur taux de croissance des abonnements étant réalisé par le Mali (90,5 %), le Bénin (69,7 %), et le Niger (62,7 %). Le pire taux a été réalisé par le Togo, qui a vu le nombre d'abonnés du téléphone fixe reculer de 62,2 %, sans doute à cause de la percée phénoménale de la téléphonie mobile, phénomène généralisé dans l'Union.

Tableau 5/ **Taux de subscription à la téléphonie fixe dans l'UEMOA**

Année Pays	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Tx de pénétration 2008-2014
Benin	115 289	127 149	133 427	152 715	156 715	159 443	195 662	69,7
Burkina - Faso	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte – d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinea-Bissau	4 647	4 844	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	7,6
Mali	81 076	84 796	114 546	104 696	111 979	126 362	154 417	90,5
Niger	64 738	76 336	83 383	85 354	100 537	100 500	105 300	62,7
Senegal	237 752	278 788	341 857	346 406	340 019	343 718	311 945	31,2
Togo	140 919	178 713	60 011	60 273	61 590	62 537	53 311	-62,2

Source: Base de données IUT

Pour ce qui est de la téléphonie mobile, une grosse progression a été notée dans les abonnements au niveau de tous les Etats membres (tableau 10). Le Mali a réalisé la plus grosse pénétration (583,6 %), suivi du Niger (334,0 %) et du Burkina Faso (313,2 %). Le Sénégal (166,8 %), la Guinée Bissau (121,6 %) et la Côte d'Ivoire (111,5 %) ferment le peloton.

Autrement dit, l'ensemble des pays de la zone UEMOA ont connu, sur la période 2008-2014, une grande révolution dans le domaine de la téléphonie. D'ailleurs, cette tendance semble synchrone de celle observée pour les flux de transferts de fonds, sur une séquence plus longue, c'est à dire la période 2000-2011.

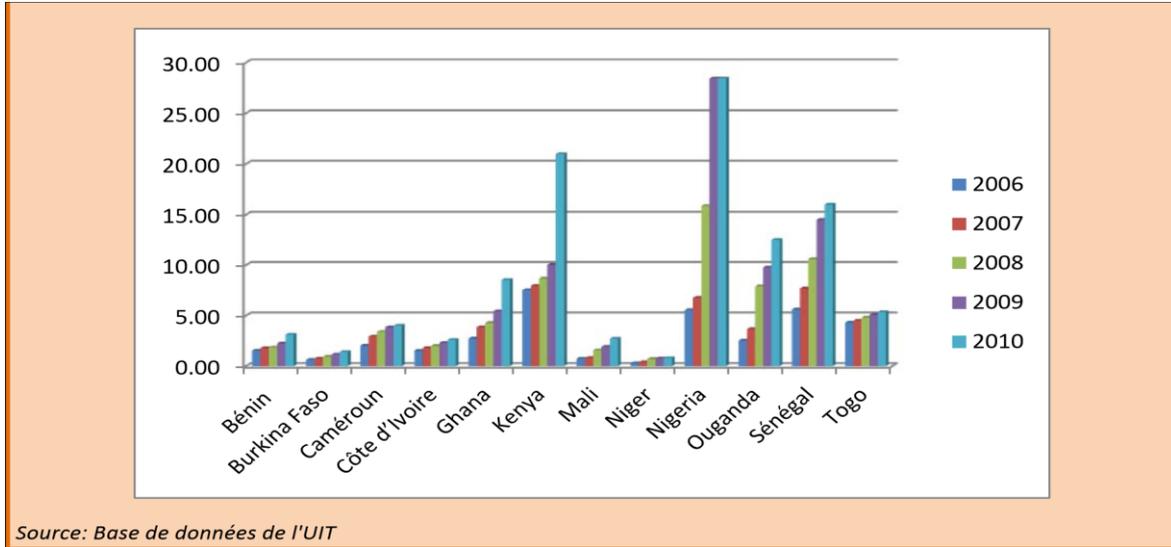
Tableau 6 Taux de subscripton à la téléphonie mobile dans l'UEMOA

Année Pays	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Taux de pénétration 2008-2014
Benin	3 625 366	5 033 349	7 074 914	7 765 206	8 407 846	9 627 447	10 562 647	191,4 %
Burkina Faso	3 024 150	3 823 625	5 707 850	7 682 100	9 976 105	11 240 886	12 496 391	313,2 %
Côte d'Ivoire	10 449 036	13 184 308	15 599 044	17 344 242	18 099 532	19 390 902	22 104 575	111,5 %
Guinée-Bissau	500 156	560 345	677 365	732 634	1 049 193	939 909	1 108 297	121,6 %
Mali	3 438 568	4 460 543	7 440 383	10 821 930	14 612 835	19 749 371	23 505 559	583,6 %
Niger	1 897 628	2 599 000	3 668 625	4 742 879	5 395 540	7 006 300	8 236 400	334,0 %
Sénégal	5 389 133	6 901 492	8 343 717	9 352 868	11 470 646	13 133 772	14 379 729	166,8 %
Togo	1 549 542	2 187 334	2 602 283	2 695 335	3 312 239	4 262 993	4 516 114	191,4 %

Source: base de données Union Internationale des Télécommunications

Dans le cas spécifique du Sénégal, la relative bonne couverture du territoire par les banques et autres intermédiaires financiers, ainsi que la bonne qualité des services offerts, a favorisé une croissante formalisation. Cette tendance est visible à travers le taux de couverture du pays par l'internet, qui est l'un des meilleurs de l'Afrique sub-saharienne, comme cela apparaît sur le graphique 14 où le Sénégal a le troisième meilleur taux de pénétration après le Nigéria et le Kenya. Par exemple, en 2006, le Sénégal n'avait que 5 % de taux de connectivité à l'internet dans la zone Afrique Sub-saharienne (deuxième ex aequo avec le Nigéria, derrière le Kenya), le Burkina Faso et le Niger fermant la marche avec des taux voisins de 1 %. En 2010, le Sénégal se retrouvait avec environ 16 % de taux de connectivité (troisième derrière le Nigéria avec environ 28 %), et le Kenya (environ 21 %); le Burkina Faso, et le Niger fermant la marche, avec des taux avoisinant 1 % (graphique 14).

Graphique 14/ Classement pays Afrique sub-saharienne suivant leur connectivité internationale à l'internet



Cette bonne performance est également constatée dans le domaine de la téléphonie (tableaux 5 et 6): première en 2014 pour la téléphonie fixe (311.945 souscriptions), troisième pour la téléphonie mobile après le Mali et la Côte d'Ivoire (14.379.729 souscriptions). Même si nous assistons à un lent déclin de la téléphonie fixe, l'explication semble être dans le boom des réseaux mobiles et de l'internet, qui sont les canaux privilégiés de diffusion des flux de transfert de fonds.

Cette corrélation apparente et vraisemblable entre d'une part la qualité et le taux de couverture des réseaux de téléphone et d'internet, et d'autre part le volume des flux de rémittences, est une bonne indication du sens qu'il faut donner aux politiques publiques visant à augmenter les niveaux de transferts de fonds des émigrés. Autrement dit, **après le taux de bancarisation, et la densité du système financier, les questions de pénétration digitale et numérique semblent une piste à explorer pour encourager et stimuler les flux de rémittence vers les pays Africains.**

Toutefois, il faut noter que la réglementation bancaire au sein de la zone monétaire UEMOA interdit l'implantation d'opérateurs privés non bancaires, ce qui encourage la persistance des réseaux de transfert informels. Quant aux banques, en plus d'opérer dans le secteur classique du mandat international de compte à compte, elles utilisent de plus en plus les services d'opérateurs spécialisés dont ils reçoivent l'agrément: Western Union, Money Gram, Money

Express, Telegiros (Social Finance Program, 2004). Ces opérateurs privés ont également leurs propres bureaux et stratégies commerciales, et leurs services se caractérisent par la rapidité et la fiabilité, même si leurs coûts sont assez prohibitifs. Par ailleurs, l'Autorité de régulation monétaire (la BCEAO) fixe un plafond d'envoi journalier par personne (envoyeur), ce qui favorise le recours aux circuits informels ou le fractionnement, et induit parfois un renchérissement des coûts d'envoi (mais ceci n'entre en ligne de compte que dans le cadre des flux sortant de l'UEMOA).

Un autre phénomène notable a été l'apparition des institutions de microfinance (IMF) qui ont favorisé la diversification des produits, mais aussi un meilleur maillage territorial. Les banques ont ainsi saisi cette opportunité pour nouer des alliances avec des Systèmes Financiers Décentralisés comme les télécentres, téléservices et autres cybercafés pour notamment capter les flux en provenance des émigrés.

Ainsi, plusieurs canaux de transfert existent au Sénégal:

- Les banques, qui sont parfois en alliance avec des opérateurs professionnels (Western Union, Money Gram);
- La Poste et quelques institutions de microfinance;
- Les opérateurs professionnels: Western Union, Money Gram, Wari, etc.

Pour ce qui est des modes de transfert internationaux, nous distinguons:

- **le mandat-poste international** qui est encore très utilisé, mais dont les délais sont assez longs.

En plus, la Poste fait encore l'objet d'une certaine méfiance du fait de son passé récent d'insolvabilité. Toutefois, sa position concurrentielle est assez solide du fait de la densité de son réseau qui s'étend jusque dans les villages les plus reculés;

- **les transferts bancaires de compte à compte**: ils sont beaucoup utilisés, mais les émigrés transfèrent de l'argent très souvent pour régler des situations d'urgence; par conséquent, les virements internationaux, trop lents à leurs goûts, ne leur conviennent souvent pas. En outre, un grand nombre d'entre eux ne possède pas de compte au Sénégal, ils se contentent alors d'envoyer l'argent (par des procédés rapides) à un proche qui se charge de les répartir en fonction de leurs indications. Ce recours à un intermédiaire, non seulement pour récupérer et distribuer les fonds, mais aussi très souvent pour exécuter des projets personnels (construction d'une maison, achat d'un commerce etc.), donne lieu souvent à des litiges liés à leur utilisation.

- **les réseaux des opérateurs spécialisés** comme Western Union, Money Gram, Ria, LCC, etc. Ces modes de transfert sont très rapides (opérations d'envoi et de retrait pratiquement synchronisées) et très fiables (en effet, aucune défaillance majeure n'a jamais été dénoncée). Toutefois, pour certains comme Western Union et Money Gram, les tarifs sont jugés prohibitifs,

ce qui fait gagner du terrain aux circuits informels et à certaines agences comme Ria dont les tarifs sont jugés plus compétitifs.

A présent, il importe de vérifier si ces rémittances ont eu un impact positif sur les économies des pays récepteurs. A cette fin, nous prendrons comme référence les pays de l'UEMOA, comme annoncé plus haut.

III.3.1.2.3 IMPACT ECONOMIQUE DES TRANSFERTS DE FONDS

D'ores et déjà, il convient de souligner que le développement des flux de transferts des migrants vers l'UEMOA sur la période 2000 à 2011 ont dépassé le montant de l'Aide Publique au Développement (APD) d'environ 18,5% en moyenne (BCEAO, 2013). Cette nouvelle donne représente un enjeu important puisqu'elle met en évidence la possibilité pour ces économies fragiles de se passer, à terme, de l'aide internationale et d'acquérir une souveraineté économique.

Bien entendu, il faut déterminer l'usage qui est habituellement fait de ces fonds, afin de vérifier l'idée généralement répandue qui veut que les envois des émigrés en Afrique servent quasi exclusivement à des dépenses de consommation ou somptuaires.

Par conséquent, après avoir examiné **l'origine et l'utilisation qui est faite des rémittances (III.3.1.2.3.1)**, nous tenterons de déterminer **leur impact sur l'économie des pays de l'UEMOA sur la période 2000 à 2011 (III.3.1.2.3.2)**, notamment sur certains indicateurs économiques: épargne des ménages, PIB, solde du compte courant. A cet effet, nous examinerons successivement la contribution des envois au solde du compte courant, au PIB de l'Union et des Etats Membres ainsi qu'à l'épargne des ménages.

III.3.1.2.3.1 Origine et utilisation des transferts des émigrés

III.3.1.2.3.1.1 Origine des fonds

Les pays de la zone UEMOA, du fait de leur passé colonial, ont une tradition migratoire orientée vers l'Europe. Pour cette raison, 66,1% des rémittances vers cette zone proviennent de l'Europe, principalement de la Zone Euro (57,7 %), notamment de la France (24,0 %), de l'Italie (23,9 %) et de l'Espagne (7,9%). Des autres pays Européens, proviendraient 7,8 % des ressources (BCEAO, 2013).

Les autres sources de transfert sont le continent africain (29,9 % de l'ensemble des flux reçus), dont 7,8 % de transferts intra-communautaires, et 6,6% en provenance de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) (BCEAO, 2013). A cet égard, il est possible de considérer comme marginaux les flux provenant d'autres parties du monde comme l'Asie et les Amériques.

Dès lors, dans le cadre de ce travail, nous ne prendrons en considération que les flux en provenance d'Europe, du fait surtout de leur importance en termes monétaires. Par exemple, les fonds en provenance d'Europe font 82 % des fonds reçus par le Sénégal entre 2000 et 2011. En outre, du point de vue de l'information statistique et financière, les flux en provenance de l'OCDE, notamment des pays européens, sont les mieux documentés dans les enquêtes et rapports des organismes spécialisés, et la disponibilité de ces données rend confortable l'illustration des tendances. En outre, l'utilisation qui est faite de ces fonds est un des aspects clés de ce travail, et mérite donc examen.

III.3.1.2.3.1.2 Utilisation des fonds

Dans les vieux ouvrages, le profil des dépenses généralement retenu renvoie à de la consommation pour l'essentiel, des frais de santé, ou des acquisitions foncières (OCDE, 2006). Toutefois, cette grille d'emploi a été battue en brèche par certains chercheurs. En effet, quelle que soit l'origine des revenus, la manière de les dépenser dépend de la hiérarchie des besoins (OCDE, 2006). Par conséquent, tant que les pays en développement n'auront pas atteint un certain niveau de bien-être, ils continueront d'afficher les mêmes habitudes de dépenses (Lowell et de la Garza, 2000), via (OCDE, 2006). En outre, selon ce dernier rapport, les ménages bénéficiant de ces fonds affichent un mode de consommation similaire à celui des ménages qui en sont privés. Par contre, selon d'autres chercheurs, les revenus provenant des rémittances sont traités différemment des autres revenus, et ils sont souvent épargnés. Par exemple, des enquêtes auprès des ménages ont montré que la part des transferts internationaux épargnée (71%) est plus importante que celle des transferts intérieurs entre les villes et les campagnes (49%) et que celle du revenu locatif (8,5%) [(Adams, 1998), via (OCDE, 2006)]. Au Mali par contre, l'argent des transferts a servi à construire des écoles et des dispensaires (Martin, Martin et Weil, 2002).

Par ailleurs, selon la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO, 2013), les transferts monétaires des migrants vers la zone UEMOA sont utilisés de la manière suivante (tableau 7):

- consommation 54,6%
- investissement immobilier 15,8%
- autres investissements 5,5%
- santé et éducation 3,4% et 6,4%
- évènements familiaux et religieux 8,7%.

Tableau 7/ Motifs économiques des réceptions (%)

Motif Economique	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	GuinéeBissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Ensemble
Consommation courante	29,6	37,3	36,2	48,0	48,7	52,1	69,8	33,9	54,6
Santé	4,2	2,2	7,2	18,0	4,2	2,8	1,3	5,9	3,4
Education	6,2	15,0	8,2	11,0	5,2	0,7	6,1	5,9	6,4
Investissement immobilier	23,0	25,7	29,3	8,0	16,7	4,3	7,6	35,6	15,8
Autres investissements	28,1	16,3	6,1	3,0	2,4	17,6	1,2	8,6	5,5
Epargne, tontine	0,8	1,5	2,6	2,0	3,7	7,6	0,5	0,8	1,5
Evénements familiaux / religieux	7,0	1,7	8,5	6,0	15,0	8,0	8,2	7,1	8,7
Autres	1,1	0,3	2,0	4,0	4,1	6,9	5,3	2,2	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: BCEAO

Il est utile d’observer que les dépenses effectuées dans le cadre de l’éducation (6,4 %), et de la santé (3,4 %) peuvent valablement être considérées comme de l’investissement dans les ressources humaines, ce qui porterait la totalité des emplois des fonds transférés à 31,1 %¹⁵. Par ailleurs, les dépenses considérées comme de la consommation courante (54,6 %) sont susceptibles d’accroître l’investissement sur ressources internes, dans la mesure où elles contribuent à libérer des ressources de consommation courante susceptibles d’être investies. D’ailleurs, des études économiques assez actuelles ont montré que «les fonds transférés peuvent

¹⁵ Le montant total de l’investissement s’obtiendrait en additionnant les postes "santé", "éducation", "investissement immobilier" et "autres investissements".

exercer un effet multiplicateur considérable, même quand ils ne sont pas investis. A titre d'illustration, un dollar provenant d'un transfert qui est dépensé pour satisfaire des besoins essentiels stimule le commerce de détail, ce qui dynamise la demande de biens et de services, et celle-ci stimule à son tour la production et l'emploi» [(Lowell et de la Garza, 2000) cité par (OCDE, 2006)].

Mais quel est l'impact sur les agrégats macroéconomiques de l'UEMOA (PIB, épargne des ménages, compte-courant)?

III.3.1.2.3.2 Impact des transferts sur l'économie de l'Union

Nous examinerons successivement les incidences des rémittences sur le Produit Intérieur Brut (PIB), sur l'épargne des ménages et sur le solde courant.

Impact sur le PIB

Il est difficile d'appréhender l'impact réel des flux de transfert des émigrés sur le PIB des Etats d'origine, et ce pour plusieurs raisons :

- d'abord, le caractère embryonnaire des systèmes statistiques nationaux permet difficilement la collecte de données actuelles et complètes sur les flux, les statistiques les plus récentes mettant parfois plusieurs années à être disponibles;
- ensuite, peu d'études sur le cas spécifique des pays de l'UEMOA sont disponibles. En dehors des statistiques de la BCEAO, il faut se rabattre souvent sur la Banque Mondiale ou l'OCDE, lesquelles offrent en général des données agrégées des pays d'Afrique au Sud du Sahara, ou des données par pays souvent incomplètes.

Néanmoins, avec les données présentées par la BCEAO, il est possible, sur une certaine période, de mesurer l'impact des flux de transferts sur le PIB des Etats Membres. Nous pouvons dans un premier temps observer cette tendance pour l'ensemble de l'Union, ensuite suivre son comportement au niveau du Sénégal.

Ainsi, en observant l'évolution des transferts des migrants vers la zone UEMOA, on constate une progression continue de ces flux (tableau 2). Cette progression semble même défier les crises systémiques comme celle de 2008 (sauf dans les cas du Bénin, de la Guinée-Bissau et du Sénégal), ce qui semble corroborer l'idée selon laquelle les transferts auraient un caractère contre-cyclique. Les seules inflexions ou stagnations que nous pouvons observer concernent les cas de la Guinée Bissau (entre 2005 et 2006, et en 2009) et de la Côte d'Ivoire (entre 2000 et

2003)¹⁶, et sont facilement explicables par les crises politiques qui ont frappé ces deux pays. Cette baisse conjoncturelle peut s'expliquer par le comportement prudentiel des migrants en cas de crise majeure dans leur pays, qui s'abstiennent d'y envoyer leur épargne.

Tableau 8/ PIB des Pays Membres de l'UEMOA (en milliards de F.CFA)

Etats	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Ensemble UEMOA
2000	1.679,62	1.858,94	7.630,27	297,73	1.890,6	1.188,13	3.331,77	921,39	18.798,45
2001	1.832,07	2.061,92	8.204,58	285,89	2.212,1	1.352,35	3.575,47	976,56	20.500,94
2002	1.956,9	2.234,26	8.605,66	277,06	2.222,73	1.494,79	3.717,64	1.183,94	21.692,97
2003	2.067,5	2.444,35	8.896,2	276,88	2.453,55	1.534,31	3.986,43	1.226,98	22.886,15
2004	2.140	2.556,13	8.745,46	280,58	2.632,06	1.530,44	4.242,84	1.191,76	23.319,28
2005	2.298,7	2.881,41	9.011,76	309,51	2.893,86	1.777,04	4.592,67	1.202,94	24.967,9
2006	2.460,2	3.041,29	9.307,91	309,46	3.201,47	1.906,84	4.893,58	1.228,59	26.349,38
2007	2.638,9	3.245,25	9.750,03	333,38	3.424,54	2.052,96	5.408,34	1.274,42	28.127,85
2008	2.970,4	3.747,97	10.848,04	386,95	3.912,77	2.419,7	5.994,48	1.482,36	31.762,7
2009	3.109,4	3.951,81	11.463,5	389,93	4.232,9	2.548,45	6.050,12	1.589,24	33.335,37
2010	3.249,8	4.447,57	12.324,72	419,74	4.655,69	2.832,29	6.405,13	1.696,88	36.031,83
2011	3.439,7	5.060,3	12.191,0	520,8	5.024,2	3.024,3	6.782,8	1.772,5	37.815,7

Source : BCEAO

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, à la suite de la grave crise politique qui a paralysé le pays de 2002 à 2009, à la suite d'un coup d'Etat manqué qui a coupé le territoire en deux, on note pratiquement une absence de transferts de fonds des migrants ivoiriens. Cela est compréhensible dans la mesure où les institutions de ce pays tournaient au ralenti, et même la BCEAO, qui est toujours dirigée par un Ivoirien, selon un accord tacite, avait un problème de légitimité de son Gouverneur, lequel était nommé par l'une des factions en conflit.

Finalement, malgré la progression continue des flux de transfert et du PIB de l'Union entre 2000 et 2011, il est difficile à ce stade d'établir une corrélation entre ces flux et les performances économiques de l'Union. Par conséquent, il importe d'observer le comportement d'autres agrégats économiques comme l'épargne intérieure et la consommation finale.

¹⁶ La prudence s'impose tout de même en ce qui concerne les données de la Côte d'Ivoire, pays dont le système statistique a été affecté par la grave crise politico-militaire qui a coupé le pays en deux, une rébellion armée ayant occupé la moitié Nord du pays entre septembre 2002 et avril 2009 (voire même 2011).

- Impact sur l'épargne des ménages

Entre 2000 et 2011 (soit en une décennie), l'épargne intérieure des pays de l'UEMOA a été multipliée par presque 2,5, passant de 2.248,12 milliards F. CFA en 2000 à 5.416 milliards F. CFA en 2011.

Tableau 9/ Epargne intérieure des Pays membres de l'UEMOA
(en milliards de F. CFA)

Etats	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Ensemble UEMOA
2000	241,25	11,96	1286,89	16,29	172,5	128,5	372,17	18,56	2.248,12
2001	203,95	-2,15	1474,21	3,38	335,1	46,51	334,36	-0,93	2.394,45
2002	190,07	112,08	1785,61	5,67	345,15	124,29	251,3	142,74	2.956,9
2003	211,31	195,4	1688,71	10,03	454,04	116,08	405,11	154,75	3.235,42
2004	258,38	183,82	1499,32	-2,64	362,77	56,05	381,64	135,43	2.874,78
2005	257,13	231,9	1550,19	-8,11	408,9	190,24	416,99	71,44	3.118,68
2006	277,8	209,8	1606,13	-26,01	556,9	231,35	353,92	38,92	3.248,81
2007	239,8	257,06	1455,25	-19,62	612,66	214,04	370,64	21,38	3.151,2
2008	285,9	338,69	2064	-26,57	730,01	464	298,07	52,76	4.206,86
2009	191,7	389,23	2249,89	-39,3	866,23	349,11	335,17	102,5	4.444,53
2010	319,65	734,63	2556,50	-35,49	1036,29	422,47	483,39	102,82	5.620,16
2011	386,14	1002,98	2467,35	6,79	704,71	393,79	495,58	-40,94	5.416

Source : BCEAO

Cette tendance est presque synchrone et similaire à celle du PIB de l'Union durant la même période, puisque celui-ci est passé de 18.798,45 milliards de F.CFA en 2000 à 36.031,83 milliards F.CFA en 2010.

Durant la même séquence temporelle, le montant des rémittances des émigrés a été multiplié par presque quatre, et a atteint en 2009 plus de 1.100 milliards de Francs, soit plus de 2 milliards de dollars. Nous pouvons constater que la croissance des rémittances et du PIB est constante sur la période, quelle que soit la conjoncture économique ou politique. Par exemple, en 2002, la Côte-d'Ivoire qui fait presque la moitié du PIB de l'Union a connu une crise politique majeure qui a affecté sérieusement ses exportations, mais cela ne semble pas avoir affecté les performances économiques de la zone, et le PIB a continué de croître, et dans une moindre mesure l'épargne intérieure (qui s'est tout de même quelque peu tassée entre 2002 et 2007). La même résilience par rapport aux chocs a été observée également en 2008, année durant laquelle,

ni le PIB, ni l'épargne des ménages, n'ont semblé avoir été affectés par la crise financière globale.

Toutefois, certaines inflexions ont été quand même notées (2004, 2007, 2011) avec une certaine contraction de l'épargne intérieure, dont l'explication pourrait être trouvée en partie dans la situation macroéconomique des pays d'immigration. Cette contraction peut également être la conséquence de celle observée en Côte-d'Ivoire (le poids de l'économie ivoirienne est telle que les contre-performances de ce pays peuvent compromettre le résultat de toute la zone), mais aussi, dans une moindre mesure, au Niger et au Togo. Quant au PIB, il a crû sur toute la période, malgré quelques crises conjoncturelles dans certains pays (Côte-d'Ivoire en 2004, Niger 2003-2004, Togo 2004-2005).

Autrement dit, même si nous ne sommes pas en mesure d'établir une corrélation empirique entre les rémittences et ces deux agrégats économiques (PIB et épargne des ménages), nous pouvons néanmoins avancer qu'il y a une forte probabilité d'une relation étroite entre eux.

Observons maintenant ce qui se passe avec le compte des transactions courantes quand les rémittences évoluent.

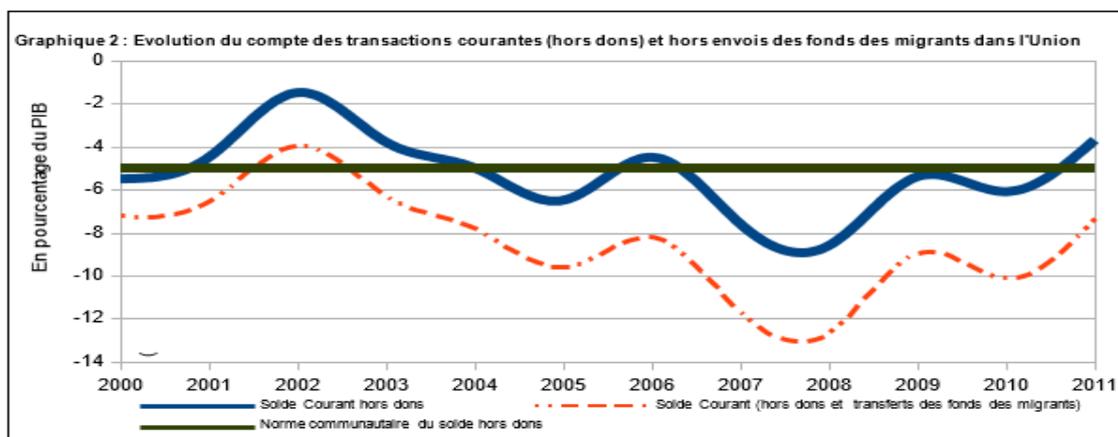
- Impact sur le compte des transactions courantes

L'étude de l'impact des envois de fonds des travailleurs migrants vers l'UEMOA peut se faire en observant l'évolution du compte des transactions courantes et de ses différentes composantes. Ainsi, comme le montre le graphique 15, ce compte est structurellement déficitaire entre 2000 et 2011. En comparant ce déficit courant (décennie 2000-2011) avec celui de la décennie précédente (1990-2000), on note une dégradation d'un point de pourcentage (6,3 % contre 5,3 %) (BCEAO, 2013).

Les causes de ce déficit sont multiples, mais on peut retenir principalement:

- un solde commercial des biens et services de – 3,8 points à cause de la hausse des cours internationaux des produits pétroliers et alimentaires;
- une hausse des approvisionnements en biens d'équipement et intermédiaires;
- une hausse de la consommation des services extérieurs;
- la mise en œuvre de programmes d'investissement publics dans la sous-région qui ont engendré une augmentation des importations, et un ré-endettement progressif (BCEAO, 2013).

Graphique 15/ Evolution du compte de transactions courantes (hors dons)¹⁷ et hors envois de fonds des migrants dans l'Union.



Source : BCEAO

Toutefois, cette tendance à la dégradation du solde courant a été atténuée par plusieurs facteurs, dont notamment:

- la baisse des paiements d'intérêts sur la dette publique du fait d'un programme d'allègements substantiels de dettes dont ont bénéficié ces pays dans la décennie 1990;
- l'accroissement exceptionnel des transferts de fonds des travailleurs migrants qui ont connu une hausse de 2,0 points de pourcentage par rapport à la décennie 1990.

Par conséquent, pour appréhender l'impact des rémittences sur le compte courant, il faut isoler les flux de transfert et observer le comportement du solde courant dans une situation sans rémittences (graphique 16 et tableau 10).

Tableau 10/ Evolution de la structure du déficit courant de l'Union (en pourcentage du PIB)

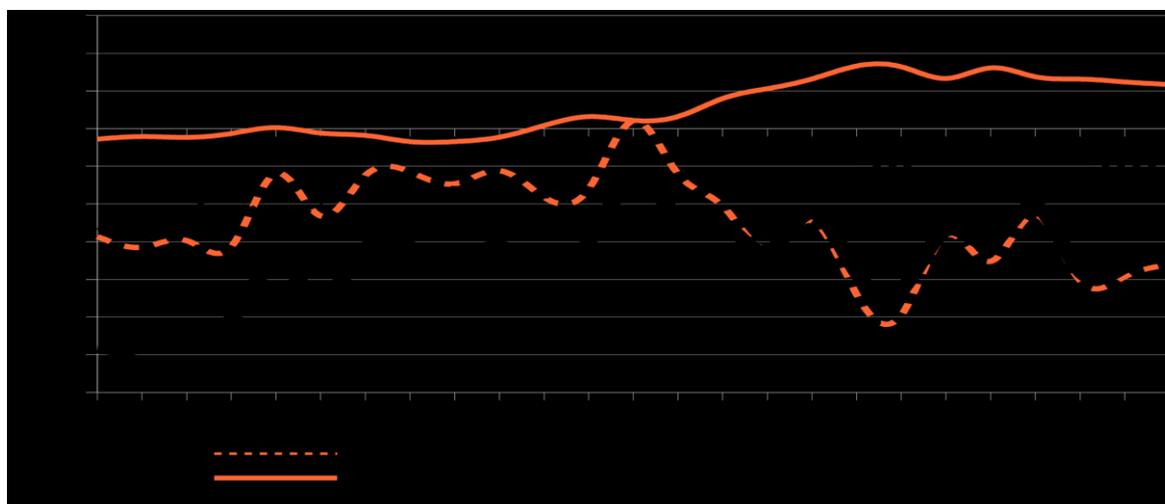
Rubriques	Moyenne 1990-1999	Moyenne 2000-2012	Variations
Solde du commerce de biens et services	-3,2	-7,0	-3,8
Solde des revenus et transferts courants nets	-2,1	0,7	2,8
<i>Revenus nets</i>	-3,0	-2,2	0,8
<i>Transferts courants nets</i>	0,9	2,9	2,0
Solde courant hors dons	-5,3	-6,3	-1,0

Source: BCEAO

¹⁷ Les normes de l'UEMOA exigent un ratio "solde extérieur courant hors-dons sur PIB nominal" (en %) < 5 %

Comme nous pouvons le voir, cette situation induirait un niveau de dégradation autour de -8% du PIB en 2011, et autour de -13% du PIB en 2008. Ce scénario serait évidemment un scénario catastrophe pour les pays de l'Union, car en intégrant ces transferts, le solde courant évoluerait considérablement, et serait pratiquement divisé par 2 pour s'établir à environ -4% en 2011, contre -9% en 2008. Toutefois, nous observons une dégradation du solde courant hors dons à partir de la décennie 2000, solde qui est passé de $-5,3$ du PIB pendant la période 1990-1999, à $-6,3\%$ du PIB pendant la période 2000-2012.

Graphique 16/ Evolution des composantes du déficit courant de l'UEMOA



Cette place importante des transferts de fonds des travailleurs migrants est encore plus nette lorsqu'on observe les autres composantes du déficit courant, tel que le montre le graphique 16, qui montre un solde des biens et services en baisse drastique à partir de 2002, avec un niveau de déficit record en 2008 (presque -11%), année du début de la crise financière globale. On peut aussi noter un solde des revenus dans la zone rouge de 1990 à 2014, même si la tendance est à la reprise. Il est ainsi aisé de constater que le solde des transferts courants, qui se situe autour de 0% en 2000, $2,3\%$ en 2011 et environ 2% en 2014, doit son amélioration à une excellente tenue des flux de rémittences des migrants.

Par conséquent, une forte probabilité de corrélation existe entre transferts des migrants et solde du compte courant.

III.3.2 Analyse des programmes nationaux et communautaires

Afin d'évaluer l'efficacité des politiques publiques appliquées au niveau des Etats et de l'Union, nous nous proposons de définir le cadre institutionnel des politiques migratoires (III.3.2.1) avant de parcourir certains des programmes opérationnels phares (III.3.2.2).

III.3.2.1 Cadre institutionnel des politiques migratoires dans l'UEMOA

Les pays de l'UEMOA sont caractérisés par une hétérogénéité des systèmes institutionnels de planification et de gestion des migrations. En effet, d'un point de vue purement formel, certains pays ont mis en place une politique migratoire, y compris les administrations chargées de les gérer. Dans d'autres pays, les stratégies migratoires sont inexistantes ou à l'état de projet. Le tableau 11 fait une analyse comparative de cette situation par pays.

Tableau 11/ Politiques migratoires nationales au sein des pays de l'UEMOA

Pays	Politique migratoire nationale globale (adoptée ou à l'état de projet)	Connexion migration / développement
Bénin	Non, mais politique nationale à l'égard des Béninois de l'Etranger	Non
Burkina Faso	Oui. Adoption d'une stratégie nationale sur les migrations 2014-2025, avec plan d'action 2014-2016.	Oui
Côte d'Ivoire	Non, mais politique migratoire nationale prévue.	Oui
Guinée Bissau	Non	Oui
Mali	Non. En cours d'élaboration, la politique nationale de population traite des migrations.	Oui
Niger	Oui (projet). Politique migratoire nationale.	Oui
Sénégal	Non	Oui
Togo	Non. Mais préparation d'une stratégie sur la migration et le développement	Oui

Source : Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, International Centre for Migration Policy Development (2015)

III.3.2.2 Projets et programmes en faveur des émigrés

Comme nous pouvons le constater, rares sont les pays de l'UEMOA qui ont des stratégies nationales opérationnelles sur les migrations, même si selon l'enquête l'Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest (2015), «...presque tous ces pays ont intégré les migrations dans des documents clés sur le développement ». Mais arrêtons-nous sur le cas du Sénégal:

Au Sénégal, la politique migratoire est mise en œuvre essentiellement par le Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. Dans cette mission, le Ministre des Affaires Etrangères s'appuie notamment sur sa Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE).

S'il est vrai qu'il existe quelques initiatives destinées à encourager l'investissement de la diaspora sénégalaise, par le biais de programmes de réinsertion, on ne peut pas vraiment parler d'une stratégie migratoire nationale, mais plutôt de quelques programmes et instruments épars, dont la cohérence d'ensemble peut être questionnée. Nous pouvons passer en revue quelques-uns d'entre eux:

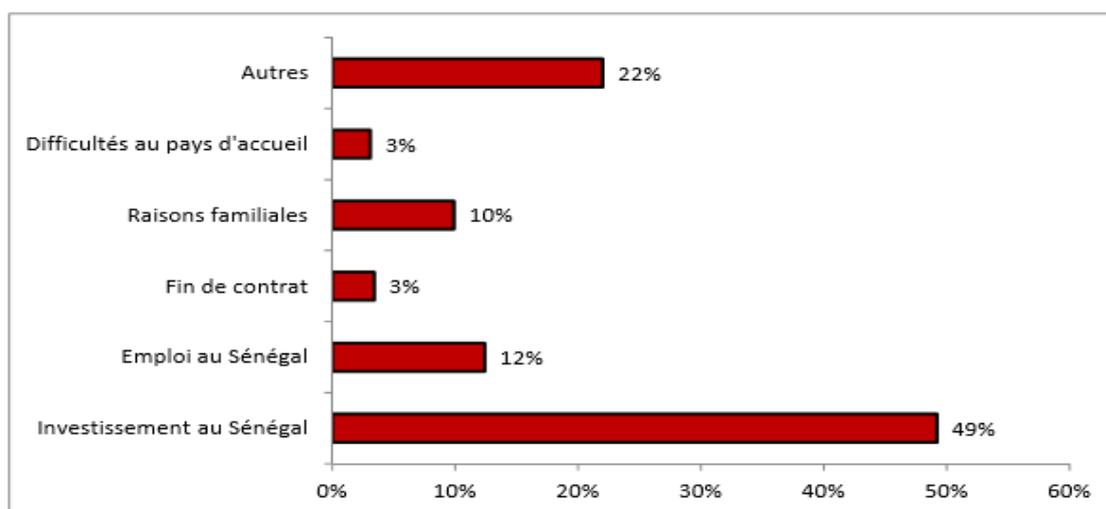
*** Le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Etranger (FAISE)**

Créé en juin 2008, il a pour objectif de promouvoir l'investissement productif des Sénégalais de l'extérieur, par la création et le développement d'entreprises, notamment dans leurs régions d'origine. L'option stratégique consiste à inverser la tendance des émigrés à appliquer leurs fonds pour l'essentiel dans la consommation courante et dans l'immobilier, et à ne consacrer à l'investissement qu'environ 5 % de leurs transferts¹⁸. D'ailleurs, d'après une enquête réalisée par le Ministère des Finances, en 2013, environ 49 % des Sénégalais qui rentrent au pays définitivement donnent comme motif de leur retour, leur intention d'investir au Sénégal (graphique 17). Par contre, 12 % des personnes interrogées déclarent rentrer pour occuper un emploi au Sénégal, et 3 % évoquent comme raison des difficultés rencontrées au niveau du pays d'accueil.

Les projets financés doivent concerner des secteurs déclarés prioritaires que sont l'agriculture et l'agrobusiness, les Technologies de l'Information et de la Communication, le tourisme, les industries culturelles, l'artisanat d'art, le textile et la confection, les produits de la mer et l'aquaculture.

¹⁸ Voir site du FAISE (<http://faise.sn>)

Graphique 17/ Motifs annoncés du retour au Sénégal de certains émigrés



Source: Ministère des Finances, Enquête sur les transferts des migrants au Sénégal 2013

Par ailleurs, depuis quelques années, le FAISE a ouvert une autre ligne de crédits destinée au financement exclusif des femmes de la diaspora. Ces fonds, qui fonctionnent sous la forme "revolving", sont mis à la disposition des ambassades et consulats pour financer de petits projets (essentiellement dans le domaine du commerce) présentés par les femmes émigrées.

Toutefois, il est difficile aujourd'hui de trouver un document officiel faisant le bilan des activités du FAISE depuis 2008, et aucune base de données ou étude exhaustive ne permet de juger objectivement de l'impact de ce programme sur les envois de fonds vers le Sénégal ou sur l'économie sénégalaise. Toutefois, l'ancien Secrétaire d'Etat aux Sénégalais de l'Extérieur, Souleymane Jules Diop, avait rendu public certaines données en 2015 : 34 projets financés entre 2008 et 2011, contre 1179 projets individuels et 252 projets collectifs financés au profit de la Diaspora entre 2011 et 2015¹⁹. En outre, le portefeuille FAISE s'élevait à 300 millions F. CFA en 2011, contre 3 milliards F. CFA en 2015.

* les Bureaux d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Sénégalais de l'Extérieur (BAOS)

Ils ont pour mission essentielle l'orientation, la formation et le suivi des migrants et de leurs familles. A cet effet, ils opèrent auprès de la diaspore et des migrants de retour. Ils fonctionnent comme un bureau d'accueil et de conseil en direction des Sénégalais de l'Extérieur, notamment en ce qui concerne leur processus de réinsertion socio-professionnelle (accueil, orientation, formation et suivi des migrants et de leurs familles).

¹⁹ Une telle comparaison entre ces deux périodes procède évidemment du souci de mettre en évidence les meilleures performances de son administration par rapport à celle de l'ancien pouvoir (battu aux élections en 2012).

Toutefois, du propre aveu du Ministère des Affaires Etrangères, les résultats ont été mitigés²⁰.

***le Fonds d'Assistance et la ligne de crédit «Aides et Secours»**

Ces dotations budgétaires servent à venir en aide aux Sénégalais de l'Extérieur en détresse, ou au rapatriement des dépouilles de Sénégalais décédés à l'étranger. Elles sont gérées par le Ministère des Affaires Etrangères qui en délègue parfois une partie aux ambassades et consulats.

Les programmes ou mécanismes multilatéraux:

*** le projet Tokten (Transfer Knowledge Through Expatriate Nationals) :**

TOKTEN est un programme développé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le monde, en particulier les Pays en Développement, visant à faire profiter à certains pays de l'expertise de certains éléments de leur diaspora pour une certaine durée.

Au Sénégal, ce concept a été introduit à partir de 2009, à travers le Programme National de Mobilisation de l'Expertise de la diaspora (TOKTEN), qui s'est étendu sur la période 2009-2012. Toutefois, un bilan mitigé a été tiré de cette expérience.

*** le Processus de Rabat**

La Conférence ministérielle euro africaine de Rabat (10 et 11 juillet 2006) a réuni plus de 50 représentants de plus de 50 pays, et a été l'occasion de ce qui sera par la suite appelé le processus de Rabat : processus de dialogue entre pays d'origine, pays de transit et pays d'accueil afin d'établir une vision commune et partagée sur la migration et le développement. Il s'agissait d'apporter des réponses concrètes et appropriées à la question centrale de la maîtrise des flux migratoires, par le biais d'un partenariat de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable et du co-développement, mais aussi d'un contrôle accru des frontières et d'une facilitation des expulsions.

Le processus de Rabat donnera lieu à d'autres rencontres et à la signature de documents importants comme le **Pacte européen sur l'immigration et l'asile (2008)**, et le **Programme de coopération triennal (2009-2011)** qui se fixe les objectifs suivants :

- lutter contre la migration irrégulière;

²⁰ Voir <http://faise.sn/baos>

- organiser la migration légale.

En outre, il a été adopté une nouvelle stratégie pour les années 2012-2014, qui a défini dix objectifs prioritaires pour lesquels les partenaires s'engagent à mettre en œuvre un certain nombre d'actions entre les différents acteurs de la mobilité. Ces objectifs tourneront pour l'essentiel autour de la mise à disposition d'opportunités de formation et/ou d'emploi pour les migrants en situation régulière, un contrôle accru des frontières, un assouplissement des procédures d'expulsion des migrants en situation irrégulière, et la mise à contribution des diasporas, notamment à travers une réorientation des envois de fonds vers des investissements productifs.

Les programmes bilatéraux

Le Sénégal, dans le cadre de la gestion des flux migratoires vers l'Europe, en particulier les flux illégaux, a signé un certain nombre de conventions avec certains pays européens, notamment la France, l'Espagne et l'Italie. Nous pouvons citer notamment l'accord sur la gestion concertée des flux migratoires signé avec la France le 23 septembre 2006, l'Accord cadre de coopération migratoire signé avec l'Espagne le 5 décembre 2006, pour la gestion des flux et l'encouragement de la migration légale.

- les Accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires:

A partir de 2006, des centaines de pirogues transportant des milliers de Sud Sahariens désespérés se sont jetées dans l'Océan Atlantique pour tenter de rallier les Îles Canaries. En vérité, on peut trouver ailleurs les raisons qui ont, non pas causé, mais encouragé ce phénomène. En effet, en 2005, l'Espagne a régularisé la situation de cinq à six cent milles immigrés clandestins, dont environ trente mille Sénégalais. Cette « générosité » encouragea l'émigration vers ce pays, lequel a la particularité d'être riveraine des côtes africaines. Par la suite, le resserrement dans la délivrance de visas ainsi que la forte dégradation de la situation économique du Sénégal (crise de l'énergie, hausse des prix des produits alimentaires, chômage endémique, rareté des produits de la pêche) incita dans un premier temps les pêcheurs, dans un deuxième temps d'autres jeunes désœuvrés ou non, à tenter l'aventure espagnole. C'est ainsi qu'est née l'expression « Barça ou Barsaq » (Barça ou la mort). En 2006, l'Agence « Frontex » a recensé l'arrivée de plus de 33 000 migrants aux Îles Canaries²¹. Ces vagues ne resteront pas qu'en Espagne, elles traverseront l'Europe et des milliers de migrants se retrouvèrent notamment en France et en Italie. D'où des initiatives solitaires de ces trois pays (Espagne, France, Italie) qui dépêchèrent leurs Ministres des Affaires Etrangères à Dakar afin

²¹ Frontex, 2007, "A sequel of operation HERA just starting," <www.frontex.europa.eu/>.

d'« imposer » des accords pour un contrôle conjoint des flux, une facilitation des rapatriements de clandestins, contre des aides économiques et financières. Ainsi est né ce nouveau concept dit de **gestion concertée et partagée des flux migratoires**, qui a donné naissance aux accords que la France a conclus avec sept pays africains et dont la philosophie de base est que migration et développement sont étroitement liés. Ces pays sont: le Sénégal, le Gabon, la République du Congo, le Bénin, la Tunisie, le Cap Vert et le Burkina Faso. Il faut tout de même souligner que même si l'esprit est le même (gestion des flux et co-développement), le contenu des accords diffère selon le rapport de force que les dirigeants de ces pays arrivent à imposer à la France, dans le sens d'arracher des clauses plus avantageuses. En somme, « Si l'on veut résumer l'esprit de ces accords on peut dire, sans être trop caricatural, que la France promet des visas et de l'argent en échange d'expulsés »²².

L'accord avec le Sénégal est signé le 23 septembre 2006, à Dakar. C'est un accord-cadre constituant une tentative de réponse à la vague migratoire qui a envahi l'Europe à partir de 2006. Son objectif déclaré est de concevoir les mouvements migratoires dans une perspective favorable au développement économique, social et culturel. Dans le cadre de cet accord, les deux Parties s'engagent à mettre en place des unités mobiles de patrouille sur le littoral, à organiser le retour des immigrés clandestins présents sur le territoire français, moyennant, entre autres, des mesures de facilitation de l'octroi de visas et de délivrance de permis de séjour, ainsi que des aides pour financer des projets agricoles, dans le domaine de l'éducation ou encore de l'environnement. Cet accord a par la suite été modifié, en 2008, dans le sens d'une meilleure facilitation de l'immigration légale.

En définitive, sans bilan exhaustif de l'application effective et de l'impact de ces accords, on peut tout de même constater que les bénéfices pour les pays africains sont insignifiants par rapport aux gains que constituent l'octroi de visas et de financements. En effet, les visas sont pour l'essentiel réservés aux élites intellectuelles et aux artistes, soit quelques centaines de personnes, alors que les rapatriements se chiffrent à des milliers de personnes.

- Les Accords-cadre avec l'Espagne:

En réponse à la terrible vague migratoire de 2006 (33 000 subsahariens arrivent par des pirogues aux Îles Canaries), le Gouvernement espagnol initie le «Plan Afrique 2006-2008», puis «2008-2012», dont l'objectif déclaré est la coopération pour endiguer les flux irréguliers, moyennant essentiellement des aides financières.

²² «Accords de réadmission, “ liaisons dangereuses” entre aide au développement et gestion des flux migratoires, Charles C. (2009)

Ainsi, même si le plan, dans sa partie introductive, parle de régulation conjointe des flux migratoires et de lutte contre le trafic de personnes, il demeure que l'objectif principal pour l'Espagne était de rendre plus souples les procédures de rapatriement. C'est ainsi que l'Espagne signe tour à tour des accords avec le Sénégal, le Mali, le Camérout, la Côte d'Ivoire, le Cap Vert, la Guinée Conakry et la Gambie, pays considérés comme gros pourvoyeurs de migrants clandestins. L'Espagne n'hésite pas à promouvoir la coopération policière avec les pays cibles pour un bouclage des frontières africaines, notamment des pays de transit, et à faire pression sur l'UE pour la mise en place de l'Agence Frontex, chargée de veiller à la vigilance des côtes des pays de départ. C'est ainsi que, dans le cas du Sénégal, 2006 sera une année marquée par une offensive diplomatique d'une ampleur sans précédent de la part de l'Espagne, menant ainsi à la signature de sept accords dont la philosophie générale recouvre la lutte contre les arrivées de migrants irréguliers et la facilitation des rapatriements, moyennant aides et subventions.

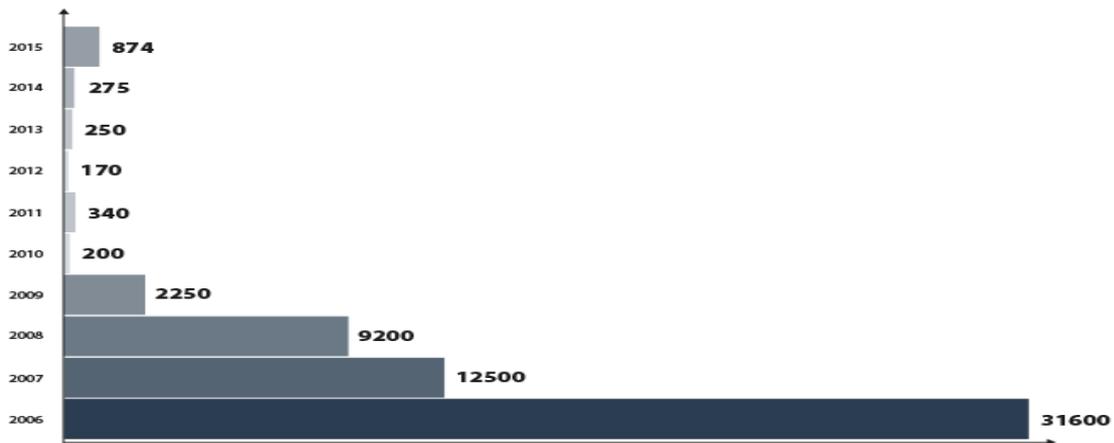
Il faut signaler que la pression européenne ne faiblira pas malgré ces accords bilatéraux, car elle se poursuivra avec la tenue en 2011 à Dakar de la Troisième Conférence Euro-Africaine sur la migration et le développement. Cette Conférence va réitérer l'option prise de renforcer la coopération entre l'Union Européenne et l'Union Africaine, sur la base d'une approche équilibrée entre les trois piliers de l'Approche Globale des Migrations, à savoir l'organisation de la migration légale, la lutte contre la migration irrégulière et le renforcement des synergies entre migration et développement. Dans le même temps, le Conseil européen a conclu, en avril 2015, une série d'accords avec des pays africains considérés comme occupant une position stratégique (la Tunisie, l'Egypte, le Niger, le Soudan et le Mali) pour en quelque sorte « surveiller » les routes vers l'Europe. Quant à l'Agence Frontex, elle multiplie les accords avec notamment la Turquie, le Nigéria et le Cap Vert, et développe des coopérations multilatérales régionales, telle que la « Africa Frontex Intelligence Community » pour récolter des informations sur les routes migratoires et le profil des migrants²³.

Les résultats de tous ces accords, ainsi que du dispositif de surveillance des frontières, semblent avoir été positifs, du point de vue de l'endigement de la « crise des pirogues », si on en juge par les rapports présentés par Frontex. En effet, après la grosse vague de 32 000 migrants arrivés en 2006 aux Îles Canaries, et provenant du Sénégal, du Maroc, du Niger, du Nigéria et du Mali, on assista à un reflux de plus de 99 % avec seulement 170 migrants arrivés en 2012 (graphique 18), même si le nombre est remonté à 874 en 2015²⁴.

²³ Bazin, M. (2015) « Quand l'Europe sous-traite le contrôle des migrations », *survie.org* du 27 juillet 2015

²⁴ <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/western-african-route/>

Graphique 18/ Arrivées illégales de migrants provenant des filières ouest africaines en nombre



Source: Frontex

III.3.3 Budgets des administrations en charge des politiques migratoires: analyse comparative

Dans les pays de l'UEMOA, comme ailleurs, ce sont les Ministères en charge des Affaires Etrangères qui gèrent les expatriés. Toutefois, dans certains pays, certaines administrations relevant d'autres Ministères et ayant des compétences transversales peuvent gérer certains aspects de ces politiques, ou avoir des attributions qui couvrent également les activités de la Diaspora (Ministères de l'habitat qui peuvent également gérer des projets d'habitat intéressant les émigrés, Ministères de la jeunesse administrant des projets d'insertion des jeunes, etc...).

En outre, dans certains pays comme le Sénégal, à certaines périodes, un Ministère exclusivement en charge des expatriés (donc détaché des Affaires Etrangères) a pris en charge la question des émigrés. Cette spécialisation fonctionnelle est souvent officiellement justifiée par un souci d'efficacité, le reproche étant souvent fait au Ministère des Affaires Etrangères de donner la priorité aux questions relevant de la diplomatie (coopération économique, culturelle, technique etc...), au détriment des questions consulaires. Dans ce cas de figure, des soupçons ont souvent existé d'une configuration à des fins purement électoralistes, le Ministre des Sénégalais de l'Extérieur exerçant surtout des activités de propagande au profit du parti au pouvoir, compte tenu notamment du poids électoral de la diaspora. En outre, détachés des Affaires Etrangères qui gèrent le réseau des ambassades, les Ministères en charge des expatriés ne gèrent pratiquement que les consulats, la tutelle qu'ils exercent sur certaines ambassades ne concernant que les aspects consulaires, dont la dotation en moyens financiers est souvent assez

limite. Cependant, une autre formule consiste simplement à confier les questions consulaires à un Ministre délégué ou à un Secrétaire d'Etat, qui n'aurait donc pas de portefeuille, mais qui serait rattaché au Ministre des Affaires Etrangères, au Premier Ministre, ou parfois même au Président de la République. Dans ce dernier cas, ce Ministre Délégué ou ce Secrétaire d'Etat aurait en charge exclusivement les affaires de la diaspora, mais s'appuierait, outre son cabinet, sur la technocratie diplomatique et consulaire que sont les ambassades et consulats.

Ces précisions étant faites, **nous cherchons à déterminer si les budgets alloués aux administrations en charge des expatriés peuvent permettre une prise en charge adéquate de ces derniers, et impacter positivement les économies des pays de l'UEMOA.**

A cet effet, nous nous appuyerons sur l'exemple du Sénégal et de la Guinée Bissau pour trois raisons principales:

- 1- Ces deux pays ont une proportion assez élevée d'expatriés, relativement à leur population totale;
- 2- Ces deux pays sont pauvres et relativement dépourvus en ressources naturelles (en tout cas jusqu'à une période récente, pour ce qui est du Sénégal); ils dépendent ainsi énormément des transferts de leurs diasporas respectives, surtout pour la subsistance des ménages;
- 3- En parcourant les bases de données disponibles des huit pays de l'UEMOA, on se rend compte que quelques rares pays (Sénégal, Guinée Bissau et Togo) présentent des données exploitables de leurs budgets nationaux sur une séquence temporelle analysable (au moins 5 ans). Par exemple, le site du Ministère sénégalais de l'Economie, des Finances et du Plan a mis en ligne les budgets du Sénégal de 2002 à 2015, alors que la Guinée Bissau a publié les budgets de 2008 à 2015. Quant à la Côte d'Ivoire, elle a mis en ligne les budgets de 1960 à 2000, ensuite ceux de 2001, 2002, 2004 et 2012²⁵. Cette discontinuité dans la mise à disposition des lois de finances est certainement due aux problèmes institutionnels nés de la crise de 2002 à 2011, durant laquelle une rébellion armée a occupé la moitié Nord du pays. Au Bénin, le Ministère de l'Economie et des Finances ne disponibilise que les budgets de 2010 à 2016, ce qui ne se prête pas à une analyse sur la séquence temporelle que nous avons définie (2000-2011)²⁶. Par conséquent, nous allons faire une analyse comparative des budgets du Ministère Sénégalais des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et du Ministère Bissau Guinéen des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Communautés.

Il faut d'ores et déjà indiquer que la comparaison entre la Guinée Bissau et le Sénégal n'aurait aucun sens si on s'en tenait simplement aux budgets exprimés en termes absolus. Un tel exercice

²⁵ Voir http://www.finances.gouv.ci/index.php/fr/textes-et-lois/cat_view/191-textes-et-lois/130-loi-de-finances.html

²⁶ Voir http://www.finances.bj/taches-courantes/documents-sur-les-finances-publiques/?tx_wdbiblio_pi1%5Bcategory%5D=5

serait absurde à la limite, entre un pays peuplé de seulement de près d'un million cinq cent quatre vingt mille (1 580 000) habitants, en 2012, et un autre (le Sénégal) peuplé d'environ treize millions cent huit mille habitants (13 108 000) d'habitants²⁷.

Tableau 12/ Evolution des budgets alloués aux Ministères en charge des Sénégalais de l'Extérieur entre 2001 et 2015

NATURE							
ANNEE	Personnel	Fonctionnement	Autres transferts courants	Investissement	Total dépenses ordinaires	Total budgets Ministères	% dépenses ord. Etat
2001	6 961 301 000	8 913 295 000	2 890 310 000		18 764 906 000	18 764 906 000	3,3
2002	8 186 972 000	8 238 498 000	2 490 310 000		18 915 780 000	18 915 780 000	3,2
2003	8 773 794 000	9 072 645 000	4 132 310 000		21 978 749 000	21 978 749 000	2,7
2004	10 778 704 000	9 561 755 000	4 232 310 000		24 572 769 000	24 572 769 000	1,9
2005	10 532 225 000	10 880 184 941	4 612 310 000	4 800 000 000	26 024 719 941	30 824 719 941	2,3
2006	10 606 842 000	10 870 171 000	4 590 810 000	2 750 000 000	26 067 823 000	28 817 823 000	2,0
2007	16 779 095 340	13 954 652 919	4 581 810 000	5 261 000 000	35 315 558 259	40 576 558 259	2,3
2008	14 697 949 200	12 491 093 131	4 590 810 000		31 779 852 331	31 779 852 331	1,9
2009	16 779 195 340	14 364 816 252	5 020 110 000	11 844 000 000	36 164 121 592	48 008 121 592	2,7
2010	17 215 847 000	14 764 604 853	5 020 110 000	5 510 000 000	37 000 561 853	42 510 561 853	2,2
2011	17 510 295 800	11 604 801 846	5 563 239 365	4 240 324 250	34 678 337 011	38 918 661 261	1,7
2012	18 932 416 720	12 600 112 880	5 210 633 860	6 947 000 000	36 743 163 460	43 690 163 460	1,9
2013	15 363 439 444	20 898 963 000	7 732 751 560	7 305 000 000	43 995 154 004	51 300 154 004	2,0
2014	17 200 370 340	21 969 921 000	5 710 634 000	7 387 000 000	44 880 925 340	52 267 925 340	1,9
2015	16 895 589 720	21 329 298 000	5 710 634 000	4 450 000 000	43 935 521 720	48 385 521 720	1,7

Source: <http://www.finances.gouv.sn/index.php/finances/lfi>

Par ailleurs, même si aucune statistique fiable ne permet de déterminer le nombre de ressortissants des deux pays vivant à l'étranger, le PNUD a pu évaluer le nombre de Bissau-Guinéens vivant au Portugal et en France (les deux pays qui abritent les plus fortes communautés, après le Sénégal) à environ 32 947. Toutefois, selon Global Migrant Origin

²⁷ <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/socind/default.htm>

Database²⁸, en 2007, la diaspora Bissau-Guinéenne était surtout répartie entre le Sénégal (32 628 individus), le Portugal (21 435), la Gambie (17 130) et la France (8.125).

Selon un rapport de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), les chiffres du gouvernement donnent plutôt entre 40 000 et 50 000 individus vivant au Portugal, et entre 15 000 et 20 000 en France²⁹. Dans tous les cas, ces chiffres ne sont pas loin de ceux publiés par la Banque Mondiale, qui évalue le nombre de **Bissau-Guinéens vivant à l'étranger à 111 300 individus en 2010**, correspondant à environ 7 % de la population totale (Banque Mondiale, 2011). Nous retiendrons ce chiffre pour la suite de notre travail, dans la mesure où elle nous paraît crédible car assez proche des précédents.

En revanche, rien que le nombre de sénégalais établis de manière régulière en France (deuxième destination) et enregistrés par les services consulaires en mars 2015 a été arrêté à 300 000³⁰. En Italie, troisième destination des Sénégalais, l'Institut National italien de la Statistique (ISTAT) a estimé à 71 000 le nombre de Sénégalais légalement établis dans le pays au 1 janvier 2010, alors qu'ils étaient presque la moitié (37 400) en 2000.

En Espagne, les Sénégalais officiellement recensés et en situation régulière étaient au nombre de 10 627 en 2001, 61 970 en 2010 et 62 705 en 2014. Toutefois, du fait de la crise économique, mais aussi dans une proportion négligeable de changement de statut (naturalisations), ce chiffre est tombé à 49 153 en 2015 et 48 303 en 2016. Toutefois, l'Ambassadeur d'Espagne au Sénégal estimait le nombre d'immigrés Sénégalais à environ 100.000, dans une interview parue le 19 novembre 2015³¹. Ici également, les chiffres ne sont pas loin de celui indiqué par le même rapport de la Banque Mondiale pour le nombre d'émigrés en 2010 (636 200) correspondant à 1,6 % de la population.

Par conséquent, ici également, nous travaillerons avec le chiffre de **636 200 comme étant le nombre de Sénégalais vivant à l'étranger en 2010**.

Ainsi, à ce stade, nous choisirons de ne travailler qu'avec ces chiffres officiels fournis par la Banque Mondiale dans son «Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds».

Cette revue rapide des statistiques de l'émigration des Bissau-Guinéens et des Sénégalais montre toute la difficulté à asseoir un travail scientifique ou une politique économique ayant pour base les données de la migration. D'ailleurs, ceci n'est pas une spécificité africaine, car

²⁸ Base de données du Sussex Centre for Migration Research (SCMR), www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/global_migrant_origin_database.html.

²⁹ <https://www.iom.int/fr/news/loim-realise-une-etude-sur-le-potentiel-de-developpement-des-migrants-de-guinee-bissau>

³⁰ http://www.seneweb.com/news/Immigration/plus-de-300-000-senegalais-etablis-en-fr_n_149448.html

³¹ <http://www.wabitimrew.net/2015/11/19/espagne-60-000-senegalais-legaux-recenses>

les Ministères en charge de l'immigration dans la plupart des pays du monde disposent facilement des données de l'immigration régulière, sur la base des entrées et séjours réguliers. En revanche, il n'est jamais aisé de connaître le nombre de personnes séjournant irrégulièrement dans un pays, compte tenu surtout des entrées irrégulières par voie terrestre. Cependant, dans les pays africains, en particulier ceux au Sud du Sahara, les faiblesses institutionnelles (absences de systèmes statistiques, faible représentation diplomatique et consulaire) sont un facteur aggravant.

Par conséquent, on peut comprendre aisément la difficulté à appréhender le nombre d'émigrés clandestins. Toutefois, ce nombre ne peut être qu'important, en particulier pour le Sénégal, dans la mesure où, en 2011, le montant des envois de fonds vers ce pays a été estimé à environ 936 milliards de Francs CFA (1.426.922.801 Euros). Ce chiffre, rapporté à l'effectif total de la population (environ 13 millions), est particulièrement important, car il correspondrait à une moyenne de 110 Euros reçus par chaque Sénégalais par an. Un tel rapport ne peut s'expliquer uniquement par le nombre d'immigrants sénégalais en situation régulière tel que publiés par les pays de destination, mais doit également s'expliquer par l'existence d'une forte proportion d'immigrants en situation irrégulière. Autrement dit, les budgets des administrations en charge de la question des émigrés doivent être en mesure de fournir un encadrement adéquat à ces personnes, dans les domaines de la délivrance d'actes d'état civil et de l'assistance juridique, de la protection sociale, du conseil économique et financier, mais aussi de l'appui aux projets individuels ou collectifs. Sur ce registre, examinons la situation de la Guinée Bissau et du Sénégal.

- **La Guinée Bissau**

En observant l'évolution des budgets des Affaires Etrangères, entre 2008 et 2015 (tableau 13), on constate une certaine stabilité, la moyenne tournant autour de 1,7 % du budget national sur la période considérée.

Toutefois, cette moyenne cache un défaut de priorité accordée à ce secteur du fait d'un resserrement budgétaire, un certain recul étant observé entre 2014 et 2015 (1,8 % du budget) par rapport à 2013 (2,0 %) et surtout 2012 (3,1 %), malgré la poursuite du redressement économique. Par ailleurs, outre une absence totale d'investissement, pour la période considérée (2002-2015), on constate une stagnation, et parfois un recul dans les allocations budgétaires globales au profit de ce ministère, surtout en 2011 et 2013 (voir tableau 13). Cette baisse a concerné les dépenses de personnel (qui sont passées de 230 549 000 F. CFA en 2008 à 148 000 000 F. CFA en 2015, soit une baisse de 35,8 %), et les dépenses de fonctionnement

(elles sont passées de 239 133 000 en 2008 à 153 670 000 en 2015, soit une baisse de 37,6 %). Seuls les transferts courants ont connu une hausse dans la période, en passant de 1 158 283 000 F. CFA en 2008 à 2 400 000 000 F. CFA en 2015, soit une hausse de 107,2 %.

Tableau 13/ Evolution budgets alloués aux Ministères en charge des Guinéens de l'Extérieur entre 2001 et 2015 (en millions de F.CFA)

NATURE	Personnel	Fonctionnement	Autres transferts courants	Invest.	Total dépenses ordinaires	Total budget ministères	% dép.ord. État
ANNEE							
2001	-	-	-	-	-	-	-
2002	-	-	-	-	-	-	-
2003	-	-	-	-	-	-	-
2004	-	-	-	-	-	-	-
2005	-	-	-	-	-	-	-
2006	-	-	-	-	-	-	-
2007	-	-	-	-	-	-	-
2008	230 549	239 133	1 158 283		1 627 965	1 627 965	1,7
2009	230 547	239 133	1 333 881		1 803 561	1 803 561	1,2
2010	230 547	248 698	1 462 566		1 941 811	1 941 811	1,6
2011	169 686	163 831	7 500		341 017	341 017	0,3
2012	153 000	239 750	2 706 321		3 099 071	3 099 071	3,1
2013	148 000	149 194	1 800 000		2 097 194	2 097 194	2,0
2014	148 000	149 194	1 830 000		2 127 194	2 127 194	1,8
2015	148 000	153 670	2 400 000		2 701 670	2 701 670	1,8

Source: <http://www.mef-gb.com/fr/budgets>

Par ailleurs, en considérant que le nombre de personnes sorties du pays entre 2004 et 2009 (2009 est la date du dernier recensement de la population) est en moyenne de 186.865 personnes³², nous pouvons, par extrapolation, en déduire l'effectif moyen de la population migrante entre 2010 et 2015. Cette extrapolation se justifie par l'absence de statistiques migratoires sur la période considérée. Ainsi, en rapportant le montant annuel de l'allocation budgétaire du Ministère en charge des émigrés au nombre de migrants, nous pouvons évaluer

³² http://www.stat-guineebissau.com/publicacao/Projeccao_demografica.pdf

l'effectif de la population migrante entre 2010 et 2015. Nous obtiendrons des taux d'allocation budgétaire ou d'encadrement par migrant³³ tels que figurant sur le tableau ci-après:

Tableau 14/ Guinée Bissau: taux d'encadrement budgétaire annuel des émigrés

Année	Nombre d'émigrés	Montant budget Ministère des Affaires Etrangères	Taux d'allocation budgétaire (en F. CFA)
2010	111 300	1 941 811 000	17 447
2011	148 673	341 017 000	2 294
2012	186 046	3 099 071 000	16 658
2013	223 419	2 097 194 000	9 387
2014	260 792	2 127 194 000	8 157
2015	298 165	2 701 670 000	9 061

NB augmentation annuelle population émigrée = 37 373

L'exploitation de ces données nous indique un taux moyen d'allocation budgétaire annuel par migrant de l'ordre de 10 500 F. CFA, soit 16,0 Euros. Ce taux était de 25,39 Euros en 2012, 14,31 Euros en 2013, et seulement 3,50 Euros en 2011. Toutefois nous observons des efforts réguliers dans l'allocation des moyens depuis 2013, périodes de troubles politiques mais de paix relative. Cependant, nous ne pouvons pas ne pas relever la modestie des moyens mis à la disposition du Département chargé de prendre en charge les Guinéens de l'extérieur, ce qui devrait forcément impacter les ressources financières et humaines mises à la disposition des ambassades et consulats, ce que nous verrons plus bas.

- **Le Sénégal**

D'abord, il nous faut encore procéder par extrapolation pour évaluer la population émigrée sénégalaise pour les années 2011 à 2015, en l'absence de données exhaustives et fiables. Ainsi, le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) 2013 indique 156 676 Sénégalais sont allés s'installer à l'étranger durant les cinq années précédant le recensement, soit 1,2 % de la population totale³⁴. Par conséquent, cela

³³ Ce rapport nous permet, dans une perspective simplement théorique, d'observer l'évolution du budget des Affaires Etrangères en le pondérant par le nombre d'expatriés à gérer.

³⁴ http://www.ansd.sn/index.php?option=com_ansd&view=titrepublication&id=29

donne une moyenne de 31 335 personnes par an. Donc en extrapolant, cela nous permet d'obtenir approximativement le nombre d'émigrants pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, soit respectivement 667 535, 698 870, 730 205, 7615540 et 792 875 personnes (tableau 15).

Tableau 15/ Sénégal: taux d'encadrement budgétaire annuel des émigrés

Année	Nombre d'émigrés	Montant budget Ministère des Affaires Etrangères	Taux d'allocation budgétaire (en F. CFA)
2010	636 200	42 510 561 853	66 819
2011	667 535	38 918 661 261	58.302
2012	698 870	43 690 163 460	62.515
2013	730 205	51 300 154 004	70.254
2014	761 540	52 267 925 340	68.635
2015	792 875	48 385 521 720	61.025

En faisant le même exercice qu'avec la Guinée-Bissau, on constate que du point de vue de l'allocation budgétaire, le Sénégal fait mieux que la Guinée Bissau pour la gestion de ses émigrés. En effet, **le taux moyen d'encadrement budgétaire du Sénégal sur les cinq ans (2010-2015) se monte à 64 592 F. CFA par an et par émigré, soit 98,5 Euros**; ce taux est de loin supérieur à celui réalisé par la Guinée Bissau, qui est de 10 500 F.CFA, soit 16,0 Euros. Toutefois, nous pouvons noter un recul progressif dans les efforts budgétaires dans ce sens à partir de 2011. Le pic budgétaire de ces six années a été atteint en 2014, avec un niveau d'allocation budgétaire de 68 635 F.CFA, soit 104,63 Euros par expatrié (tableau 15).

L'explication de la différence dans le niveau de prise en charge financière des diasporas entre ces deux pays pourrait être trouvée certes dans des facteurs économiques, mais également dans des facteurs politiques:

- **les facteurs économiques**: même si avant 2012, le taux de croissance du PIB de la Guinée-Bissau était meilleur que celui du Sénégal, cette tendance sera rompue à partir de 2012 avec un taux de croissance négatif (-1,5 %) cette même année, malgré une reprise timide à partir de 2013. En outre, alors que la Guinée-Bissau est sur un cycle de "désépargne" (-24 %, 1,5 %, -

7,7 %, -5,1 % et -5,0 % respectivement en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014), le Sénégal a un taux d'épargne intérieure oscillant toujours autour de 7 % (7,5 %, 9,0 %, 4,8 %, 7,7 % et 7,9 % respectivement en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014). Enfin, l'important écart entre les taux d'investissement total (22,9 % du PIB pour le Sénégal contre 9,7 % du PIB pour la Guinée Bissau, en 2010, 29,3 % du PIB pour le Sénégal contre 7,0 % du PIB pour la Guinée Bissau, en 2014) traduit la différence de capacités financières entre les deux pays (voir annexe 1, tableaux 4 et 5);

- **les facteurs politiques:** la Guinée-Bissau est un pays qui connaît régulièrement des troubles politiques, ce qui freine ses efforts de développement. En outre, hormis la main-mise totale de l'armée sur l'économie, ce pays est gangrené par le trafic international de drogue, à telle enseigne que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime l'a qualifié de « narco-État ». Dans ces conditions, aucun effort sérieux de déploiement consulaire n'a été tenté, et l'agenda diplomatique est davantage centré sur les questions sécuritaires et de politique intérieure que sur des préoccupations de promotion économique ou sociale. Par contre, le Sénégal est depuis l'alternance politique de 2000 (qui a consacré l'arrivée au pouvoir du PDS, parti d'obédience libérale), sur une dynamique d'élargissement de sa carte diplomatique. Cette alternance politique a consacré un changement de paradigme dans la conduite de la politique étrangère (jusqu'alors plutôt tournée vers la France, ancienne colonie, les Etats Unis, le Maroc et les pays Arabes), avec l'entame d'un processus d'universalisation par une multiplication des partenaires de tous les continents. Cette politique d'élargissement de la carte diplomatique et consulaire va être poursuivie même après l'alternance politique de 2012, qui a consacré l'arrivée un pouvoir du Président Macky Sall, lui aussi libéral.

Par conséquent, la différence de capacités financières et de performances économiques est un facteur déterminant dans la capacité des deux pays à prendre en charge et administrer leurs expatriés, donc à ouvrir des ambassades et consulats, et à concevoir des programmes économiques au profit des expatriés.

La question qui se pose est de savoir si la densité du réseau diplomatique et consulaire joue un rôle dans les flux de transferts de fonds des expatriés.

Nous tenterons d'y répondre en comparant les cartes diplomatiques et consulaires des deux pays.

III.3.4 Analyse comparative des cartes diplomatiques et consulaires

Nous venons de voir que les performances et la taille des économies peuvent influencer la politique diplomatique et consulaire, donc influencer sur l'assistance qui est apportée aux expatriés d'un pays. Par conséquent, nous allons observer et comparer les cartes diplomatiques et consulaires, autrement dit la « géographie » des ambassades et consulats de chacun des deux pays, afin de voir leur amplitude et leur possible impact sur les niveaux de rémittence.

III.3.4.1 Les cartes diplomatiques du Sénégal et de la Guinée-Bissau

L'intérêt d'un bon positionnement du réseau d'ambassades, de consulats ou de bureaux consulaires, du point de vue de la gestion des expatriés, réside dans l'efficacité que procure la proximité de ces entités. En effet, les expatriés doivent pouvoir être administrés où qu'ils se trouvent dans le monde, et pouvoir donc disposer de documents d'état civil, renouveler leurs passeports, ou encore bénéficier d'une assistance juridique de la part de leur pays. De ce point de vue, la quantité importe autant que la qualité. En d'autres termes, la multiplication des ambassades et consulats, pour un maximum de couverture spatiale, est un facteur important mais non suffisant pour garantir une meilleure qualité de service aux émigrés. En effet, un autre facteur décisif à prendre en considération est l'efficience dans la distribution spatiale des postes et des ressources.

***La distribution spatiale des Postes diplomatiques et consulaires**

Communément appelée carte diplomatique, la répartition spatiale des ambassades et consulats est théoriquement un indice de puissance diplomatique. Du point de vue du nombre, il va de soi que le nombre de représentations est fortement tributaire des capacités financières des Etats. En d'autres termes, plus un Etat est riche, plus il peut se permettre de multiplier ses représentations à l'étranger. En revanche, une forte présence spatiale ne garantit pas forcément une bonne qualité des services, car l'Etat doit être présent de manière massive dans les pays et les villes où vivent la plupart de ses ressortissants, et très peu dans ceux où ni la logique diplomatique, ni les impératifs consulaires ne le justifient. C'est d'ailleurs à ce niveau que pèchent certains Etats notamment africains, car certaines décisions d'ouverture de Postes ne procèdent pas toujours de choix rationnels ou d'un besoin vital d'assistance à une communauté importante, mais répondent plutôt à des préoccupations de grandeur, de prestige ou pire parfois, d'un souci de promotion d'un personnel politique. Il faut rappeler que dans la coutume diplomatique, les

ambassades peuvent assumer des missions consulaires si dans le ressort de leur juridiction l'Etat accréditant ne dispose pas de consulat (généralement pour des raisons d'économie budgétaire). Sous ce rapport, observons la carte diplomatique des deux pays afin de pouvoir juger de la pertinence des choix de localisation.

III.3.4.1.1 Carte diplomatique et consulaire de la Guinée-Bissau

Selon le site EmbassyPages.com, la Guinée-Bissau dispose de 17 ambassades, 19 consulats et autres représentations à l'étranger.

Ces ambassades sont localisées en Algérie, en Allemagne, en Belgique, au Brésil, en Chine, à Cuba, en Espagne, en France, en Gambie, en Guinée-Conakry, en Indonésie, en Iran, au Maroc, au Portugal, au Nigéria, en Russie et au Sénégal.

Les consulats sont ouverts en Afrique du Sud (Johannesburg), en Angola (Luanda), en Argentine (Buenos Aires), en Belgique (Nivelles), au Brésil (São-Paolo), au Cap-Vert (Praia), en République de Corée (Busan), en Espagne (Bilbao), en Islande (Reykjavik), au Liban (Beyrouth), à Macao (Macao), en Mauritanie (Nouakchott), aux Pays-Bas (Rotterdam), au Portugal (Porto), en Roumanie (Bucarest), au Sénégal (Ziguinchor), en Slovénie (Ljubljana), au Sri Lanka (Colombo) et en Suède (Stockholm).

Autrement dit, la Guinée-Bissau est présente dans 31 pays dans le monde à travers ses ambassades et consulats.

Si nous essayons de trouver une logique dans le choix des ouvertures de Postes, nous constatons d'abord une présence dans les deux grands pays de la Communauté des Pays de Langue Portugaise -CPLP- (d'abord le Portugal, ancien colonisateur, et le Brésil), ainsi que dans les autres pays de langue portugaise (Cap-Vert, Angola), à l'exception du Mozambique, de São-Tomé et du Timor oriental où la Guinée-Bissau ne dispose ni d'ambassade ni de consulat. Des Postes sont également ouverts dans tous les pays voisins (Sénégal, Guinée Conakry, Gambie). Autrement dit, le souci semble être de couvrir les pays où théoriquement on retrouve une forte communauté Bissau-Guinéenne du fait d'affinités historiques, culturelles ou linguistiques, ou encore de nécessités économiques. Il faut tout de même noter, sur ce registre, l'absence de la Guinée-Bissau au Togo, au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire et au Bénin, alors qu'elle partage avec ces pays l'UEMOA et la CEDEAO. Il est également difficile de concevoir l'absence de Poste au Ghana, pays qui comprend plus de 6.000 Bissau-Guinéens (annexe 2 graphique 1). Ensuite, la présence en Allemagne, en Espagne, en Belgique, en Suède, aux Pays Bas et en

France semble procéder du souci de nouer des relations politiques et économiques avec de grands pays de l'Union Européenne, et participe plus de la stratégie diplomatique que d'impératifs consulaires, à l'exception des Postes de la France et de l'Allemagne où ce pays dispose d'une communauté relativement importante. Par ailleurs, du point de vue du maillage consulaire, on ne peut pas comprendre la présence en Islande, à Macao ou encore au Sri Lanka où les Bissau-Guinéens sont en très petit nombre, alors qu'au Burkina Faso (7.448), ou au Ghana (6.107), aucune représentation ni diplomatique ni consulaire n'est ouverte. Enfin, dans les pays où on trouve les plus fortes communautés (Sénégal, Portugal, Gambie, France), le souci d'efficacité voudrait l'ouverture d'autres postes consulaires dans les autres régions, pour une meilleure administration des ressortissants du pays.

En d'autres termes, le souci d'efficacité et d'un meilleur service public ne semble pas avoir toujours présidé aux choix des ouvertures de postes des Autorités Bissau-Guinéennes.

Les mêmes faiblesses seront également retrouvées dans le dispositif sénégalais.

III.3.4.1.2 Carte diplomatique et consulaire du Sénégal

A l'occasion de la cinquième Conférence générale des Ambassadeurs et Consuls généraux du Sénégal, élargie aux Attachés Militaires et Chefs de Bureaux économiques, qui s'est tenue du 10 au 12 décembre 2015 à Dakar, le Ministre Sénégalais des Affaires Etrangères a annoncé que le Sénégal disposait à cette date d'environ 1 000 agents en service dans 50 ambassades, 13 Consulats généraux, 12 bureaux économiques et 23 bureaux d'Attachés militaires³⁵. Par conséquent, par souci d'exhaustivité, nous prendrons en compte le chiffre de 47 représentations diplomatiques et 96 consulats indiqué par le site EmbassyPage.com.

Ces ambassades sont situées dans les pays suivants: Algérie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, République de Guinée, Guinée Bissau, Saint Siège, Inde, Iran, Italie, Japon, Kenya, République de Corée, Koweït, Lybie, Malaisie, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Pays-Bas, Nigéria, Oman, Pologne, Portugal, Qatar, Russie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Espagne, Togo, Tunisie, Turquie, Emirats Arabes Unis, Royaume Uni, Suisse et Etats-Unis.

Autrement dit, le Sénégal a ouvert une ambassade dans tous les pays qui lui sont frontaliers (Gambie, Guinée-Bissau, République de Guinée, Mali et Mauritanie), dans tous les Etats

³⁵ Voir http://www.dakarposte.com/Allocution-du-Ministre-des-Affaires-etrangeres-et-des-Senegalais-de-l-Exterieur_a4476.html

membres de l'UEMOA à l'exception du Bénin et du Niger (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Togo et Guinée Bissau), dans tous les pays Membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unis (Etats Unis, France, Grande Bretagne, Russie et Chine) et dans tous les pays non Membres de l'UEMOA mais abritant une forte communauté sénégalaise (Maroc, Gabon, France, Espagne, Italie, au Congo, au Nigéria et en Allemagne).

Pour ce qui est des Consulats, les 96 consulats sont ouverts dans les pays et villes listés en annexe 3.

Il faut toutefois noter qu'un grand nombre de consulats indiqués dans cette liste sont en quelque sorte « virtuels » dans la mesure où le consulat n'existe pas en tant que entité organique ou administrative. En effet, pour des raisons d'économie budgétaire, les Etats se contentent souvent de nommer un consul honoraire, qui est dans la plupart des cas un national de l'Etat de résidence, souvent un homme d'affaires. Dans ce cas là, l'Etat d'envoi (celui qui a nommé le consul) ne met aucun budget à la disposition du Consul honoraire, il se contente de lui délivrer un passeport diplomatique.

Par conséquent, dans le cas du Sénégal, les consulats généraux existants sont en réalité au nombre de 13, tel qu'affirmé d'ailleurs par le Ministre Sénégalais des Affaires Etrangères dans son allocution lors de la cinquième Conférence des Ambassadeurs et Consuls généraux. Il s'agit de:

- Zone Afrique: Abidjan (Côte d'Ivoire), Casablanca (Maroc), Lagos (Nigéria), Luzaka (Zambie), Pointe-Noire (Congo);
- Zone Europe: Bordeaux, Lyon, Madrid, Marseille, Milan, Paris, Naples (en projet) ;
- Zone Amérique: New-York (Etats-Unis).

En outre, un Bureau Consulaire était en voie d'ouverture à Houston (Etats Unis).

Autrement dit, nous observons un maillage consulaire très dense en France, pays réputé être la première destination des Sénégalais en Europe (plus de 100 000). Toutefois, nous n'observons pas la même densité de maillage pour d'autres grandes destinations des Sénégalais en Afrique (Gambie, Mauritanie, Gabon, Maroc, Congo, Nigéria, Côte d'Ivoire), et en Europe (Italie, Espagne, Allemagne), ce qui, comme nous le verrons plus bas, est une grande faiblesse dans la politique de gestion des Sénégalais de l'extérieur.

A présent, pour mieux appréhender la qualité de représentation ou de gestion des expatriés du Sénégal et de la Guinée Bissau par leurs Etats respectifs, construisons un indice que nous appellerons **indice consulaire**. Il s'agira d'affecter des coefficients aux deux pays en fonction de leur présence ou non dans les cinq premiers pays d'émigration.

Ainsi:

- si le pays a une ambassade et un consulat dans le premier pays d'immigration, on lui affecte cinq points; si le pays n'y dispose que d'un poste (ambassade ou consulat), on lui accorde quatre points; en cas d'absence de représentation, on affecte au pays concerné zéro point;
- dans le deuxième pays d'immigration, on affecte trois points au pays concerné s'il y dispose d'une ambassade et d'un consulat, et deux points en cas d'ouverture d'un seul poste;
- dans le troisième pays d'immigration, on affectera deux points si y sont ouverts une ambassade et un consulat, un point en cas de présence d'un seul poste, et zéro point si aucun poste n'y est ouvert;
- dans le quatrième pays d'immigration, on affectera 0,5 point au pays qui y dispose de deux postes, 0,25 point au pays qui y dispose d'un seul poste, et zéro point si aucun poste n'y est ouvert;
- enfin, dans le cinquième pays d'immigration on affectera 0,125 point en cas d'ouverture de deux postes, et 0,063 point au pays qui n'y dispose que d'un poste, et zéro point si aucun poste n'y est ouvert.

Cet exercice vise à apprécier ou quantifier jusqu'à quel point le pays considéré a fait l'effort d'assistance à ses ressortissants situés dans les zones où ils sont les plus nombreux, en étant le plus objectif possible. **Le pays qui aurait le maximum de points possibles (10,625) serait ainsi celui qui aurait l'optimum de représentation, c'est-à-dire celui qui aurait opéré le meilleur maillage territorial possible** (avec une ambassade et au moins un consulat) pour administrer au mieux non seulement ses ressortissants, mais aussi les questions diplomatiques. Nous aurions ainsi les résultats consignés dans les tableaux 16 et 17 ci-dessous:

L'analyse des résultats obtenus nous renseigne, du point de vue de notre indice consulaire, que le Sénégal a une qualité de couverture consulaire légèrement supérieure à celle de la Guinée Bissau, si on ne tient compte que des cinq premiers pays de destination de leurs émigrés respectifs. En effet, la Guinée Bissau se retrouve avec 9,25 points, alors que le Sénégal dispose de 9,31 points.

En analysant ces deux tableaux, on peut faire les observations suivantes:

* le Sénégal présente deux faiblesses majeures qui lui ont coûté des points: en Gambie (premier pays de destination des Sénégalais) et en Mauritanie (quatrième pays de destination), ce pays n'a ouvert qu'une ambassade dans chaque pays. Or, la présence d'une ambassade dans un pays où l'Etat n'a pas ouvert de consulat présente l'inconvénient de concentrer au sein d'une même mission l'ensemble des activités diplomatiques et consulaires. Et quand on sait que le rôle premier d'une ambassade est de promouvoir les relations diplomatiques (économiques, sociales

et culturelles) entre le pays accréditant et le pays accréditaire, on peut imaginer que le risque est grand que les questions consulaires soient reléguées au second plan.

Tableau 16/ Calcul de l' Indice consulaire du Sénégal

Classement pays de destination	Ambassade et consulat	Ambassade seulement	Consulat seulement	Ni ambassade ni consulat	Total
Premier pays (Gambie)		4			4
deuxième pays (France)	3				3
troisième pays (Italie)	2				2
quatrième pays (Mauritanie)		0,25			0,25
cinquième pays (Espagne)	0,063				0,063
Total points	5,063	4,25	0	0	9,313

Sources : exploitation données Etude sur « La dimension locale de la dialectique Migration et développement- Le cas France-Sénégal- Rapport annexe final », (Afd-Gouvernement du Sénégal, 2015), et Embassypage.com.

Ce risque est d'autant plus plausible que les problèmes d'effectifs ou de qualité des ressources humaines sont récurrents dans les administrations africaines. Toutefois, on pourrait atténuer la critique en ce qui concerne la présence en Gambie pour la raison suivante : il s'agit d'un petit territoire enclavé dans le Sénégal. Par conséquent, l'activité d'un seul Poste peut être suffisante, dans la mesure où la proximité des villes du Sénégal écarte la nécessité d'une représentation massive.

En revanche, la Mauritanie est un pays qui, bien que frontalier du Sénégal, peut paraître très lointain, du fait de sa vaste étendue et de la mauvaise qualité des voies de communication routières. Or, environ 64 000 Sénégalais vivaient en Mauritanie, entre les villes de Rosso, Nouakchott ou encore Nouadhibou. Dans ces conditions, le seul Poste présent (une ambassade) semble dérisoire pour traiter des nombreuses questions consulaires qui se posent aux Sénégalais. Autrement dit, le Sénégal gagnerait davantage de points dans notre indice en ouvrant des consulats dans les grandes villes de Mauritanie.

Tableau 17 Calcul de l'Indice consulaire de la Guinée Bissau

Classement pays de destination	Ambassade et consulat	Ambassade seulement	Consulat seulement	Ni ambassade ni consulat	Total
Premier pays (Sénégal)	5				5
deuxième pays (Portugal)	3				3
troisième pays (Gambie)		1			1
quatrième pays (France)		0,25			0,25
cinquième pays (Burkina Faso)				0	0
Total points	8	1,25	0	0	9,25

Sources : Exploitation données SCMR, Global Migrant Origin Database, 2007 et Embassy Page.com

La **Guinée Bissau** également présente un certain nombre de faiblesses dans le niveau de couverture consulaire des pays où ses ressortissants sont les plus nombreux. C'est le cas en Gambie où il n'y a qu'une ambassade et aucun consulat, en France où seule l'ambassade à Paris doit administrer plus de 8.000 expatriés, mais aussi et surtout au Burkina Faso où il n'y a ni ambassade ni consulat, malgré la présence de plus de 7.000 Bissau-Guinéens. En outre, à l'image de ce que le Sénégal a fait en France (deuxième destination) avec l'ouverture de quatre consulats ou bureaux consulaires (Bordeaux, Lyon, Marseille, le Havre) pour une meilleure proximité avec ses ressortissants, la Guinée Bissau devrait ouvrir d'autres consulats au Portugal (plus de 21 000 Bissau Guinéens) et en France (plus de 8.000 Bissau-Guinéens).

Il faut quand même signaler que nous pourrions apporter plus de complexité, donc d'exhaustivité, à notre indice ; dans ce cas, son mode de calcul pénaliserait le pays qui ouvrirait des Postes dans des zones où le nombre de ses ressortissants y vivant ne le justifierait pas. Il pénaliserait également le pays qui n'aurait pas fait l'effort de proximité avec ses ressortissants, en ouvrant des Postes dans les zones où ils seraient en grand nombre. Concrètement, ce mécanisme consisterait à soustraire des points au pays concerné, dans le calcul de l'indice consulaire.

Toutefois, cet indice présente quelques faiblesses:

- il est assez simpliste, dans la mesure où il semble présumer que la seule présence dans un pays tiers d'un poste diplomatique et consulaire est une garantie de bonne administration des usagers, c'est-à-dire des ressortissants de ce pays;

- il ne distingue pas la différence dans le niveau d'efficacité que peut procurer l'ouverture de plus de deux Postes dans un pays (exemple 1 ambassade et 3 consulats) de celui que peut procurer l'ouverture de seulement deux Postes (une ambassade et un consulat). Autrement dit, du point de vue de l'efficacité consulaire, il crédite du même nombre de points la présence sénégalaise en France avec une ambassade et au moins quatre (4) consulats, et la présence Bissau-Guinéenne au Portugal avec une ambassade et un seul consulat.

Dès lors, se pose la question de la détermination du meilleur rapport possible entre consulats (ou ambassades) et ressortissants d'un pays, du seul point de vue de la prise en charge administrative de ces derniers.

Nous pouvons avancer un certain nombre de paramètres comme la dimension du Poste, le nombre et la dispersion des ressortissants dans le pays d'accueil ainsi que le potentiel financier de ces derniers comme probables déterminants de rapport.

En tout état de cause, s'il était davantage complexifié, l'indice consulaire pourrait nous permettre, non seulement de mesurer le niveau d'efficacité des cartes diplomatiques du point de vue de la gestion des émigrés, mais également de comparer les cartes diplomatiques des pays, même si leurs économies ne sont pas comparables.

A présent, essayons de déterminer si la configuration de la carte diplomatique d'un pays peut avoir des effets sur les flux de transferts de fonds effectués par les émigrés de ce pays.

III.3.4.2 Quel impact des cartes diplomatiques et consulaires sur les rémittances ?

Il est tentant d'imaginer que plus un Etat assiste ses ressortissants à l'étranger, mieux ces derniers vont se porter, et plus ils enverront d'argent dans leur pays d'origine. C'est tout le sens de ce travail. Par conséquent, en prenant toujours comme référence la Guinée Bissau et le Sénégal, nous allons comparer les flux provenant des cinq premiers pays d'émigration de ces deux pays, avec le niveau de présence consulaire de ces Etats. L'objectif visé, comme déjà indiqué, sera de vérifier si les configurations des cartes diplomatiques ont pu favoriser le niveau des rémittances.

Impact de la carte diplomatique sur les envois de fonds vers le Sénégal

Nous avons vu que les cinq destinations de prédilection pour les Sénégalais sont dans l'ordre la Gambie, la France, l'Italie, la Mauritanie et l'Espagne. En revanche, pour ce qui est des

transferts de fonds, cette hiérarchie n'est plus respectée car les transferts de fonds vers le Sénégal entre 2000 et 2011 proviennent de:

*l'Italie (44,8 %);

*la France (20,8 %);

* l'Espagne (12 %).

Cette hiérarchie sera encore respectée en 2013 même si les proportions ont changé, passant à 26,6 %, 23,2 % et 12,4 %, respectivement pour l'Italie, la France et l'Espagne. Les Etats unis (7,2 %) seront quatrième et le Canada (2,9 %) cinquième (annexe 2 tableau 9).

On note une grande évolution dans ce classement car, en 2008, l'Italie était toujours en tête avec 44,39 %, mais l'Espagne était deuxième avec 26,61 %, et la France troisième avec 13,04 %³⁶. Ce recul de la part en provenance d'Espagne (qui passe de 26,61 % à 12,4 %) à partir de 2008 peut s'expliquer par la crise financière globale qui a frappé le monde, et particulièrement les pays Européens comme l'Espagne, l'Italie, la Grèce et l'Islande. Il faut quand même noter une importante progression des envois en provenance de la France, avec un taux qui est passé de 13,04 % à 23,2 % de l'ensemble des envois.

Par ailleurs, l'importance des flux en provenance de la France ne doit pas surprendre, car ce pays est l'ancien colonisateur du Sénégal qui n'a eu son indépendance qu'en 1960. L'importance des liens culturels (la plupart des élites sénégalaises ont étudié en France), politiques et économiques (la France est le premier partenaire commercial du Sénégal et plus de 250 entreprises françaises sont établies au Sénégal en 2014) explique la tendance naturelle pour les Sénégalais à émigrer en France. Cette tendance a certes connu une baisse relative, ces dernières années, au profit de l'Italie et de l'Espagne, mais elle s'explique en partie par un durcissement des conditions de délivrance des visas français.

Enfin, la place relativement lointaine de la Gambie dans le classement des pays émetteurs de rémittances vers le Sénégal (9^e), peut paraître décevante, compte tenu de la position géographique de ce pays (enclavé dans le Sénégal) qui est la première destination des Sénégalais. Toutefois, la taille de l'économie de ce pays (PIB de 761 millions USD et deux millions d'habitants en 2015) ne favorise pas la réalisation de grosses performances en termes d'envois de fonds.

En tout état de cause, le premier constat qu'on peut faire est que le Sénégal réalise les meilleures performances, en termes de volumes de rémittances reçues, dans les pays qui remplissent deux critères: d'abord ils sont classés dans la catégorie des pays développés, ensuite (sans doute

³⁶ Voir "Enquête Migrations et transferts de fonds au Sénégal", Banque Mondiale, CRES, 2009

comme conséquence) ils accueillent les premières destinations des émigrés Sénégalais. D'ailleurs, ce constat corrobore les résultats d'une enquête réalisée par l'ANSD et selon lesquels les migrants sénégalais vivant en Europe, aux Etats Unis et au Canada, ont plus tendance à effectuer des transferts de fonds vers leur d'origine que ceux vivant en Afrique et dans le reste du monde³⁷.

Cependant, le critère "niveau de développement" du pays d'immigration à lui seul ne peut pas être déterminant, le critère "nombre de ressortissants présents" non plus, car les Etats Unis ne sont pas une grande destination pour les émigrés Sénégalais, alors qu'ils sont cinquièmes en termes de flux de rémittences envoyés. Autrement dit, il faut une combinaison de plusieurs critères pour expliquer la position d'un pays de destination.

Ces observations étant faites, passons en revue les services que les ambassades et consulats prêtent à leurs ressortissants, afin de déterminer dans quelle mesure leur qualité peut influencer les rémittences.

***Les services consulaires**

Que ce soit un consulat ou une ambassade qui fait en même temps office de consulat, les citoyens de ces pays reçoivent de ces entités à peu près les mêmes prestations que celles qu'elles seraient en droit d'attendre d'un Officier d'Etat civil, d'un notaire, ou parfois de la police. Ces services sont notamment :

- la délivrance de passeport, de la Carte Nationale d'Identité ou de la carte d'électeur ;
- l'authentification de documents administratifs (permis de conduire, diplômes obtenus au Sénégal etc...);
- la délivrance de pièces d'état civil (certificat de naissance, certificat de mariage etc...);
- l'organisation du vote pour les élections nationales dans le pays d'origine ;
- l'assistance juridique dans les cas d'incarcération ou de poursuites pénales ;
- la mise à disposition des informations sur les programmes d'habitat, ou sur les opportunités d'investissement dans le pays d'origine pour les émigrés ;
- l'assistance financière pour les cas de grande précarité ou pour le rapatriement des dépouilles mortelles (budgets d'aide sociale, subventions) etc...

³⁷Organisation Internationale pour les Migrations, Migration au Sénégal, Profil National 2009, citant les statistiques ANSD 2001 publiées en 2004.

La prestation de certains de ces services revêt un caractère de nécessité vitale, dans la mesure où elle conditionne le séjour de l'immigré sur le territoire d'accueil. Il s'agit surtout du passeport, document impératif pour renouveler la carte de séjour, donc pour avoir ou garder un contrat de travail. Sur ce point, le Sénégal a fait de grandes avancées dans la mesure où il est parvenu, depuis 2001, à installer des unités de confection de passeport dans les ambassades et consulats situés dans les pays de grande émigration (Italie, France, Espagne) ou gros pourvoyeurs de rémittences (Etats Unis). Mieux encore, depuis 2016, des unités de confection de la Carte Nationale d'Identité ont été installées dans certains de ces postes, et compte tenu de l'importance de ce document (préalable à l'obtention d'un passeport), ceci est une mini-révolution à l'échelle de ce pays. Pour mieux comprendre la portée de ces mesures, il faut comprendre qu'une bonne partie des immigrants sont en situation irrégulière. Par conséquent, à l'expiration de leur passeport (dont la durée de validité est de cinq ans), ils ne pouvaient plus disposer de ce document (qui n'est plus susceptible de renouvellement au niveau des ambassades et consulats); ils étaient alors obligés de retourner au Sénégal pour chercher ce document. Il est ainsi facile d'imaginer la difficulté pour les personnes en situation irrégulière de faire ce voyage, dans la mesure où la porte du retour leur serait évidemment fermée. En ce qui concerne celles qui sont en situation régulière, elles perdraient du temps, de l'argent et parfois leur emploi du fait de cette péripétie. A cet égard, nombreux sont ceux qui ont perdu leur travail ou ont raté l'opportunité d'obtenir un emploi, simplement pour n'avoir pas pu présenter un passeport valide.

Telle a été la grande avancée réussie par le Sénégal, même si elle n'est toujours pas généralisée, car à ce jour seuls quelques bureaux de production ont été ouverts, notamment à Paris, à Rome, à Madrid, à New York, à Casablanca, à Abidjan et à Ottawa. Par conséquent, il va de soi que l'absence de ces services pourrait affecter gravement les conditions de séjour et la productivité des immigrants, donc les transferts de fonds vers le Sénégal. Evidemment, l'effet du nombre peut jouer et donner de bons chiffres sur une certaine période, mais en valeur relative (montant envoyé par personne), il ne serait pas surprenant d'observer des contreperformances dans les pays où les migrants n'auraient pas ces facilités. D'ailleurs, à ce sujet, comparons la situation qui prévalait dans le niveau des rémittences avant 2001, avec la situation qui a prévalu après 2001 (annexe 2, graphique 7).

En observant l'évolution des transferts de fonds opérés par les émigrés Sénégalais entre 1998 et 2000 (figure 33), on constate que ces transferts représentaient environ 2% du PIB. Entre 2008 et 2010, période de crise financière mondiale, ces transferts ont représenté environ 10 % du PIB. Par rapport aux revenus d'exportation des biens et services, la progression est encore plus

nette, dans la mesure où les transferts représentaient environ 15 % des revenus tirés des biens et services sur la période 1999-2001, contre environ 45 % des biens et services sur la période 2009-2011. Cette grosse progression des flux de transferts dans la balance des paiements sur la décennie 2000-2010 pourrait certes trouver une partie de son explication dans un repli compréhensible du commerce des biens et services, mais aussi et surtout, à l'accroissement de la population émigrée, surtout celle en situation irrégulière. D'ailleurs, sur cette séquence temporelle, le Sénégal a réalisé près de la moitié des flux dans la zone UEMOA avec 47,4 % du montant total, suivi par le Mali (13,9 %), le Togo (11,1 %) et la Côte d'Ivoire (10,8 %) (tableau 3).

Evidemment, il est difficile de fournir à priori les causes de ces bonnes performances. Toutefois, on peut quand même avancer que le caractère procyclique des rémittences a pu jouer un rôle, les émigrés faisant un effort supplémentaire pour venir en aide à leurs familles en difficulté du fait de la crise. Ainsi, 617 254 milliards de Francs CFA ont été transférés en 2008 contre 127 603 milliards de Francs CFA en 2000, même si ce montant est descendu à 591 989 milliards Francs CFA en 2009.

L'autre explication est à trouver dans la mesure phare que constitue la délivrance des passeports au niveau des ambassades et consulats situés dans les grands pays d'émigration ou à fort potentiel de transfert de fonds (Italie, France, Espagne, Gabon, Maroc, Etats Unis, Côte d'Ivoire), même si son impact est difficile à mesurer.

Enfin, la bonne couverture territoriale des pays européens de forte émigration (Italie, Espagne et France) et des Etats Unis, d'où proviennent 84,8 % des rémittences reçues entre 2000 et 2011, constitue un élément décisif.

Observons à présent ce qui se passe pour la Guinée Bissau.

Impact de la carte diplomatique sur les envois de fonds vers la Guinée Bissau

Nous avons vu que la Guinée-Bissau était présente dans 31 pays par le biais de ses 17 ambassades et 19 consulats, étant donné que dans certains pays comme le Sénégal, le Brésil et le Portugal, elle disposait à la fois d'une ambassade et d'un consulat.

Nous savons également que que les destinations de prédilection des Bissau-Guinéens en 2007 étaient: le Sénégal (32.628), le Portugal (21.435) et la Gambie (17.130). La France vient en quatrième position avec 8.125 personnes, et le Burkina Faso en cinquième position avec 7.448 personnes.

Au Sénégal et au Portugal, les deux premières destinations (plus de 50 000 personnes en situation régulière), ce pays a ouvert une ambassade et un consulat, alors qu'en Gambie et en France (plus de 25 000 personnes régulièrement établies), il n'a ouvert qu'une ambassade. Au Burkina Faso, aucun Poste n'est ouvert.

Evidemment, comme déjà relevé, aussi bien la géographie des Postes que leur effectif posent problème, ne serait-ce que pour ces cinq premières destinations. En effet, on ne peut pas laisser à l'abandon plus de 7 000 personnes (Burkina Faso), sans assistance administrative. Ensuite, la présence au Portugal, au Sénégal et en France aurait dû être plus massive, compte tenu du nombre de personnes qui sont établies dans ces pays.

Par ailleurs, entre 2000 et 2011, la Guinée-Bissau n'a reçu que 1,5 % des transferts de fonds en direction de la zone UEMOA (BCEAO, 2013), soit la plus faible part de l'Union. Toutefois, depuis 2002, en pourcentage du PIB, ce pays fait régulièrement mieux que certains grands pays de l'Union (Mali, Côte d'Ivoire, Burkina), mais est constamment surclassé par le Sénégal. Entre 1998 et 2000, les transferts reçus par ce pays avoisinaient 1 % du PIB, contre environ 10 % du PIB entre 2008 et 2010.

Toutefois, si nous observons dans le détail, c'est-à-dire année après année, ce pays est sur une trajectoire presque continue dans l'augmentation des flux reçus entre 2000 et 2011. En effet, de 1,6 milliards de Francs CFA en 2000 (0,5 % du PIB), ces flux ont atteint 20,6 milliards de F. CFA en 2007 (6,2 % du PIB) et 23,1 milliards en 2009 (5,9 % du PIB). Malheureusement, 2010 et 2011 sont des années de baisse, car les transferts reçus n'ont été que de 21,7 milliards et 15,0 milliards (respectivement 5,2 % et 3,2 % du PIB).

Autrement dit, sur la période 2000-2011, même si la Guinée Bissau réalise les plus mauvaises performances pour ce qui est du rapport Rémittances/PIB, elle est néanmoins parmi les premiers pays de l'Union en ce qui concerne le rapport Rémittances/exportation de biens et services, surtout à partir de 2002. En effet, il n'est distancé que par le Niger, le Togo et le Sénégal, et se situe régulièrement au dessus de la moyenne de l'Union.

En d'autres termes, si nous nous limitons simplement à ces données, nous ne pouvons pas à priori remettre en cause la pertinence de la carte consulaire de ce pays, c'est-à-dire le dispositif administratif d'assistance aux expatriés, dans la mesure où les résultats ne sont pas mauvais. Toutefois, l'enseignement qu'on pourrait en tirer est qu'en optimisant davantage la répartition de ce réseau, on pourrait tirer un meilleur avantage (en termes de flux de rémittances) de la présence d'une importante diaspora Bissau-Guinéenne (relativement à la population de ce pays) dans certains pays (Sénégal, Portugal, Gambie, Burkina Faso, France, Angola, Brésil etc...). L'une des mesures urgentes à prendre serait alors une meilleure densification du réseau de

consulats dans ces pays, et un redéploiement administratif car, d'un point de vue des intérêts diplomatiques et des exigences consulaires, nous comprenons difficilement la présence de ce pays en Islande, à Macao, à Bucarest, en Slovaquie, ou encore au Sri Lanka.

SECTION IV - RESULTATS

Si nous revenons à notre question de base, nous nous sommes demandés s'il était possible de mener des politiques publiques capables d'augmenter les transferts de fonds des émigrés, mais aussi d'orienter ces fonds vers des investissements productifs.

Les résultats suivants ont été observés:

1- Impact des transferts sur les agrégats économiques

Il n'a pas été possible d'établir l'existence d'une corrélation entre les flux de rémittances, d'une part, **le PIB et l'épargne des ménages**, d'autre part. Toutefois, il a été observé sur la période étudiée (2000-2011), une augmentation concomitante et presque continue de ces deux agrégats, ce qui laisse entrevoir la probabilité d'une relation étroite entre eux. En ce qui concerne le **compte des transactions courantes**, nous avons observé que l'excellente tenue des rémittances, durant la période étudiée, permet de contrebalancer la baisse du flux des biens et services.

Autrement dit, les transferts de fonds des émigrés participent à l'équilibre de la balance des paiements.

2- Les questions de pénétration digitale

La comparaison entre la variable "niveau de pénétration des TICs" (téléphonie mobile, internet) et la variable "flux de rémittances reçus", nous a permis d'avancer l'existence probable d'une corrélation entre elles.

3- Le taux de bancarisation et la densité du réseau bancaire

La comparaison entre les "taux de bancarisation" et la "densité du système bancaire" au sein des Etats de l'UEMOA, semble également montrer l'existence d'une relation entre ces deux variables et les flux de rémittances reçus par un pays.

4- Projets et programmes en faveur des émigrés

Ces projets et programmes peuvent être divisés en deux: les projets et programmes financés sur fonds propres, et ceux bénéficiant de financements extérieurs (bilatéraux ou multilatéraux).

Les projets et programmes financés sur fonds propres font l'objet, dans certains pays, de stratégies nationales sur les migrations comme au Burkina Faso, au Niger, en Guinée Bissau, mais les Etats semblent pêcher au niveau de la mise en œuvre, notamment en raison de l'absence ou de l'insuffisance d'un encadrement institutionnel adéquat. Toutefois, un programme a retenu notre attention: il s'agit du Fonds d'Aide à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE). Ce Fonds, en finançant des Sénégalais établis à l'étranger pour des projets également exécutés hors du territoire, leur permet d'exercer une activité et d'augmenter leurs revenus. Par conséquent, ce modèle original de financement (l'Etat qui se comporte en banquier et prête à des personnes physiques pour des projets exécutés à l'étranger), devrait contribuer à augmenter les flux de remittances.

Nous y reviendrons au septième point.

Quant aux projets et programmes multilatéraux, nous avons noté qu'ils découlaient souvent de stratégies européennes, visant d'abord à endiguer la migration irrégulière. Dans ces conditions, nous ne voyons pas comment ces programmes pourraient avoir un impact sur les transferts de fonds, sauf à les compromettre.

5- L'analyse des budgets des ministères

Nous avons construit un indice qui mesure le portefeuille budgétaire alloué par les Etats (Guinée Bissau et Sénégal) à la prise en charge des personnes expatriées. Cet indice a montré qu'en proportion des ressources de chaque Etat, les niveaux d'allocation des crédits étaient très contrastés dans les deux pays. En effet, la Guinée Bissau dégagait en moyenne 16 Euros par expatrié et par an, contre 98,5 Euros pour le Sénégal, sur la période 2010-2015.

Par ailleurs, les flux financiers reçus par chacun des deux pays sont très contrastés, notamment sur deux périodes:

*1998-2000: les remittances reçues représentent environ 1 % du PIB Bissau-Guinéen, contre environ 2 % du PIB Sénégalais;

*2000-2010: les remittances représentent environ 5 % du PIB Bissau-Guinéen, contre environ 10 % du PIB sénégalais.

Nous observons ainsi une différence de proportion constante entre les transferts de fonds des Bissau-Guinéens et des Sénégalais par rapport au PIB (rapport de 1 contre 2).

L'explication de ce grand contraste dans les performances des deux pays, en matière de remittances des émigrés, pourrait se trouver en partie dans le fait que le Sénégal consacrait plus de ressources aux structures en charge de la gestion des émigrés que les Bissau-Guinéens.

Autrement dit, **plus des ressources sont allouées aux structures en charge de l'encadrement des émigrés, plus le pays est performant en matière de flux de rémittances reçus.**

6- L'efficacité des cartes diplomatiques et consulaires

En construisant un indice dit consulaire, nous avons pu évaluer le niveau d'efficience dans le maillage des pays d'immigration, par le réseau diplomatique et consulaire des pays d'origine. Ainsi, cet indice de couverture consulaire permet une appréciation objective du niveau d'efficience des cartes diplomatiques, ainsi que ses probables conséquences sur le niveau des flux de transferts. L'application de cet indice nous a permis d'avancer que **la meilleure carte consulaire est celle qui présente les deux caractéristiques suivantes:**

- elle devrait effectuer une couverture maximale (en Postes et en ressources humaines, matérielles et financières) des pays et des régions présentant un potentiel intéressant de transferts de fonds, ou représentant un enjeu diplomatique intéressant;
- elle devrait éviter d'appliquer des ressources importantes dans les pays ne présentant ni intérêt diplomatique significatif, ni potentiel intéressant en termes de transferts de fonds.

7- L'enquête auprès des bénéficiaires du FAISE

Comme indiqué plus haut, le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE), a pour objectif de promouvoir les investissements productifs des Sénégalais de l'extérieur. A cet effet, il finance des projets privés (au Sénégal et à l'étranger) initiés par des Sénégalais installés à l'extérieur, ou par des anciens émigrés Sénégalais rentrés au pays. Ce Fonds est totalement alimenté par le gouvernement du Sénégal.

Il faut rappeler que l'objectif de cette enquête était d'identifier les mesures de politiques publiques qui pourraient impulser les transferts de fonds des émigrés.

Les résultats obtenus à l'issue de cette enquête, menée auprès des bénéficiaires des prêts du FAISE résident au Portugal (76 femmes), sont résumés dans les tableaux joints en annexe 1 (tableaux 11 à 15). Ils indiquent qu'environ 82 % des bénéficiaires du financement FAISE déclarent envoyer mensuellement entre 0 et 200 Euros vers le Sénégal, contre environ 17 % qui déclarent envoyer plus de 300 Euros mensuellement. Dans ce dernier lot, seuls 4,35 % déclarent envoyer plus de 500 Euros mensuellement. Ce résultat est un indice assez significatif de la relative précarité dans laquelle vivent ces personnes, surtout quand on sait qu'elles ont en général une propension à transférer l'essentiel de leur épargne.

Par ailleurs, toutes les personnes interrogées déclarent souhaiter investir au Sénégal, et dans les domaines suivants (tableau 14): commerce (43,6 %), agriculture (23,1 %); immobilier (15,4 %), artisanat (10,3 %), services (5,1 %), autres domaines (2,6 %).

Ces résultats indiquent qu'environ 59 % des personnes interrogées souhaitent investir dans des domaines qui, à priori, ne requièrent pas un investissement lourd (commerce, artisanat, services, autres domaines); par contre, 38,5 % souhaitent investir dans des domaines nécessitant un investissement important (agriculture, immobilier). Par ailleurs, pratiquement toutes les bénéficiaires déclarent que le financement reçu ne leur permet pas de satisfaire cette aspiration, et 73,9 % d'entre elles estiment avoir besoin d'une somme supérieure à 10 000 Euros pour réaliser leurs investissements au Sénégal, contre 21,7 % qui ont besoin d'une somme comprise entre 5 000 et 10 000 Euros. Finalement, seules 4,3 % des personnes interrogées, c'est-à-dire tout le reste de l'échantillon, estiment n'avoir besoin que d'un financement modeste, compris entre 1 000 et 3 000 Euros, ce qui pourrait être un indice d'une situation sociale particulièrement précaire.

Enfin, en ce qui concerne notre préoccupation quant à l'augmentation du flux de rémittances vers le Sénégal, l'enquête révèle que la solution peut relever de mesures de politiques publiques (baisse des taxes, attribution d'un lopin de terre, programmes de financement des émigrés), mais également de facteurs conjoncturels liés à la situation économique dans le pays d'immigration (meilleure situation financière), ou encore à la conjoncture économique dans le pays d'origine (urgence familiale). Cette dernière éventualité a été vérifiée, car on a noté une certaine augmentation des flux durant les années 2008 à 2010, marquées par la crise financière mondiale, ce qui montre encore leur caractère contre cyclique (voir tableau 7 annexe 1).

Par conséquent, cette enquête indique que certains aspects des politiques favorables aux transferts de fonds pourraient relever de la gouvernance publique (attribution de terres, octroi de financements, amélioration de la condition des émigrés), mais d'autres aspects pourraient également être pris en charge par le biais de la coopération avec les pays d'immigration (exemple de la baisse des taxes). Enfin, d'autres questions pourraient être prises en charge à l'échelle des Organisations (UEMOA ou CEDEAO).

SECTION V- DISCUSSION DES RESULTATS

En montrant que les transferts de fonds des émigrés pouvaient avoir un impact positif sur le PIB et sur le compte des transactions courantes (au-delà de l'impact sur les ménages), il s'agissait surtout de mettre en évidence la place centrale que la diaspora doit occuper dans les

politiques publiques. En effet, les gouvernants doivent faire preuve d'originalité et mener des politiques innovantes capables non seulement de **capter** l'épargne des émigrés, mais aussi de **l'augmenter**. Pour y parvenir, il doit être proposé aux émigrés de réelles **opportunités d'investissement**, dans les secteurs susceptibles de les intéresser.

Ces mesures de politique publique, qui auraient pour finalité d'augmenter et de capter cette épargne, mais aussi de l'orienter vers des investissements productifs, pourraient relever d'un double niveau de gouvernance: au niveau des Etats et au niveau de certains organismes communautaires.

1-Au niveau des Etats:

- * la place primordiale des TICS dans la facilitation des transferts de fonds recommande une politique plus hardie dans le domaine de la promotion de ces technologies. A cet effet, la disponibilité de l'internet dans le maximum de villes voire de villages devrait être une priorité;
- * l'extension du réseau des intermédiaires financiers, pour un bon maillage du territoire des Etats, ainsi qu'une politique résolue de bancarisation des nationaux, serait également favorable à l'augmentation des transferts de fonds;
- * les Etats doivent rationaliser leur carte diplomatique et consulaire, pour opérer un bon maillage administratif du territoire accréditant. Pour cela, ils doivent ouvrir des ambassades et consulats dans les pays ayant un grand potentiel d'envoi de rémittences; par contre, ils doivent minimiser ou éviter la déperdition de ressources, qui consisterait à ouvrir des Postes dans les pays sans enjeu diplomatique important, ni impératif consulaire probant;
- * les projets et programmes en faveur des émigrés devraient faire l'objet d'une stratégie nationale comportant des mesures innovantes, afin d'inciter ces derniers à investir leur épargne dans leur pays. A cet égard, les propositions suivantes pourraient être retenues:
 - création d'une Agence nationale en charge de la gestion des émigrés: cette Agence disposerait ainsi d'un budget propre et aurait un fonctionnement autonome, libéré de la bureaucratie des Ministères. Elle aurait pour rôle de définir les politiques migratoires, mais aussi de fédérer l'ensemble des projets et programmes destinés aux émigrés;
 - ouverture du capital des entreprises publiques et parapubliques à l'actionnariat des émigrés;
 - financement des associations d'émigrés, pour la réalisation de projets au niveau même des pays d'accueil;
 - subvention (totale ou partielle) des contrats d'assurance-maladie souscrits par les émigrés, dans les pays fortement pourvoyeurs de rémittences;

- octroi de subvention pour les honoraires d'avocat (partiellement ou en totalité), pour les émigrés ayant introduit des dossiers de régularisation de leur situation vis-à-vis des services de l'immigration;
- numérisation du système de délivrance de documents d'état civil, afin de permettre l'obtention des ces documents en ligne;
- mettre à la disposition des émigrés désireux d'investir dans l'agriculture, des lopins de terre, ou des parcelles viabilisées pour ceux qui auraient un projet immobilier. A cet effet, les collectivités locales pourraient être mises à contribution pour l'attribution des parcelles;

2- Au niveau communautaire

- * la mutualisation, au sein de la CEDEAO ou de l'UEMOA, des ressources des services consulaires, pour une représentation unique des pays membres (partage d'un immeuble, affectation de ressources humaines par chacun des Etats membres) dans les pays à grand potentiel d'envoi de rémittences (Espagne, Italie, Portugal, France, Grande Bretagne, Allemagne, Etats Unis etc...);
- * la proposition de l'élevation du FAISE au rang de modèle, mais aussi de programme communautaire, et l'accroissement substantiel de ses ressources par le biais des budgets nationaux et de la coopération (OIM, BM, UE).

Conclusion

Depuis quelques années, la plupart des pays africains ont adopté des programmes économiques sensés les mener vers l'émergence. Ces programmes consistent pour l'essentiel à investir dans des secteurs prioritaires à fort potentiel, afin d'accélérer la croissance économique.

Toutefois, les questions d'émigration n'y occupent aucune place, malgré les flux importants de fonds transférés par les émigrés. En réalité, les gouvernements semblent adopter une posture de relative passivité, face à la précarité dans laquelle vivent les milliers d'émigrés Africains à travers le monde.

Pourtant, l'émigration n'exerce pas seulement une fonction sociale, en procurant des revenus supplémentaires aux ménages, et en atténuant la pauvreté; elle exerce également une fonction politique, en désamorçant la «bombe sociale» que constituent ces milliers de jeunes qui sortent de leur pays, faute d'opportunités. Par ailleurs, les transferts de fonds développent le système financier, participent aux dépenses de santé et d'éducation, mais aussi financent l'immobilier ainsi que d'autres secteurs. Par conséquent, ils irriguent toute l'économie.

Dans ces conditions, les politiques publiques doivent intégrer la diaspora comme levier important du développement économique, et des ressources conséquentes doivent être mobilisées pour apporter aide et assistance aux émigrés.

Bibliographie

ARTICLES

1. Brixiova, Z. and Ncube, M., (2013), «Remittances and their Macroeconomic Impact-Evidence from Africa», *World Economics*, Vol.14, N° 4.
2. Dumont, J.C., (2007), «Migrations et transferts de fonds. Impacts sur les pays d'origine. Commentaires», *Revue d'économie du développement*, Vol.15, PP. 189-195.
3. Duval, L. ; Wolff, F., (2009), «L'effet des transferts des migrants sur la déforestation dans les pays en développement», *Revue d'économie du développement*, Vol.17, N° 3.
4. Feld, S. (2003), «Approches économiques des migrations internationales. Conséquences dans les pays d'accueil et effets sur la main-d'œuvre dans l'Union européenne et particulièrement au Luxembourg », in : ASTI (éd.) – Migrations: les enjeux ! Conférences & colloque 2002: les contributions, Ensemble N° 71-72, PP. 51-61.
5. Feeny, S; Iamsiraroj, S. & McGillivray, M. (2014), «Remittances and Economic Growth: Larger Impacts in Smaller Countries ?», *The Journal of Development Studies*.
6. Geffrey, L. (2004), «Migrations internationales de population et développement», étude de cas, melchior.
7. Giuliano, P.and Ruiz-Arranz, M. (2009), «Remittances, Financial Development, and Growth», IMF working Paper, IMF.
8. Gow, J. ; Salahuddin M. (2015), «The Relationship between economic growth and remittances in the presence of cross-sectional dependence», *The Journal of Developing Areas*, Vol. 49, N° 1.
9. Gubert, F. ; Lassourd, T. and Mesplé-Soms, S., (2010), «Transferts de fonds des migrants, Pauvreté et inégalités au Mali- Analyse à partir de trois scénarios contrefactuels» *Revue Economique*, Vol.61, N° 6.
10. Heribert, Adam (2015), «Xenophobia, Asylum Seekers, and Immigration Policies in Germany», *Nationalism and Ethnic Politics*, N° 21 (4), PP. 446-464.
11. Nsiah, C. and Fayissa, B. (2010), «The impact of remittances on economic growth and development in Africa», *The American Economist*, Vol. 55, N° 2, PP. 92-103.

12. Piché, V. (2013), «Les fondements des théories migratoires contemporaines», in Piché, Victor, Les théories de la migration, Paris, INED, 536 p. (Les Manuels, série Les Textes fondamentaux).

13. Roux, G. (2008), «Xénophobie, ‘cultures politiques’ et théories de la menace : une comparaison européenne», Revue Française de Sciences Politiques, Fondation Nationale des Sciences Politiques, N° 58 (1), PP. 69-95.

14. Sembeta, A. (2013), «Remittances and the sources of growth», Applied Economics Letters, N° 20.

ENQUETES ET RAPPORTS

1. BCEAO (2013), «Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants dans les pays de l’UEMOA»; BCEAO.
2. CERC (2000), Rapport «Immigration, emploi et chômage» CERC.
3. ILO (2004), «Étude sur le transfert d’argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en micro- finance», Social Finance Programme, Document de Travail N° 40.
4. OCDE (2006), « Perspectives des migrations internationales: Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement », section III, OCDE,
5. OIM, Glossaire de la migration, série consacrée au droit international de la migration, N° 9, 2007.
6. OIM (2015), «Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l’Ouest», OIM.

THESE

* Aline Schiltz, «Migrations et Développement dans un espace politique changeant – Analyse de la Mobilité Intra-Européenne entre le Portugal et le Luxembourg», 2013.

ANNEXE DES TABLEAUX (1)

Tableau 1/ Secteurs dans lesquels ont investi les migrants Sénégalais rentrés au pays

Secteurs	Fréquence
Agriculture	4,0 %
Élevage	14,6 %
Pêche	7,0 %
Industrie	0,0 %
Immobilier	10,8 %
Commerce	25,9 %
Services	30,9 %

Source: Enquête Migration et Transferts de fonds au Sénégal- Banque Mondiale, 2009

Tableau 2/ ENVOIS DE FONDS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS REÇUS
(EN MILLIARDS DE FRANCS CFA)

Etats	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Ensemble UEMOA
2000	57.300	44.480	-	-	49.251	3.241	127.603	11.182	293.057
2001	57.031	31.966	-	2.000	60.164	10.091	190.310	37.784	389.346
2002	48.767	36.600	3	8.610	88.165	6.076	206.797	60.335	455.353
2003	28.751	26.500	Nd	8.707	80.709	6.696	260.511	74.555	486.429
2004	28.578	21.090	533	11.386	72.944	22.649	297.521	80.993	535.694
2005	72.326	26.097	996	7.657	80.837	24.008	378.175	86.620	676.716
2006	97.359	36.694	1.104	11.244	100.779	25.655	444.758	104.551	822.144
2007	112.231	36.610	1.132	18.624	154.872	20.457	530.409	120.958	995.293
2008	89.382	38.063	1.141	14.793	181.876	23.780	617.254	134.953	1.101.242
2009	57.902	39.666	60.286	13.592	200.147	28.489	591.989	141.618	1.133.689
2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : BCEAO

**Tableau 3/ Evolution de la part (%) des échanges commerciaux de l'UEMOA
dans le commerce mondial (2002-13)**

Produits importés	Importations extracommunautaires (en milliards de FCFA)				
	2009	2010	2011	2012	2013
Combustibles minéraux, huiles minérales	1 537,1	1 942,5	2 178,9	2 931,7	3 117
Céréales	752,9	693,6	841,5	1 353,3	1 996,4
<i>dont riz</i>	582,1	485,2	570,7	1 013,2	1 668
Machines, engins et appareils mécaniques	880,6	972,6	774,4	1 173,7	1 578
Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres	661,6	804,8	695,9	907,3	1 292
Machines et appareils électriques	593,4	661,8	578,2	672,2	899,4
Produits pharmaceutiques	357,2	494,0	462,3	512,3	749,4
Fonte, fer et acier	258,7	363,3	390,6	447,6	490,2
Matières plastiques et ouvrages en plastiques	259,4	306,8	336,8	414,4	523,7
Produits de la navigation maritime ou fluviale	4,9	420,8	77,0	281,1	140,6
Ciments, chaux, plâtres, soufre, sel	167,7	221,9	171,0	265,5	294
Ouvrages en fer, acier ou fonte	232,6	398,5	197,4	262,1	479,3
Engrais	102,2	158,9	157,0	199,6	247,7
Poissons et crustacés	176,9	166,3	181,5	186,4	197,7
Viandes et abats comestibles	110,8	126,3	152,4	182,9	192
Graisses et huiles animales ou végétales	104,7	163,8	133,4	172,4	270
Total ci-dessus	6 200,6	7 896,0	7 328,1	9 962,7	12 464
Part des 10 produits dans les exportations totales	73,5	75,4	74,6	76,2	64,9

Source: Base de données du Commerce Extérieur - Commission UEMOA – C/STAT

Tableau 4/ Principaux indicateurs macroéconomiques 2010-2014 du Sénégal

	2010	2011	2012	2013	2014
			Estimations	Estimations	Projections
PIB nominal (en milliards de F CFA)	6405,1	6814,1	7170,7	7462,5	7946,6
Taux de croissance réel du PIB (en %)	4,3	2,1	3,5	3,7	4,2
Taux d'épargne intérieure (en %)	7,5	9,0	4,8	7,7	7,9
Taux d'épargne intérieure publique (en %)	3,8	2,1	2,6	3,1	4,1
Taux d'investissement (en %)	22,9	27,3	27,8	30,0	29,3
Taux d'investissement public (en %)	11,5	10,5	11,4	11,4	11,9
Taux d'inflation moyen annuel (IPC) (en %)	1,2	3,4	1,4	0,9	2,0
Recettes totales et dons (en % du PIB)	21,8	22,4	23,2	23,4	23,8
Dépenses globales (en % du PIB)	27,0	29,1	29,3	28,8	28,8
Solde budgétaire de base (en % du PIB)	-3,0	-4,9	-4,2	-3,7	-3,2
Solde budgétaire global, hors dons (en % du PIB)	-7,7	-8,9	-9,0	-8,2	-7,8
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-5,6	-8,5	-11,8	-11,0	-10,3
Variation des avoirs extérieurs nets (en %)	15,1	-5,8	-5,5	-11,5	-8,6
Variation du crédit intérieur (en %)	15,0	14,6	5,8	9,8	10,2
Variation de la masse monétaire (en %)	13,7	7,0	6,5	4,1	6,1

Source : BCEAO, rapport « Perspectives économiques des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine en 2014 », 2014

Tableau 5/ Guinée-Bissau: Principaux indicateurs macroéconomiques 2010-2014

	2010	2011	2012	2013	2014
			Estimations	Estimations	Projections
PIB nominal (en milliards de F CFA)	418,5	465,1	469,0	480,4	508,5
Taux de croissance réel du PIB (en %)	4,4	5,3	-1,5	0,3	3,5
Taux d'épargne intérieure (en %)	-24,0	1,5	-7,7	-5,1	-5,0
Taux d'épargne intérieure publique (en %)	-1,3	-0,8	-3,5	-1,6	-1,1
Taux d'investissement (en %)	6,7	7,3	6,5	6,2	9,0
Taux d'investissement public (en %)	9,7	8,0	4,6	3,9	7,0
Taux d'inflation moyen annuel (IPC)	2,2	5,1	2,1	0,9	2,1
Recettes totales et dons (en % du PIB)	21,8	19,5	15,1	13,1	16,2
Dépenses globales (en % du PIB)	21,6	20,1	17,9	14,8	18,9
Solde budgétaire de base (en % du PIB)	-1,4	-1,2	-3,6	-1,8	-1,5
Solde budgétaire global, hors dons (en % du PIB)	-11,0	-8,8	-8,1	-5,5	-8,1
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-19,1	-4,1	-11,4	-8,1	-10,7
Variation des avoirs extérieurs nets (en %)	15,7	27,9	-29,1	5,2	7,3
Variation du crédit intérieur (en %)	91,2	67,5	37,6	3,7	4,1
Variation de la masse monétaire (en %)	29,7	40,5	-6,3	6,7	5,8

Source : BCEAO, rapport « Perspectives économiques des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine en 2014 », 2014

Tableau 6/ Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques de l'Union

Rubriques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de croissance du PIB (en %)	5,4	3,6	1,0	3,1	2,6	4,2	2,9	3,2	4,2	3,0	4,4	0,6
Taux d'investissement (en %)	1,9	2,0	1,9	1,3	1,4	1,7	1,8	2,7	2,3	3,4	3,2	2,9
Taux d'épargne (en %)	15,1	14,7	12,1	16,5	14,7	18,2	18,2	19,9	21,4	18,8	19,3	18,0
Exportations (en % PIB)	9,3	9,8	6,4	10,8	8,2	11,5	11,2	12,6	14,5	10,8	12,1	10,1
Importations (en % PIB)	24,8	25,2	28,3	25,7	26,3	26,8	28,8	26,3	27,3	28,0	29,6	30,2
Degré d'ouverture (en %)	23,5	23,7	22,9	23,5	25,4	28,3	28,5	30,0	31,9	28,4	30,9	29,1
Solde courant hors dons	31,4	32,0	33,2	31,8	33,4	35,1	36,5	36,5	37,7	35,4	38,3	37,3

Source: BCEAO

Tableau 7/ Fonds reçus par les travailleurs migrants par les pays de l'UEMOA
(en milliards de F. CFA)

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2011*
Bénin	57,3	57,0	48,8	28,8	28,6	72,3	97,4	112,2	89,4	57,9	63,0	66,9
<i>En % du PIB</i>	3,4	3,1	2,5	1,4	1,3	3,1	4,0	4,3	3,0	1,9	1,9	1,9
Burkina	44,5	32,0	36,6	26,5	21,1	26,1	36,7	36,6	38,1	39,7	52,4	50,8
<i>En % du PIB</i>	2,4	1,6	1,6	1,1	0,8	0,9	1,4	1,3	1,3	1,0	1,1	1,0
Côte d'Ivoire	30,0	30,7	68,0	81,9	102,7	102,7	113,9	123,4	116,0	60,3	148,5	93,4
<i>En % du PIB</i>	0,4	0,4	0,8	0,9	1,2	1,1	1,3	1,3	1,1	0,6	1,3	0,8
Guinée Bissau	1,6	2,0	12,1	12,4	14,2	10,3	13,3	20,6	22,1	23,1	21,7	15,0
<i>En % du PIB</i>	0,5	0,7	4,4	4,6	5,1	3,4	4,4	6,2	5,9	5,9	5,2	3,2
Mali	49,3	60,2	88,2	80,7	72,9	80,8	100,8	154,9	181,9	200,1	216,7	214,2
<i>En % du PIB</i>	2,6	2,7	3,9	3,3	2,8	2,8	3,1	4,5	4,6	4,7	4,7	4,3
Niger	3,2	10,1	6,1	6,7	22,6	24,0	25,7	20,5	23,8	28,5	42,9	33,4
<i>En % du PIB</i>	0,3	0,7	0,4	0,4	1,5	1,4	1,3	1,0	1,0	1,1	1,5	1,1
Sénégal	127,6	190,3	206,8	260,5	297,3	378,2	444,8	530,4	617,3	592,0	685,5	702,5
<i>En % du PIB</i>	3,8	5,3	5,6	6,5	7,0	8,2	9,1	9,8	10,3	9,8	10,6	10,3
Togo	11,2	37,8	60,3	74,6	81,0	86,6	104,6	121,0	135,0	141,6	149,1	176,8
<i>En % du PIB</i>	7,9	7,9	8,9	9,9	7,9	7,8	9,0	10,0	9,5	9,5	9,4	10,1
Union	323,1	420,1	526,9	572,0	640,5	781,1	937,1	1 119,5	1 223,5	1 143,2	1 379,8	1 353,0
<i>En % du PIB</i>	1,7	2,0	2,4	2,5	2,8	3,1	3,7	4,1	4,0	3,5	3,9	3,7

(*) : Estimation
Source : BCEAO

Tableau 8/ France: Evolution du flux d'immigrants depuis 2011

2011		2012		2013		2014	
Pays	Nombre	Pays	Nombre	Pays	Nombre	Pays	Nombre
Maroc	23 726	Algérie	25 413	Algérie	25 014	Maroc	25 727
Algérie	23 617	Maroc	23 482	Maroc	24 854	Algérie	25 407
Chine	14 532	Chine	15 036	Chine	16 466	Chine	15 436
Tunisie	11 944	Tunisie	12 237	Tunisie	13 449	Tunisie	14 102
États-Unis	10 147	États-Unis	7 876	États-Unis	7 616	États-Unis	7 107
Turquie	6 453	Turquie	6 685	Turquie	6 965	Turquie	6 214
Mali	5 173	Brésil	5 342	Brésil	5 758	Brésil	6 086
Sénégal	5 153	Russie	4 954	Sénégal	5 578	Comores	5 840
Russie	5 131	Sénégal	4 521	Russie	5 174	Côte d'Ivoire	5 290
Brésil	5 040	RD Congo	4 185	Comores	5 090	Sénégal	5 246
Autres pays		Autres pays		Autres pays		Autres pays	
Total	199 581	Total	199 480	Total	214 346	Total	218 267

Source : Ministère français de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration, Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation.

Tableau 9 UEMOA: Ventilation géographique des réceptions (%)

Mode	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	GuinéeBissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Ensemble
Europe	29,2	32,0	52,7	83,3	62,6	30,7	82,1	51,7	66,1
Zone euro	21,9	25,9	37,0	73,2	62,6	28,8	77,6	18,9	57,7
France	20,1	9,4	32,8	11,5	48,6	3,6	20,8	13,1	24,0
Espagne	0,9			16,3	10,5	0,2	12,0	1,4	7,9
Portugal	0,0			45,4			0,0	0,0	0,7
Italie	0,9	11,5	4,2	0,0	1,3		44,8	4,4	23,9
Autres pays Européens	7,3		15,7	10,1	0,0	1,9	4,5	22,8	7,1
Asie	0,5	0,3	0,5	0,5	0,3	3,8	0,3	2,1	0,6
Afrique	62,7	46,9	17,2	13,6	23,5	61,5	9,8	27,8	20,9
Afrique de l'Ouest	32,9	40,9	9,0	7,8	10,1	48,3	2,5	13,4	10,2
UEMOA	16,9	39,2	8,3	1,7	8,7	32,1	2,3	10,1	7,8
Autres pays d'Afrique	29,8	6,0	8,2	5,8	13,4	13,2	7,3	14,4	10,7
CEMAC	18,1	2,5			11,0	6,5	4,3	12,7	6,6
Amérique	6,9	16,3	14,0	1,6	9,7	3,7	6,6	17,9	9,3
Autres	0,7	4,5	15,6	1,0	3,9	0,3	1,2	0,5	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: BCEAO

Tableau 10/ Evolution comparée rémittances et agrégats économiques

NATURE	REMITTENCES	EPARGNE INTERIEURE	PIB
ANNEE			
2000	293 057,00	2 248,12	18 798,45
2001	389 346,00	2 394,45	20 500,94
2002	455 353,00	2 956,90	21 692,97
2003	486 429,00	3 235,42	22 886,15
2004	535 694,00	2 874,78	23 319,28
2005	676 716,00	3 118,68	24 967,90
2006	822 144,00	3 248,81	26 349,38
2007	995 293,00	3 151,20	28 127,85
2008	1 101 242,00	4 206,86	31 762,70
2009	1 133 689,00	4 444,53	33 335,37
2010		5 620,16	36 031,83
2011		5 416,00	

SOURCE: Exploitation base de données BCEAO

Tableau 11/ Montants (en Euros) des fonds envoyés par les émigrés Sénégalais

Montants compris entre	Nombre	Pourcentage
0 et 100	9	39,13
100 et 300	10	43,48
300 et 500	3	13,04
plus de 500	1	4,35
Total	23	100

Enquête effectuée auprès des bénéficiaires du FAISE au Portugal

Tableau 12/ Disposition des émigrés à investir au Sénégal

Réponse	Nombre	Pourcentage
Oui	23	100
Non	0	0
Sans réponse	0	0
TOTAL	23	0

Enquête effectuée auprès des bénéficiaires du FAISE au Portugal

Tableau 13/ Probables impulseurs des envois de fonds selon les émigrés Sénégalais au Portugal

Critère	Nombre	Pourcentage
Baisse des taxes	11	12,64
Baisse tarifs communication	2	2,30
Meilleure situation financière	20	22,99
Don d'un terrain ou d'un champ	16	18,39
Urgence familiale	21	24,14
Financement de l'Etat	17	19,54
Total	87	100

Enquête effectuée auprès des bénéficiaires du FAISE au Portugal

Tableau 14/ Sénégal: Secteurs où les émigrés souhaiteraient investir

Secteur	Nombre	Pourcentage
Commerce	17	43,59
Agriculture	9	23,08
Pêche	0	0,00
Bâtiment	6	15,38
Artisanat	4	10,26
Services	2	5,13
Transport	0	0,00
Autres	1	2,56
Total	39	100,00

Enquête réalisée auprès des émigrés Sénégalais bénéficiaires du FAISE

Tableau 15/ Montants de financements souhaités par les émigrés Sénégalais

Montants compris entre	Nombre	Pourcentage
Entre 500 et 1000	0	0,0
1000 et 3000	1	4,3
3000 et 5000	0	0,0
5000 et 10 000	5	21,7
Plus de 10 000	17	73,9
Total	23	100

Enquête effectuée auprès des bénéficiaires du FAISE au Portugal

Tableau 16/ Sénégal, répartition des fonds reçus en 2013 selon le pays d'accueil

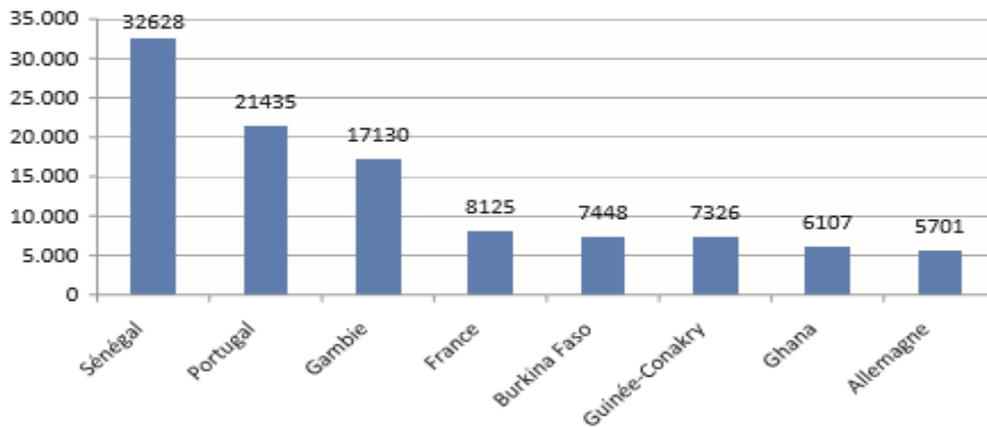
Pays d'accueil	Pourcentage
Italie	26,6 %
France	23,2 %
Espagne	12,4 %
Autres	10,1 %
Etats Unis	7,2 %
Canada	2,9 %
Côte d'Ivoire	2,7 %
Gabon	2,6 %
Gambie	2,5 %
Belgique	2,2 %
Allemagne	1,8 %
NR	,9 %
Mauritanie	,9 %
Mali	,8 %
Afrique du Sud	,8 %
Angleterre	,8 %
Hollande	,7 %
Maroc	,5 %
Guinée Bissau	,2%
Togo	,1 %
Niger	,1 %
Ghana	,1 %
Burkina Faso	,0 %
Bénin	,0 %
Nigéria	,0 %
Total	100 %

Source: "Etude sur les transferts de fonds des migrants sénégalais" Ministère sénégalais Economie et Finances, 2013

Annexe des graphiques (2)

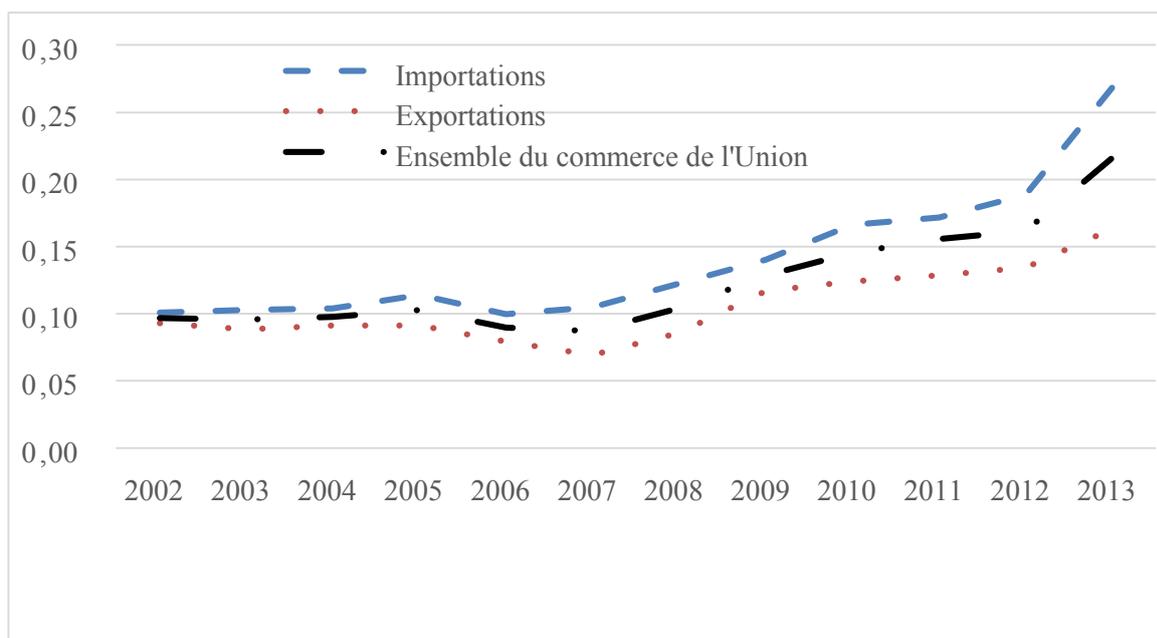
Graphique 1 Principaux pôles de concentration de la population migrante d'origine Bissau-Guinéenne

Graphique 2.5: principaux pôles de concentration de la population migrante d'origine guinéenne



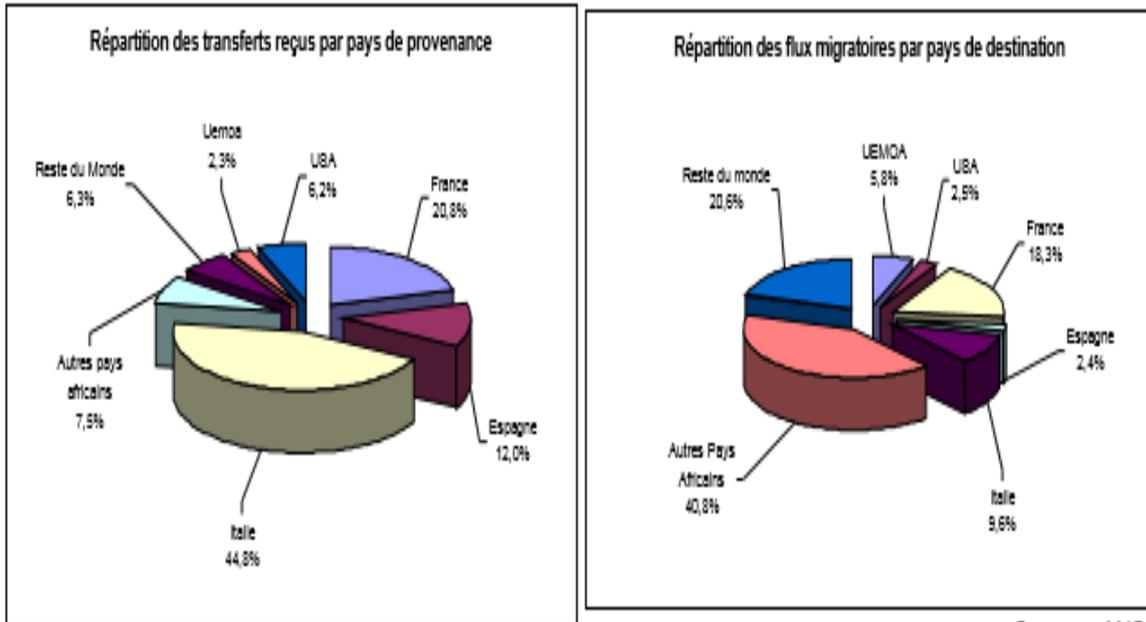
Source : SCMR, *Global Migrant Origin Database*, 2007 (v.4.0).

Graphique 2/ Evolution de la part (%) des échanges commerciaux de l'Union dans le commerce mondial (2002-13)



Source: Commission UEMOA

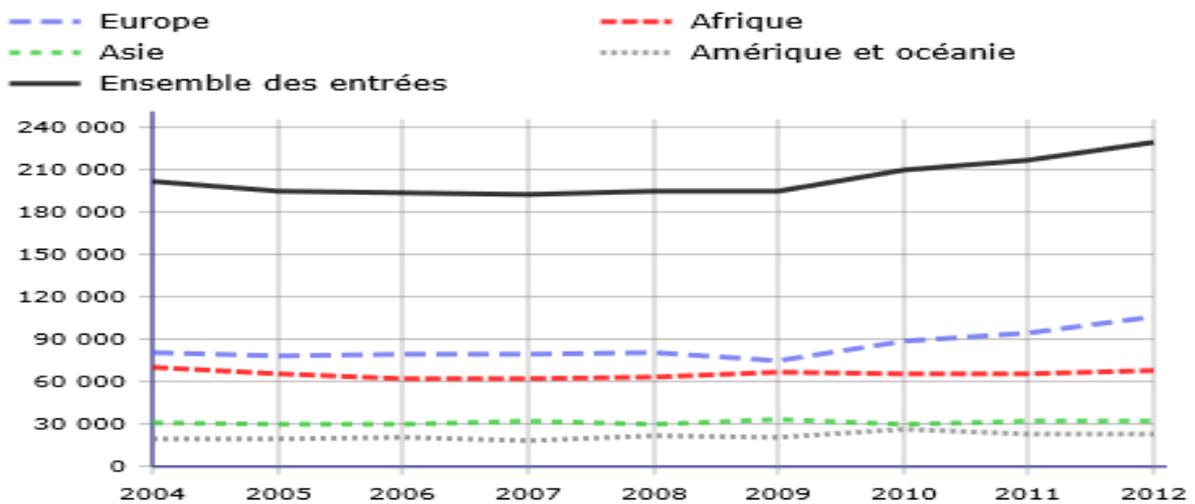
Graphique 3/ Répartition des transferts reçus et des flux migratoires par pays de provenance (2010)



Source : ANSD

Source : Résultats enquête BCEAO/ANSD

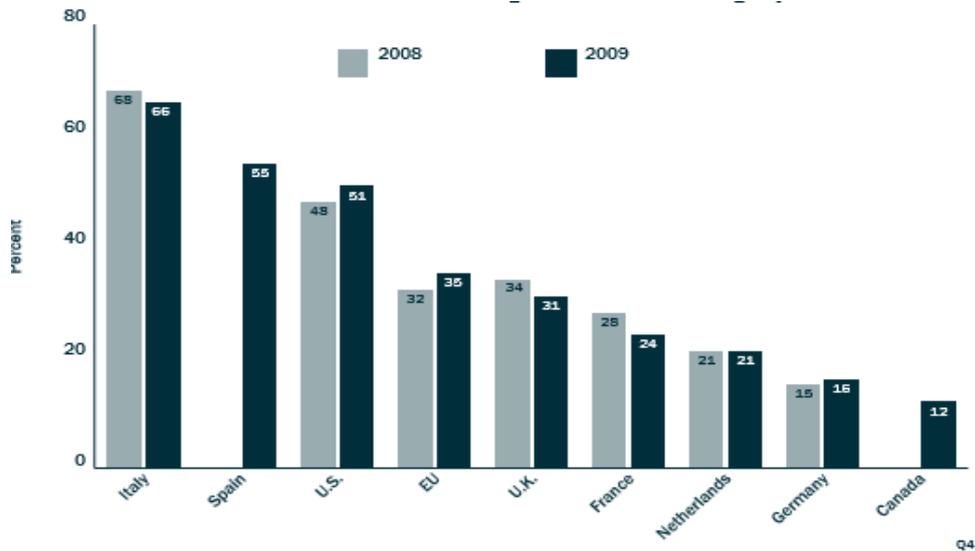
Graphique 4/ Evolution du nombre d'entrées d'immigrés depuis 2004 par continent de naissance.



Champ : France.

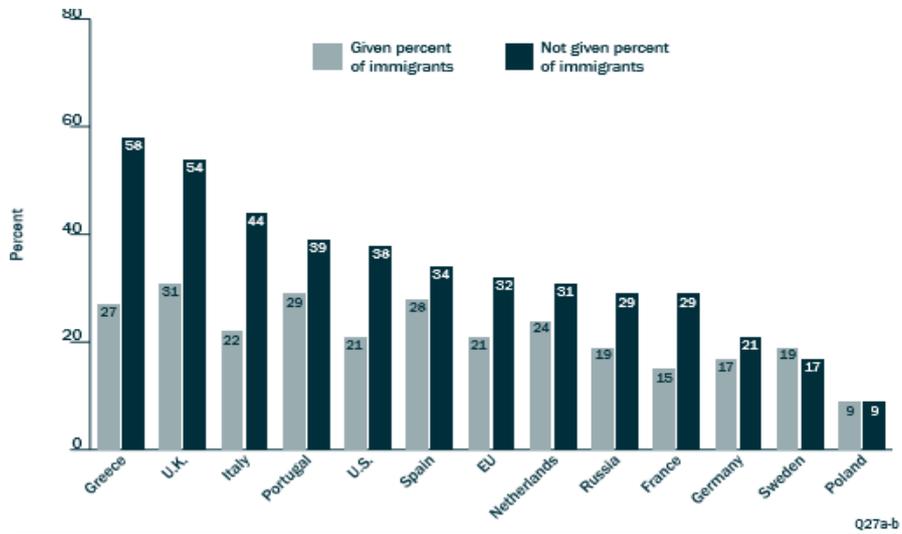
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2005 à 2013.

Graphique 5/ Opinion des Européens sur le statut juridique des immigrés:
 "Les immigrés sont chez nous illégalement"



Source: Le Fonds German Marshall des Etats-Unis, Transatlantic Trend 2014

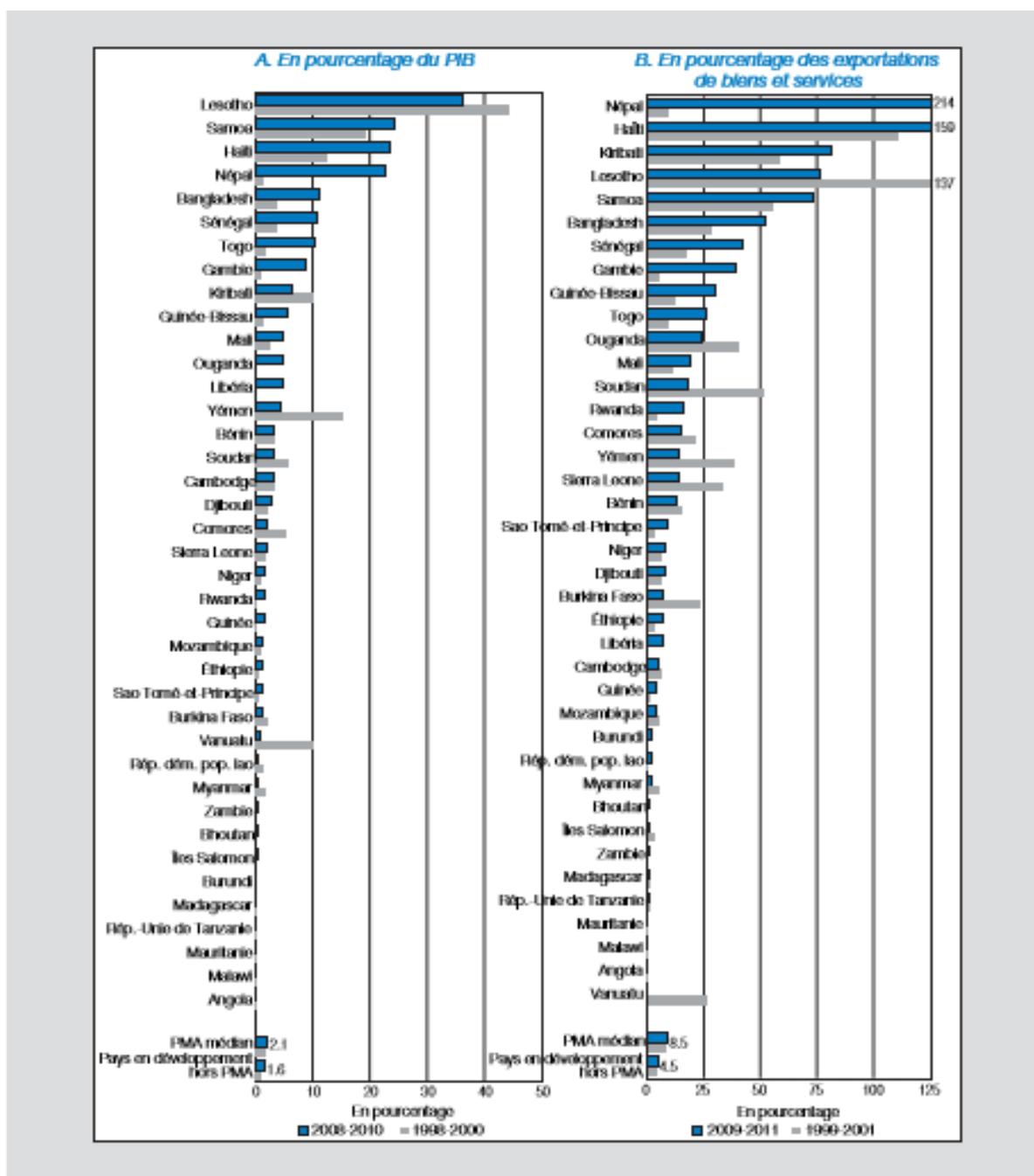
Graphique 6 Opinion des Européens sur le statut juridique des immigrés:
 "Il y'a trop d'immigrés dans notre pays"



Q27a-b
 Question 27 b: Generally speaking, how do you feel about the number of people living in [COUNTRY] who were not born in [COUNTRY]? Question 27a: As you may know, according to official estimates, around [XX]% of the [COUNTRY] population was born in another country. In your opinion, is this too many, a lot but not too many, or not many?

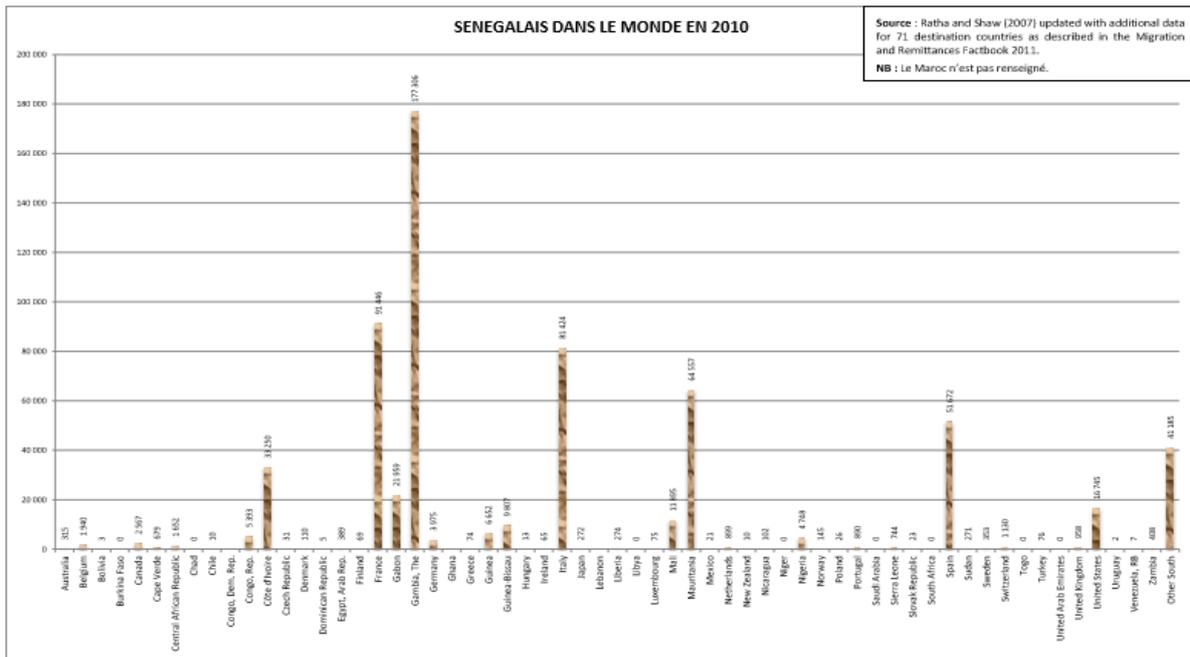
Source : Le Fonds German Marshall des Etats Unis, Transatlantic Trend 2014

Graphique 7/ Envois de fonds vers les PMA en pourcentage du PIB et des exportations de Biens et services (en pourcentage).



Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

Graphique 8/ Principaux pays de destination des Sénégalais dans le monde



Source: Etude sur « La dimension locale de la dialectique Migration et développement- Le cas France-Sénégal- Rapport annexe final », (Afd-Gouvernement du Sénégal, 2015).

Annexe 3

Liste des ambassades du Sénégal

Algérie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, République de Guinée, Guinée Bissau, Saint Siège, Inde, Iran, Italie, Japon, Kenya, République de Corée, Koweït, Lybie, Malaisie, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Pays-Bas, Nigéria, Oman, Pologne, Portugal, Qatar, Russie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Espagne, Togo, Tunisie, Turquie, Emirats Arabes Unis, Royaume Uni, Suisse et Etats-Unis.

Liste des consulats du Sénégal

Angola - Luanda, Consulat Général
Australie - Melbourne, Consulat Général
Autriche - Vienne, Consulat
Autriche - Innsbruck, Consulat Général
Autriche - Salzburg, Consulat Général
Belgique - Charleroi, Consulat
Belgique - Gent, Consulat
Belgique - Liège, Consulat
Belgique - Namur, Consulat
Brésil - Curitiba, Consulat
Brésil - Rio de Janeiro, Consulat Général
Brésil - Sao Paulo, Consulat
Brésil - Uberaba, Consulat
Burundi - Bujumbura, Consulat
Cameroun - Douala, Consulat
Canada - Montréal, Consulat
Canada - Québec, Consulat
Canada - Vancouver, Consulat
Canada - Winnipeg, Consulat
République centrafricaine - Bangui, Consulat
Tchad - N'Djamena, Consulat
Comores - Moroni, Consulat
République Démocratique du Congo- Kinshasa, Consulat Général
République du Congo - Pointe-Noire, Consulat
Côte d'Ivoire - Yamoussoukro, Consulat
Chypre- Limassol, Consulat

Danemark- Copenhagen, Consulat Général
Djibouti - Djibouti Ville, Consulat
Egypte - Alexandrie, Consulat
France - Bordeaux, Consulat Général
France - Le Havre, Bureau consulaire
France - Lille, Consulat
France - Lyon, Consulat Général
France - Marseille, Consulat Général
France - Nancy, Consulat
France - Nantes, Consulat
France - Rouen, Consulat
France - Strasbourg, Consulat
Allemagne - Düsseldorf, Consulat Général
Allemagne - Hamburg, Consulat Général
Allemagne - Munich, Consulat
Allemagne - Stuttgart, Consulat
Grèce - Athènes, Consulat
Inde - Chennai, Consulat
Italie - Ascoli Piceno, Consulat
Italie - Bari, Consulat
Italie - Catania, Consulat
Italie - Florence, Consulat
Italie - Genoa, Consulat
Italie - Milan, Consulat Général
Italie - Naples, Consulat
Italie - Sassari, Consulat
Italie - Turin, Consulat
Japan - Osaka, Consulat Général
Jordanie - Aman, Consulat
République de Corée - Gwacheon, Consulat
Liban- Beyrouth - Consulat
Libéria - Monrovia, Consulat
Liechtenstein - Vaduz, Consulat Général
Luxembourg - Luxembourg Ville, Consulat
Mali - Kayes, Consulat
Mauritius - Port Louis, Consulat
Mexique - Mexico City, Consulat Général

Méxique - Guadalajara, Consulat
Monaco - Monaco, Consulat
Maroc - Casablanca, Consulat Général
Niger - Niamey, Consulat
Norvège - Oslo, Consulat
Philippines - Manille, Consulat
Pologne - Gdansk, Consulat
Roumanie - Bucarest, Consulat
Arabie Saoudite - Djeddah, Consulat Général
Sierra Leone - Freetown, Consulat Général
Slovaquie - Zilina, Consulat
Afrique du Sud - Johannesburg, Consulat
Espagne - Barcelone, Consulat Général
Espagne - Las Palmas de Gran Canaria, Consulat
Espagne - Malaga, Consulat
Espagne - Santa Cruz de Tenerife, Consulat
Sri Lanka - Colombo, Consulat
Suède - Stockholm, Consulat
Suède - Malmö, Consulat Général
Suisse - Lausanne, Consulat
Suisse - Lugano, Consulat
Suisse - Zurich, Consulat
Syrie - Damas, Consulat
Turquie - Istanbul, Consulat Général
Etats-Unis - Atlanta, Consulat Général
Etats-Unis - Miami, Consulat
Etats-Unis - New Orleans, Consulat
Etats-Unis - New York, Consulat Général
Etats-Unis - Providence, Consulat
Etats-Unis - San Francisco, Consulat
Etats-Unis - St. Louis, Consulat
Etats-Unis - Montevideo, Consulat
Zambie - Lusaka, Consulat Général

ANNEXE 4

Liste des ambassades de Guinée Bissau

Algérie, en Allemagne, en Belgique, au Brésil, en Chine, à Cuba, en Espagne, en France, en Gambie, en Guinée-Conakry, en Indonésie, en Iran, au Maroc, au Portugal, au Nigéria, en Russie et au Sénégal.

Liste des consulats de Guinée Bissau

Afrique du Sud (Johannesburg), en Angola (Luanda), en Argentine (Buenos Aires), en Belgique (Nivelles), au Brésil (São-Paolo), au Cap-Vert (Praia), en République de Corée (Busan), en Espagne (Bilbao), en Islande (Reykjavik), au Liban (Beyrouth), à Macao (Macao), en Mauritanie (Nouakchott), aux Pays-Bas (Rotterdam), au Portugal (Porto), en Roumanie (Bucarest), au Sénégal (Ziguinchor), en Slovénie (Ljubljana), au Sri Lanka (Colombo) et en Suède (Stockholm).

Liste des sites internet visités (ANNEXE 5)

Désignation du site	Adresse du site
AfD	Agence française de Développement
Agence Bissau-Ginéenne de la Statistique	http://www.stat-guineebissau.com
ANSD	http://www.ansd.sn
BCEAO	http://www.bceao.int
BM	http://www.banquemondiale.org
CEDEAO	http://www.ecowas.int/
CERC	http://www.univ-paris3.fr/cerc-centre-d-etudes-et-de-recherches-comparatistes-ea-172-74.kjsp?STNAV=&RUBNAV=
Dakaractu	http://www.dakaractu.com
Division de la Statistique des Nations Unies	http://unstats.un.org
FAISE	http://faise.sn
FMI	http://www.imf.org
Frontex	http://frontex.europa.eu/
Insee	http://www.insee.fr/fr/
Instituto Nacional da Estatistica (Guinée Bissau)	http://www.stat-guineebissau.com
ISTAT	Istituto nazionale di statistica
Mays-mouissi	http://www.mays-mouissi.com
Ministère de l'Economie et des Finances (Bénin)	http://www.finances.bj
Ministère chargé de l'Economie et des Finances (Côte d'Ivoire)	http://www.finances.gouv.ci
Ministère de l'Economie et des Finances (Burkina Faso)	http://www.finances.gov.bf/
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (Sénégal)	www.finances.gouv.sn
Ministère de l'Economie et des Finances (Mali)	http://www.finances.gouv.ml
Gouvernement du Niger	http://niger-gouv.org
Ministère de l'Economie et des Finances (Togo)	http://finances.gouv.tg
OCDE	https://www.oecd.org
OIM	https://www.iom.int
PNUD	http://www.undp.org/fr/
UEMOA	http://www.uemoa.int/
Site d'information sénégalais	http://www.seneweb.com
Journal sénégalais en ligne	http://www.wabitimrew.net
Ministério da Economia e Finanças (Guinée Bissau)	http://www.mef-gb.com